

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
BUREAU DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

Série M N° 61

**DIRECTIVES PROVISOIRES
SUR LES STATISTIQUES
DE RÉPARTITION DU REVENU,
DE LA CONSOMMATION
ET DE L'ACCUMULATION
DANS LE SECTEUR DES MÉNAGES**



NATIONS UNIES
New York, 1978

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ST/ESA/STAT/SER.M/61

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.77.XVII.11

Prix : \$ E.-U.7,00
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

PREFACE

La nécessité de disposer de statistiques sur la répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation se fait de plus en plus sentir depuis quelques années. Les statistiques existant dans cet important domaine sont entachées de nombreux défauts. Elles ne concernent souvent que des groupes particuliers de la population et ne sont recueillies qu'irrégulièrement. Les définitions et classifications utilisées varient d'un pays à l'autre, et souvent aussi à l'intérieur d'un même pays. L'intégration des statistiques du revenu, de la consommation et de l'accumulation en est encore à ses débuts.

La question des statistiques de répartition du revenu a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la Commission de statistique à sa quatorzième session, en 1966. Par la suite, le Bureau de statistique élaborera progressivement un système de statistiques de répartition qui englobait le revenu, la consommation et l'accumulation et se rattachait à la fois au Système de comptabilité nationale (SCN) de l'Organisation des Nations Unies et au Système de balance de l'économie nationale (CPM) 1/.

A mesure que les travaux progressaient, des groupes de travail et des séminaires réunis par les commissions régionales de l'ONU ont examiné des projets et des changements proposés pour ce système. Les textes des projets ont aussi été communiqués aux services statistiques pour observations. Un Groupe d'experts a été créé en vue d'aider le Bureau de statistique dans ce travail.

La Commission de statistique a adopté la version définitive du système complet à sa dix-septième session en 1972. Elle a toutefois demandé que des amendements et des simplifications soient apportés à cette version à la lumière de ses débats et de ceux de la deuxième session du Groupe d'experts sur la répartition du revenu et les statistiques connexes, qui s'était réuni peu avant l'ouverture de la session de la Commission.

En même temps, la Commission a souligné la nécessité d'élaborer une version simplifiée du système à l'intention des pays en développement. Un projet de système simplifié lui a été présenté à sa dix-huitième session en 1972, et a été adopté avec un certain nombre de réserves. En particulier, la Commission a eu le sentiment que de nouvelles simplifications seraient souhaitables.

1/ Système de comptabilité nationale et Principes de l'établissement de la balance de l'économie nationale (Publications des Nations Unies, Nos de vente : F.69.XVII 3 et F.71.XVII 10).

Après un examen minutieux, le Bureau de statistique est parvenu à la conclusion qu'il serait préférable de fusionner la version complète et la version simplifiée des directives et de les présenter dans une même publication. On évite ainsi des chevauchements très substantiels tout en présentant des directives qui peuvent être utiles à des pays parvenus à des stades différents de développement de leurs statistiques. Une tentative a été faite dans la publication refondue pour tenir dûment compte des besoins particuliers des pays en voie de développement en indiquant les modifications que ces pays pourraient juger opportun d'y apporter, en énonçant un ordre de priorité à leur intention et en signalant celles des recommandations qu'ils pourraient considérer comme moins utiles ou comme trop complexes pour leurs possibilités statistiques.

Conformément aux recommandations de la Commission de statistique et du Groupe d'experts, les directives présentées ici sont simplifiées à plusieurs égards par rapport aux versions antérieures. Outre les modifications expressément demandées, l'instruction générale réclamant une simplification a été interprétée dans le sens d'une nouvelle rationalisation des concepts et classifications et de l'élimination de certains détails. L'alignement des classifications utilisées dans les divers tableaux a permis de constater que plusieurs de ces tableaux faisaient double emploi et pouvaient être supprimés. L'un des nombreux agrégats adoptés pour le revenu a été éliminé et les définitions des autres ont été alignées d'assise près que possible sur les macro-notions correspondantes, sans que les problèmes que pose la collecte des données au niveau des ménages soient perdus de vue pour autant.

TABLE DES MATIERES

Chapitre	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. OBJET, CARACTERE ET PORTEE DES STATISTIQUES DE REPARTITION DU REVENU ET DES STATISTIQUES CONNEXES	1.1 - 1.36	1
Les utilisations des statistiques de répartition et leurs incidences sur la nature des statistiques	1.1 - 1.15	1
Nature des directives	1.16 - 1.21	5
Portée des statistiques : problèmes spéciaux . . .	1.22 - 1.29	6
Principales priorités	1.30 - 1.36	9
II. STRUCTURE DES STATISTIQUES DE REPARTITION PAR RAPPORT AUX COMPTES ET BILANS NATIONAUX . . .	2.1 - 2.33	11
Structure des statistiques	2.1 - 2.11	11
Relation avec les comptes et bilans nationaux : aspects généraux	2.12 - 2.15	16
Relation avec le Système de comptabilité nationale	2.16 - 2.23	17
Relation avec le Système de balance de l'économie nationale	2.24 - 2.33	23
III. DEFINITION ET CLASSIFICATION DES UNITES STATISTIQUES	3.1 - 3.46	29
Les unités statistiques	3.1 - 3.7	29
Définition du ménage	3.8 - 3.16	31
Classification des unités statistiques	3.17 - 3.21	32
Classification selon la taille des agrégats . . .	3.22 - 3.28	33
Classification selon les caractéristiques des ménages et des individus	3.29 - 3.42	35
Classification selon les caractéristiques des ménages seulement	3.43 - 3.46	46
IV. DEFINITION ET CLASSIFICATION DES REVENUS	4.1 - 4.52	49
Rémunération des salariés	4.2 - 4.12	49
Revenu des membres des coopératives de production	4.13	52
Revenu brut de l'entreprise	4.14 - 4.24	52
Revenu primaire	4.25	55

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Revenu de la propriété	4.26 - 4.30	55
Recettes de transferts courants et d'autres prestations	4.31 - 4.41	56
Revenu total des ménages	4.42	59
Impôts directe et cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension	4.43 - 4,45	59
Revenu total utilisable des ménages	4.46	59
Dépenses des ménages	4.47 - 4.52	60
V. DEFINITION ET CLASSIFICATION DE LA CONSOMMATION	5.1 - 5.11	62
Dépenses de consommation finale	5.2 - 5.6	62
Consommation totale de la population	5.7 - 5.11	63
VI. DEFINITION ET CLASSIFICATION DE L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT	6.1 - 6.11	65
Sources internes de financement et d'investissement	6.2 - 6.10	65
Sources externes de financement et d'investissement	6.11	68
VII. TABLEAUX DES STATISTIQUES DE REPARTITION	7.1 - 7.37	69
Objet et articulation des tableaux	7.3 - 7.5	69
Types de mesures utilisés dans les tableaux	7.6 - 7.10	70
Mesures synoptiques	7.11 - 7.15	71
Tableaux récapitulatifs	7.16 - 7.23	72
Tableaux détaillés sur les sources et l'utilisation des revenus	7.24 - 7.36	74
Récapitulations croisées de groupes quantiles de ménages par catégories de revenus et selon d'autres caractéristiques particulières des ménages	7.37	78

Annexes

I. TABLEAUX DES STATISTIQUES DE REPARTITION	80
II. SOURCES ET METHODES D'ESTIMATION DES DONNEES SUR LA REPARTITION DU REVENU, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ACCUMULATION DANS LE SECTEUR DES MENAGES	105

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau</u>	<u>Page</u>
Chapitre II. STRUCTURE DES STATISTIQUES DE REPARTITION PAR RAPPORT AUX COMPTES ET BILANS NATIONAUX	
II.1	13
II.2- II.7	18
II.8- II.14	24
Chapitre III. DEFINITION ET CLASSIFICATION DES UNITES STATISTIQUES	
III.1	36
III.2	43
III.3	44
III.4	47
Annexe I. TABLEAUX DES STATISTIQUES DE REPARTITION	
<u>Tableaux récapitulatifs</u>	
1.	80
2.*	83
3.*	83
4a.*	84
4b.*	84
5a.*	84
5b.*	84

* Les tableaux dont les titres sont précédés d'un astérisque sont ceux dont l'emploi est recommandé dans les pays en développement.

Tableaux relatifs aux sources de revenus

6.*	Sources des revenus des ménages, selon la situation socio-économique du chef de ménage	85
7a.	Sources des revenus des ménages, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage	86
7b.	Sources des revenus des ménages classés selon la tranche du revenu total du ménage	86
8a.	Sources des revenus des ménages, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total utilisable du ménage	86
8b.	Sources des revenus des ménages classés selon la tranche du revenu utilisable du ménage	87
9a.	Sources des revenus des membres des ménages, par groupes quantiles de membres des ménages rangés selon le revenu total utilisable du ménage par personne	87
9b.	Sources des revenus des membres des ménages classés selon la tranche du revenu total utilisable du ménage par personne	87
10.	Eléments du revenu primaire des ménages disposant de tels revenus, classés selon le nombre des bénéficiaires de revenus primaires (y compris les travailleurs familiaux non rémunérés)	88
11.	Eléments du revenu primaire, classés selon l'âge et le sexe des bénéficiaires et leur participation éventuelle à l'agriculture	89
12.	Eléments du revenu primaire, classés selon la profession et le sexe des bénéficiaires	90
13.	Eléments du revenu primaire, classés selon le niveau d'instruction et le sexe des bénéficiaires	90
14.	Eléments du revenu primaire, classés par genre d'activité économique	91
15a.	Rémunération des salariés, par groupes quantiles de salariés rangés selon la rémunération	93
15b.	Rémunération des salariés classés selon la tranche de rémunération	94

<u>Tableau</u>	<u>Page</u>
16a. Sources des revenus des ménages disposant de revenus d'entreprise, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu d'entreprise par ménage	94
16b. Sources des revenus des ménages disposant de revenus d'entreprise, classés selon la tranche du revenu d'entreprise	94
<u>Tableaux relatifs à l'utilisation du revenu</u>	
17. Utilisation du revenu des ménages selon la situation socio-économique du chef de ménage	95
18a. Utilisation du revenu des ménages, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage	96
18b. Utilisation du revenu des ménages classés selon la tranche du revenu total du ménage	96
19. Utilisation du revenu des ménages disposant de revenus d'entreprise, selon la situation socio-économique du chef de ménage	97
20. Dépenses de consommation finale par personne, classées selon la situation socio-économique du chef de ménage	98
21a.* Dépenses de consommation finale par personne, pour des groupes quantiles de membres des ménages rangés selon le revenu total du ménage par personne	99
21b.* Dépenses de consommation finale par personne, pour des ménages classés selon la tranche du revenu total du ménage par personne	99
22.* Dépenses de consommation finale par personne, classées selon la taille et la composition du ménage	100
23.* Consommation totale de la population par destinations	101
<u>Récapitulations croisées de groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu et d'autres caractéristiques</u>	
24a. Nombre de membres des ménages et revenu total par ménage, pour des groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage et la situation socio-économique du chef de ménage	102
24b. Nombre de membres des ménages et revenu total par ménage, selon la tranche du revenu total du ménage et la situation socio-économique du chef de ménage	102

Tableau

Page

25a.	Revenu total et dépenses de consommation finale par ménage, pour des groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total et la taille du ménage	103
25b.	Revenu total et dépenses de consommation par ménage, selon la tranche du revenu et la taille du ménage	103
26a.	Revenu total des ménages classés selon le nombre des bénéficiaires de revenus primaires par ménage, pour des groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage	104
26b.	Revenu total des ménages classés selon le nombre des bénéficiaires de revenus primaires par ménage et la tranche du revenu total du ménage	104

Chapitre I

OBJET, CARACTERE ET PORTEE DES STATISTIQUES DE REPARTITION DU REVENU ET DES STATISTIQUES CONNEXES

Les utilisations des statistiques de répartition et leurs incidences sur la nature des statistiques

1.1 La répartition du revenu et les facteurs qui l'influencent préoccupent les économistes et les milieux politiques depuis des siècles. En dépit de leur caractère rudimentaire et impressionniste, les estimations faites autrefois à ce sujet ont constitué la première approche méthodique adoptée pour évaluer "la richesse des nations", c'est-à-dire le revenu national. Lorsqu'on a commencé, au début de ce siècle, à recueillir des données sur le revenu national (King et Macaulay, du National Bureau of Economic Research aux Etats-Unis d'Amérique, et Bowley et Dalton au Royaume-Uni par exemple), la méthode appliquée a de nouveau consisté à étudier la répartition des revenus perçus par la population. Entretiens, des théoriciens avaient spéculé sur les facteurs dont le jeu détermine la répartition. Là encore, l'histoire est longue, depuis les travaux de Cantillon, de Bernoulli et de Pareto jusqu'à ceux de Lorenz, de Gini et de Gibrat et aux théories contemporaines du capital humain et des aptitudes inhérentes ou aux modèles de processus stochastiques.

1.2 Les efforts entrepris par les services de statistique pour recueillir des données sur la répartition du revenu sont, bien entendu, beaucoup plus récents. Des études fragmentaires les avaient précédés de beaucoup; c'est ainsi que Pareto avait découvert des données s'étendant de 1 471 à 1 884 dans des régions géographiques allant du Pérou à l'Angleterre et à plusieurs Etats allemands et italiens. Les travaux systématiques ont néanmoins été rares jusqu'en 1950 et, même à partir de cette date, ils n'ont concerné que quelques pays. Toutefois, à mesure que s'élargissent les préoccupations politiques nationales, la nécessité de disposer de statistiques de la répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation se fait de plus en plus sentir pour la solution de nombreux problèmes économiques et sociaux interdépendants. Ceux-ci concernent non seulement l'analyse de la répartition du bien-être parmi les ménages, mais aussi des questions comme la distribution de la demande de biens et services, les sources de financement de la formation de capital, l'incidence de la fiscalité et les effets de l'inflation.

1.3 Quelques pays ont entrepris des études de répartition au titre de travaux intégrés consacrés aux comptes nationaux, dont les agrégats permettent de vérifier les distributions. Ces travaux ont été grandement facilités par la mise au point de systèmes intégrés de collecte des données, de méthodes efficaces d'appariement et de combinaison de données de provenances diverses et, naturellement, de techniques de traitement électronique des données.

Principaux besoins

1.4 Les statistiques de répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation sont nécessaires à deux fins principales : 1) l'estimation du bien-être de la population et la mise au point de politiques orientées vers ce bien-être; 2) la formulation de politiques des revenus et de la fiscalité, ainsi que la planification et l'évaluation du développement économique. Pour répondre à ces deux besoins principaux, les données nécessaires doivent porter sur chacune des grandes étapes de la formation et de l'utilisation du revenu, classées selon les caractéristiques socio-économiques des ménages et des individus. Les flux en question sont ceux des comptes et bilans nationaux, mais c'est entre les ménages et les individus que se fait leur répartition. Si, à des fins pratiques, il est utile de modifier les définitions de certains flux du SCN et de la CPM pour la collecte de statistiques de répartition, celles-ci devront néanmoins s'intégrer dans les agrégats des comptes nationaux, de sorte que ces agrégats concordent (abstraction faite des différences de définitions connues).

Bien-être de la population

1.5 L'une des questions les plus fréquemment traitées à l'aide des statistiques de répartition du revenu concerne le caractère, l'équité et les éléments déterminants de la distribution du bien-être parmi la population. Les études à effectuer à ce sujet réclament des données sur le volume et les types des revenus que les divers groupes de la population tirent de leur participation à la production et de la propriété, ainsi que sur l'ampleur et la nature du processus de redistribution du revenu qu'entraînent la fiscalité et d'autres moyens. Plus précisément, les gains que les salariés et les propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés tirent de leur participation à la production sont définis comme leurs revenus primaires. Avec le revenu de la propriété, les prestations de sécurité sociale, les retraites et les assurances viagères, ainsi que d'autres transferts courants, ces revenus primaires constituent le revenu total des ménages. Le revenu dont les ménages disposent pour la consommation et l'épargne, après paiement des impôts directs et des cotisations aux caisses de sécurité sociale et de retraite, constitue leur revenu utilisable. Toutes ces notions de revenu sont utiles pour l'évaluation des divers aspects du bien-être des ménages et des individus et, à ce titre, ont leur place dans les statistiques.

1.6 Toutefois, pour déterminer le niveau de vie réel des divers groupes de la population, il faut avoir, en plus des données de revenu, des informations sur le niveau et la structure de la consommation et sur son mode de financement, par exemple les revenus salariaux, les transferts de l'Etat, les prélèvements sur l'épargne et les dettes contractées. Les services et les biens que les pouvoirs publics fournissent gratuitement à la population constituant une partie essentielle de cette évaluation, il importe aussi d'avoir des données sur une autre notion, celle de consommation totale des divers groupes de la population.

Politique budgétaire et développement économique

1.7 Il faut disposer d'informations sur l'importance et l'origine des revenus et sur les dépenses et l'épargne des divers groupes de la population pour préparer les mesures destinées à assurer une croissance économique soutenue et à éviter l'inflation. Les statistiques de répartition concernant la rémunération des salariés et le revenu brut de l'entreprise sont utiles pour l'étude de l'inflation des coûts ainsi que pour la formulation d'une politique des revenus et l'évaluation de ses effets. Les données recueillies sur la répartition et la composition du revenu total des ménages contribuent à l'élaboration de la politique budgétaire et à l'estimation des recettes fiscales. Les chiffres concernant le revenu total utilisable de divers types de ménages sont utiles à l'étude de l'inflation de la demande et à l'adoption de mesures appropriées, dans le domaine de la fiscalité et du revenu, pour la combattre. Les informations relatives au mode de répartition du revenu utilisable des divers groupes de la population entre les dépenses courantes et l'épargne contribuent aussi à l'analyse de l'inflation et de l'adéquation de la demande; elles présentent de l'importance pour la planification et la promotion de la croissance économique. En cette matière, il est également utile de disposer de statistiques sur la formation brute de capital réalisée par les propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés.

Périodicité

1.8 Pour calculer des évaluations périodiques systématiques des niveaux de vie et dresser des plans périodiques détaillés de croissance économique, il faut disposer de données qui offrent un tableau aussi complet que possible de tous les aspects de la répartition des revenus des ménages ainsi que des schémas de la consommation et de l'accumulation. Les statistiques doivent porter sur un champ étendu et être classées de façon très détaillée selon les caractéristiques des ménages et des individus. Afin d'obtenir des statistiques suffisamment détaillées, on peut entreprendre des enquêtes spéciales par sondage ou ajouter des rubriques aux questionnaires utilisés pour les sondages ou les recensements effectués périodiquement à des fins diverses.

1.9 Toutefois, pour l'évaluation courante des conditions de vie et des effets exercés par la politique économique et sociale, on se préoccupe surtout d'obtenir rapidement et fréquemment des indicateurs des principaux aspects de la répartition des revenus et de la consommation des ménages. Ces données peuvent être recueillies au cours d'enquêtes annuelles, trimestrielles ou mensuelles, ou provenir de relevés administratifs. Elles portent le plus souvent sur des agrégats du revenu de la production et de la propriété ainsi que sur certains paiements de transfert et sur la consommation, c'est-à-dire sur l'essentiel des renseignements que l'on cherche à recueillir au moyen d'enquêtes plus générales. Les enquêtes courantes de ce genre ne portent parfois que sur un échantillon resreint de ménages. Cependant, pour fournir des données utiles à l'étude des changements de la répartition des revenus et de la consommation, les enquêtes devront porter sur un échantillon représentatif de la plus grande partie possible de la population.

Besoins spéciaux des pays en développement

1.10 Les statistiques de répartition indispensables aux pays en développement sont de même nature que celles dont les pays développés ont besoin, encore que l'importance accordée à tel ou tel aspect soit souvent différent. En même temps, les moyens limités dont disposent ces pays en matière statistique risquent de restreindre leurs possibilités théoriques et pratiques de collecte.

1.11 Au cours des dernières années, de nombreux pays en développement ont vu s'accroître substantiellement, en termes réels par habitant, leur produit intérieur brut et leur revenu national. Mais cet accroissement ne s'est pas toujours répercuté jusqu'aux groupes de revenus les plus faibles de la population. Dans ces pays, les statistiques de répartition serviront donc surtout à indiquer si le revenu et la consommation sont équitablement distribués entre les différents groupes sociaux. Elles serviront aussi de base à l'Etat pour rationaliser ses sources de recettes.

1.12 Pour pouvoir prendre les mesures qu'exigent la réduction de la pauvreté et une répartition plus équitable du revenu et de la consommation, il est indispensable de disposer d'informations sur la distribution effective des flux en espèces et en nature entre les divers groupes de population. Ces informations permettent d'identifier les strates de la population qui n'ont pas les moyens de faire face à leurs besoins minimaux de nourriture, d'habillement, de logements et de services éducatifs et médicaux.

1.13. Les revenus primaires, qui résultent de la participation directe au processus de production, peuvent prendre en grande partie la forme de rémunérations en nature et constituer l'essentiel du revenu des ménages dans les pays en développement. On calcule le revenu total des ménages en faisant la somme du revenu de la propriété, des transferts courants et des autres prestations qui s'ajoutent aux revenus primaires. Les ménages les plus fortunés reçoivent souvent une proportion importante de leurs revenus sous forme d'intérêts et de loyers. Certains ménages peuvent en outre bénéficier de prestations d'assistance sociale. Les revenus ultimes dont disposent les ménages pour leurs dépenses de consommation et pour l'épargne subissent en outre l'incidence de la fiscalité et d'autres paiements de transfert courants. Dans de nombreux pays en développement, les taxes constituent le seul poste pour lequel on puisse disposer d'informations dignes de foi en ce qui concerne ces paiements de transfert par les ménages.

1.14 Dans plusieurs de ces pays, la consommation financée sur le revenu que les ménages perçoivent en espèces ou en nature, ou qu'ils tirent de leur propre production, est complétée par des services que l'Etat, des institutions privées sans but lucratif et des branches d'activité marchande leur fournissent gratuitement ou à prix réduit. La répartition du total constitué par les dépenses finales de consommation des ménages et par les services qui leur sont fournis gratuitement (c'est-à-dire la consommation totale de la population) donne une meilleure idée que les seules dépenses finales de consommation de la façon dont se distribue le bien-être entre les divers groupes de la population.

1.15 Etant donné la similitude des besoins des pays en développement et des pays plus développés, il ne semble pas utile d'élaborer une série de directives distinctes pour le premier de ces deux groupes. On a jugé préférable d'indiquer, dans l'analyse générale du présent document, les modifications, les simplifications et la modulation qu'appelle la situation de ces pays. De toute évidence, il n'y a pas de démarcation nette entre pays en développement et pays développés; en matière de potentiel statistique notamment, il n'existe que des pays plus ou moins développés. En combinant en un seul document les recommandations destinées aux deux groupes, on permettra aux services statistiques d'adopter progressivement des formules plus complexes à mesure que leur potentiel se renforcera.

Nature des directives

1.16 La fin première des directives relatives aux statistiques de la répartition du revenu, des dépenses, et de l'accumulation des ménages est d'esquisser pour ces données un cadre cohérent et structuré qui aidera les pays à développer systématiquement leurs statistiques en fonction des besoins et des conditions qui leur sont propres.

1.17 Les statistiques de répartition devraient être élaborées en coordination avec les travaux sur la comptabilité nationale, à partir d'enquêtes effectuées sur place et/ou de données administratives concernant certaines activités de l'Etat, comme la fiscalité sur le revenu et la sécurité sociale. Ces statistiques constituent pour l'essentiel une présentation décomposée et détaillée des comptes et tableaux relatifs aux ménages dans les comptes et bilans nationaux.

1.18 L'existence des directives devrait inciter à recueillir les données de répartition nécessaires aux études des conditions socio-économiques et du comportement des divers groupes de la population dans une conjoncture de croissance et de développement économiques. Les directives devront aussi faciliter l'établissement de bases pour la communication et la publication, à l'échelle internationale, de données comparables sur les aspects les plus généraux de la répartition du revenu et des statistiques connexes lorsqu'un nombre suffisant de pays auront élaboré ces données.

1.19 Les statistiques de la répartition des revenus, de la consommation et de l'accumulation représentent un nombre important de séries et de tableaux. Il n'est pas possible d'étendre les directives aux particularités ou aux détails de ces données. Les directives s'attachent à la structure, aux notions, aux postes et définitions essentiels, aux principales classifications et aux principaux tableaux statistiques. Les tableaux de données qui figurent dans le système, bien que fondamentaux pour les grands emplois des statistiques de répartition ont un caractère général et récapitulatif. Ils revêtent donc beaucoup d'intérêt pour les comparaisons internationales. Ceux qui sont présentés ici ont évidemment une forme beaucoup trop globale pour qu'il soit possible de recueillir et de stocker les données; il conviendra de maintenir tous les détails des classifications proposées

et d'emmagasiner les données sous une forme aussi ventilée que possible pour permettre, en cas de besoin, une présentation différente des tableaux.

1.20 Les méthodes utilisées par les pays pour recueillir et compiler les statistiques affectent la comparabilité internationale des résultats. Bien que les directives ne comportent pas de recommandations sur les méthodes de collecte et de compilation, certaines de celles qui pourraient être utilisées sont indiquées à l'annexe II.

1.21 Les directives traitent nécessairement des objectifs à long terme des statistiques de répartition. Il est peu probable que de nombreux pays soient en mesure de fournir dès maintenant toutes les informations envisagées. Aussi les directives comprennent-elles des suggestions quant à l'ordre de priorité général que les pays pourraient suivre dans la mise au point des statistiques. Cet ordre de priorité tient compte de l'urgence des besoins de données et des difficultés que pose la collecte de ces informations. Naturellement, les pays devront considérer ces suggestions en tenant compte de leurs besoins propres et de l'état de leurs statistiques. Dans l'ensemble, la collecte des données proposées impliquera une charge plus lourde pour les petits pays. Par exemple, si l'on recourt à des enquêtes par sondage auprès des ménages, il faudra utiliser un échantillon de même taille pour les petits et les grands pays.

Portée des statistiques : problèmes spéciaux

Population couverte

1.22 Pour fournir des données complètes sur le bien-être de la population tout en restant cohérentes avec les comptes et bilans nationaux, les statistiques de répartition devraient se rapporter à l'ensemble de la population résidente du pays. En d'autres termes, les personnes vivant dans des institutions telles que les orphelinats, les hospices de vieillards, les asiles et les prisons devront être prises en considération, bien qu'il ait été de pratique courante, jusqu'ici, d'omettre cette population dans les enquêtes. A cause de leurs conditions de vie particulières, les personnes vivant dans des institutions forment une catégorie spéciale dans la classification socio-économique du système. S'il est impossible, en pratique, de couvrir l'ensemble de cette population, il serait utile et sans doute possible d'inclure au moins dans le système les personnes qui vivent dans des institutions tout en disposant de certains moyens privés. Comme dans la comptabilité nationale, les biens et services que les institutions fournissent gratuitement à leurs pensionnaires doivent être considérés comme faisant partie de la consommation des institutions elles-mêmes. Mais ces biens et services seraient compris dans la notion élargie de consommation totale des pensionnaires.

1.23 Dans les pays en développement, la population vivant dans des institutions (abstraction faite des membres des forces armées) est souvent très restreinte. Dans ce cas, étant donné la difficulté d'effectuer la collecte et l'imputation des

données, il faudra peut-être (du moins au début) limiter les statistiques à la population non institutionnelle et y ajouter les forces armées quand elles présentent de l'importance.

Recettes et débours en nature

1.24 Il n'est pas rare que les enquêtes sur les revenus et les dépenses, même effectuées sur place, se bornent aux recettes et débours en espèces. Cela tient probablement aux difficultés substantielles que pose le rassemblement des données sur les revenus et la consommation en nature, et à l'idée préconçue que les montants en cause sont insignifiants. Dans les pays en voie de développement, il faudrait tout particulièrement que les enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages couvrent les revenus en nature et la consommation personnelle correspondante. Les traitements et salaires perçus en nature sont beaucoup plus importants dans ces pays que dans les pays développés. En outre, la production d'entrepreneurs indépendants, des agriculteurs en particulier, est en grande partie consommée, dans les groupes aux revenus les plus bas, par les producteurs eux-mêmes, ou prend l'aspect d'une formation brute de capital fixe pour compte propre. Dans de nombreux pays en développement, les dons en nature entre ménages représentent un montant très important. Les transferts de biens et services en nature en provenance et à destination du reste du monde devront figurer dans les transferts courants. La consommation personnelle en nature devra comprendre les flux correspondants. Ni les recettes des ménages au titre de transferts courants ni leur consommation personnelle ne comprendront les biens et services que leur fournissent gratuitement les administrations publiques, des institutions privées sans but lucratif et des entreprises. Toutefois, ces biens et services sont inclus par définition dans les notions élargies de revenu total et de consommation totale de la population.

1.25 Les chiffres imputés du revenu en nature doivent correspondre à ceux de la consommation en nature pour la même période comptable; cette nécessité pose un problème pratique de choix de la référence temporelle des estimations. On considère généralement, par convention, que les biens achetés sur le marché sont consommés au moment de l'achat. Toutefois, pour la consommation prélevée sur la production propre du ménage, le choix doit se faire entre deux points de repère : d'une part, la date de production; de l'autre, la date de consommation ou de première utilisation. En ce qui concerne les produits agricoles, ces deux dates peuvent fort bien appartenir à deux années comptables différentes. Pour des raisons d'ordre pratique, il est recommandé de supposer que la consommation se fait au moment de la production des biens, à moins que l'on ne dispose d'informations sur les stocks détenus dans les fermes.

Données en prix constants

1.26 Il est souhaitable d'inclure des données en prix constants dans certaines séries des statistiques de répartition. Les problèmes généraux que pose la compilation de données en prix constants ou comparables sont traités ailleurs,

notamment au chapitre IV de l'étude sur le SCN^{1/} et dans le Manual on National Accounts at Constant Prices 2/. Toutefois, il pourra se poser, pour les estimations en prix constants des statistiques de répartition, des problèmes particuliers qui ne sont pas traités dans les directives générales relatives au calcul de prix constants. Certains de ces problèmes sont examinés ci-dessous.

1.27 Pour comparer les niveaux de vie de catégories de population au cours de différentes périodes, il faut avoir des données en prix constants sur la consommation finale et la consommation totale des groupes socio-économiques et des groupes de revenus, classés selon les diverses catégories de biens et services. Il est également utile de compiler des données en prix constants pour certaines marchandises comprises dans la consommation.

1.28 Des données évaluées en prix constants sont nécessaires pour comparer le bien-être de groupes de population qui paient des prix différents pour des biens et services que les consommateurs jugent identiques. Les notions et méthodes de calcul des données en prix comparables pour des groupes de population différents sont les mêmes, à bien des égards, que celles qu'on utilise pour les estimations de données relatives à différentes époques.

1.29 La mise au point d'indices de prix distincts pour différentes régions d'un même pays ne soulèvera guère de difficultés pratiques, mais il sera plus difficile de compiler des indices de prix à la consommation pour des ménages dont les niveaux de revenu et de consommation diffèrent. Pour ce type d'indices, il est possible de calculer des coefficients de pondération fondés sur des données relatives aux modes de consommation des divers groupes de ménages, mais il est plus difficile de recueillir des informations sur les prix payés. La collecte de ces informations suppose l'établissement d'un échantillon des divers biens et services achetés par chaque groupe de ménages et la collecte de séries de prix recueillis pour chaque échantillon auprès d'un choix de magasins et d'étals où chaque groupe a l'habitude d'acheter les biens et services en question. Il est néanmoins souhaitable d'essayer de recueillir les séries de prix nécessaires et de calculer des indices, du moins pour de grands groupes de population dont les niveaux de revenu et les modes de consommation sont nettement différenciés.

1/ Système de comptabilité nationale, Etudes méthodologiques, Série F, No 2, Rev. 3 (Publication des Nations Unies, No de vente : F.69.XVII.3).

2/ A paraître comme publication des Nations Unies.

Principales priorités

Revenu et consommation

1.30 Les données relatives à la distribution du revenu doivent avoir la priorité absolue dans l'élaboration de ces statistiques. Dans la plupart des pays en développement, la rémunération des salariés devra sans doute, au début, se limiter aux salaires et traitements en raison des difficultés éprouvées à obtenir des renseignements sur les cotisations des employeurs à la sécurité sociale et à des régimes analogues au profit de leurs employés. Les données concernant le revenu de la propriété sont généralement recueillies lors d'enquêtes sur les ménages. De même, les données relatives aux paiements d'impôts directs sont généralement fournies par ces enquêtes, à moins qu'elles ne proviennent des registres de l'administration. Pour les autres transferts courants effectués ou reçus, il sera plus difficile d'obtenir les renseignements qui permettraient de calculer le revenu total disponible des ménages et, dans le cas des pays en développement, il faudra peut-être s'en dispenser.

1.31 Les données relatives aux dépenses de consommation viendront ensuite dans l'ordre de priorité. Il conviendra d'abord de calculer les dépenses de consommation finale des ménages, en espèces et en nature, puis la consommation totale de la population. Les informations recherchées sur cette consommation totale pourront se limiter à des estimations en prix courants en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des chiffres exprimés en prix constants sur la valeur des biens et services fournis gratuitement par l'Etat et les institutions privées sans but lucratif ainsi que par les branches d'activité marchande.

1.32 Dans les cas où la répartition des revenus des ménages est inconnue, on pourra utiliser, à sa place, des informations sur l'ordre de grandeur des dépenses de consommation des ménages classés d'après leurs principales caractéristiques. Il est à prévoir qu'une correspondance étroite existera entre la répartition des revenus et des dépenses, par grandes catégories, du moins pour les ménages ayant des revenus modestes ou moyens.

1.33 Seuls quelques services nationaux de statistiques ont l'expérience du rassemblement de données sur la consommation totale et la notion corollaire de revenu total de la population. Ce travail pose un certain nombre de problèmes théoriques et pratiques. Il ne faut pas oublier que les biens et services que l'Etat, des organismes privés sans but lucratif et des entreprises fournissent gratuitement à la population constituent une part appréciable de sa consommation. De plus, la proportion que ces postes gratuits représentent sur la consommation de la population varie d'un pays à l'autre. Les comparaisons internationales du niveau de vie fondées sur les chiffres de la consommation personnelle risquent d'être fallacieuses. Etant donné les difficultés rencontrées, on pourra néanmoins accorder un ordre de priorité plus bas à la collecte de données sur la consommation totale et le revenu total qu'à la consommation personnelle.

Accumulation

1.34 Les données sur les opérations en capital des divers groupes de la population sont nécessaires à plusieurs fins. L'épargne des ménages peut être une importante source de financement de la formation de capital de la nation; les données relatives à l'épargne et à l'emprunt des entreprises non constituées en sociétés et les usages qui sont faits des montants en cause présentent un intérêt particulier. Les pays qui ont l'expérience de la collecte directe de données sur l'épargne des ménages et sur leur emprunt net sont relativement rares et il n'est pas aisé de réunir des informations dignes de foi dans ces domaines. Les pays à économie planifiée recueillent fréquemment des données sur toutes les opérations de crédit financier directement auprès des ménages. D'autres pays ne le font que pour certaines créances financières, par exemple le crédit à la consommation. Etant donné qu'en matière de collecte des statistiques de l'épargne, de l'investissement et de l'emprunt auprès des ménages, l'expérience des pays est limitée et que ces enquêtes soulèvent des difficultés, les pays n'attribueront généralement à ces séries qu'un ordre de priorité secondaire. Il est souhaitable d'assigner aux données sur les transactions en capital des entreprises non constituées en sociétés un ordre de priorité plus élevé qu'aux données concernant les autres types d'opérations en capital.

1.35 Encore qu'il faille disposer de données sur la répartition de la fortune entre les ménages - biens de consommation durables, créances financières et biens de capital corporels - ces statistiques recevront généralement une priorité peu élevée, sauf parfois les données relatives aux biens de consommation durables. Certains pays recueillent auprès des ménages des renseignements sur certains éléments de la fortune, par exemple le montant des dettes de consommation en cours ou le nombre des automobiles, postes de radio et autres biens de consommation durables en leur possession; mais, officiellement, peu d'efforts ont été faits pour rassembler systématiquement des chiffres sur la valeur de tous les éléments de la fortune des ménages. Aussi les présentes directives ne contiennent-elles pas de recommandations au sujet de ce type de statistiques.

1.36 Il n'en reste pas moins que certains pays en développement recueillent des données sur la valeur et le volume d'importants actifs matériels des ménages (y compris les terrains et les biens de consommation durables), classés selon leurs principales caractéristiques. Ces données constituent d'utiles indications des niveaux de revenu des ménages et sont parfois plus faciles à recueillir que les informations relatives aux terrains ou à l'importance des fermes d'élevage, telles que les fournissent les recensements agricoles. Il faudrait donc accorder une priorité élevée à la collecte de ces données dans les travaux de recensement consacrés à l'agriculture.

Chapitre II

STRUCTURE DES STATISTIQUES DE REPARTITION PAR RAPPORT AUX COMPTES ET BILANS NATIONAUX

Structure des statistiques

Généralités

2.1 La structure des statistiques proposées pour la répartition du revenu des ménages, de leur consommation et de leur accumulation est conçue de façon à présenter chaque grande étape de la réception et de l'utilisation des revenus par les ménages; elle doit concorder autant que possible avec celle des comptes du SCN et des bilans de la CPM. La structure du système apparaît sous forme de bilans comptables au tableau II.1. Il faut souligner que le système couvre toutes les transactions en capital des individus, y compris celles qu'ils effectuent en tant que propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés.

Comptes de revenus et de dépenses et compte de capital et de financement

2.2 Les comptes A et B du tableau II.1 indiquent les grandes étapes de la formation du revenu des ménages et ses principales utilisations.

Revenu primaire

2.3 Le revenu primaire est formé des recettes des salariés et des entrepreneurs du fait de leur participation à la production. Les salariés ne disposant pas toujours de renseignements sur les cotisations effectives de leurs employeurs aux caisses de pension et régimes analogues et ne pouvant calculer d'imputations lorsque ces caisses sont une fiction comptable, il ne faudra pas inclure ces postes dans la notion de rémunération des salariés utilisée pour les statistiques de répartition, encore qu'ils soient compris dans le SCN. Parfois, il pourra se révéler très difficile de recueillir et de compiler des chiffres dignes de foi sur les cotisations des salariés à la sécurité sociale et aux régimes analogues. Dans ce cas, les données relatives à la rémunération des salariés pourront se limiter aux salaires et traitements.

2.4 Il est recommandé de comptabiliser le revenu de l'entreprise en l'évaluant brute de la consommation de capital fixe, car il est improbable que les ménages soient en mesure de fournir des données dignes de foi sur l'amortissement. Le loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire est considéré ici comme un revenu de la propriété et non de l'entreprise, comme dans le SCN.

2.5 Etant donné l'importance que revêtent les transactions en nature dans les pays en développement, il convient de compiler des chiffres distincts pour les salaires et traitements, en espèces et en nature, et pour les prélèvements en nature opérés par des entreprises non constituées en sociétés.

Revenu total des ménages

2.6 Le revenu total des ménages est la somme des revenus primaires, des revenus perçus sur la propriété et des transferts courants et autres prestations reçus. Les prestations reçues comprennent les allocations de sécurité sociale, les pensions et les annuités d'assurance-vie. Ces deux derniers postes sont considérés dans le SCN comme des transactions en capital, c'est-à-dire une forme de retraits d'épargne. Ils sont traités ici comme des revenus courants parce que les pensions et les annuités d'assurance-vie peuvent être, comme les prestations de sécurité sociale, d'importantes sources de financement de la consommation des retraités. Le concept de revenu total des ménages est analogue à la notion de revenu personnel, utilisée déjà dans de nombreuses enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages.

Revenu total utilisable des ménages

2.7 On obtient le revenu total utilisable des ménages en déduisant de leur revenu les impôts directs et les cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension. Cette notion reflète le revenu que les ménages peuvent effectivement utiliser pour leurs dépenses et leur épargne courantes.

2.8 La partie inférieure du compte A, au tableau II.1, indique l'affectation du revenu total utilisable des ménages à la consommation finale en espèces et en nature, aux autres dépenses des ménages et à leur épargne brute. Les autres dépenses des ménages comprennent l'intérêt de la dette des consommateurs et d'autres paiements de transfert courants. Les primes versées pour tous les types d'assurance sont compris parmi les autres paiements de transfert.

Compte de capital et de financement

2.9 Le compte B du tableau II.1 indique comment l'épargne brute et les transferts nets en capital reçus par les ménages sont investis dans la formation brute de capital et dans le prêt net. Les transferts en capital reçus comprennent les prestations d'assurance-dommages et les prestations des compagnies d'assurance-vie autres que les annuités d'assurance viagère. Les transferts en capital payés comprennent les droits de succession, les transferts en capital des migrants à l'étranger, les grandes donations à des institutions privées sans but lucratif, etc. La formation brute de capital est indiquée séparément pour les logements occupés par leur propriétaire et pour les entreprises non constituées en sociétés, autres que les logements occupés par leur propriétaire. Etant donné la fréquence des constructions effectuées pour compte propre dans les pays en développement, il serait utile de séparer la formation de capital pour compte propre de chacun de ces postes.

Tableau II.1. Les comptes des statistiques de répartition

A. Compte de revenus et de dépenses

<p>4. Revenu total des ménages</p>	<p>1. Revenu primaire</p> <p>a) Rémunérations des salariés</p> <p> i) Salaires et traitements</p> <p> <u>a.</u> En espèces</p> <p> <u>b.</u> En nature</p> <p> ii) Cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues</p> <p>b) Revenu des membres des coopératives de production</p> <p>c) Revenu brut d'entreprise (entreprises non constituées en sociétés) <u>a/</u></p> <p>2. Revenu de la propriété reçu</p> <p>a) Loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire</p> <p>b) Intérêts</p> <p>c) Dividendes</p> <p>d) Loyers</p> <p>3. Transferts courants et autres prestations reçus</p> <p>a) Prestations de sécurité sociale</p> <p>b) Pensions et prestations d'assurance-vie</p> <p>c) Autres transferts courants</p>
<p>Débours</p>	<p>Recettes</p>

6. Impôts directs payés	5. Revenu total des ménages
7. Cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension	
a) Sécurité sociale <u>b/</u>	
b) Caisses de pension	
8. Revenu total utilisable des ménages	

Débours	Recettes
---------	----------

10. Dépenses de consommation finale des ménages	9. Revenu total utilisable des ménages
a) En espèces	
b) En nature	
11. Intérêts payés du crédit à la consommation	
12. Autres transferts courants payés	
13. Epargne brute	

Débours	Recettes
---------	----------

B. Compte de capital et de financement

16. Formation brute de capital	14. Epargne brute
a) Logements occupés par leur propriétaire	15. Transferts nets en capital reçus
b) Autres	
17. Prêt net	

Débours	Recettes
---------	----------

G. Consommation totale et revenu total de la population

4. Dépenses de consommation finale des ménages	1. Revenu total utilisable des ménages
5. Intérêts payés du crédit à la consommation	2. Revenu correspondant aux services assurés gratuitement ou à prix réduits aux ménages par l'Etat, les institutions privées sans but lucratif et les branches d'activité marchande ou aux subventions versées par l'Etat (7 + 8 + 9 + 10)
6. Autres transferts courants payés	
7. Dépenses de consommation finale affectées aux ménages par les administrations publiques	
8. Dépenses de consommation finale affectées aux ménages par les organismes sans but lucratif	
9. Dépenses affectées aux ménages par les branches marchandes	
10. Subventions versées par l'Etat, comprises dans la consommation totale de la population	
11. Consommation totale de la population	3. Revenu total utilisable de la population
12. Epargne brute	
Débours	Recettes

a/ Y compris les prélèvements sur les quasi-sociétés

b/ Dans les cas où les postes 1 a), 4, 5, 8 et 9 du Compte A ne comprennent que les salaires et traitements, le poste 7 a) ne devra pas comprendre la part des cotisations de sécurité sociale que les employeurs versent pour leurs employés.

Consommation totale et revenu total utilisable de la population

2.10 Le tableau II.1 contient, outre le compte de revenus et de dépenses des ménages et leur compte de capital, le compte de la consommation totale et du revenu total utilisable de la population (Compte C).

2.11 Comme on peut le voir d'après ce compte, la consommation totale de la population est faite de la somme des dépenses courantes des ménages et de la valeur des biens et services que l'Etat, les institutions sans but lucratif et les entreprises donnent gratuitement aux ménages. Les biens et services fournis gratuitement à titre de rémunération des services rendus ne sont pas inclus ici, mais font partie des traitements et salaires en nature. La somme des valeurs des biens et services gratuits et du revenu total utilisable des ménages est égale au revenu total utilisable de la population.

Relation avec les comptes et bilans nationaux : aspects généraux

2.12 Les statistiques de répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation sont destinés à compléter les agrégats de la comptabilité nationale; à cet effet, elles contiennent, au sujet des ménages, des classifications et des tableaux de données beaucoup plus détaillées qu'il n'était possible d'en inclure dans le SCN et la CPM. Tout ce que peuvent fournir les comptes nationaux, ce sont des classifications et des tableaux de ces données pour les grandes catégories de flux, les principales classes d'agents économiques et de larges catégories socio-économiques de ménages. Si l'on voulait aller plus loin, les comptes nationaux seraient surchargés, peu maniables et difficiles à utiliser pour l'étude des grandes tendances et des interdépendances de l'économie.

2.13 Pour compléter les comptes nationaux, les classifications et définitions des flux, ainsi que la structure des statistiques de répartition devront autant que possible concorder avec celles du SCN et de la CPM. Il sera alors possible d'utiliser les statistiques de répartition du revenu avec les données de la comptabilité nationale pour étudier les interactions entre le niveau de vie de la population et la situation de l'économie. On évitera ainsi la confusion qui résulterait si des flux, analogues pour l'essentiel, étaient traités différemment dans les statistiques de répartition et dans les comptes nationaux. En outre, en élaborant le même système de statistiques sur la répartition du revenu et de données connexes pour des pays ayant des régimes économiques et sociaux différents, on disposera de bases permettant de comparer le niveau de vie de la population de ces pays. Cela peut aussi faciliter la liaison entre le SCN et la CPM.

2.14 Cependant, il n'est pas toujours souhaitable ou possible d'employer exactement les mêmes notions ou définitions des transactions dans les statistiques de répartition et dans le SCN ou la CPM. Il peut être utile d'insister davantage que le SCN ou la CPM sur la signification d'une transaction donnée pour les ménages (c'est-à-dire sur la façon dont les ménages la voient) et moins sur le

rôle de la transaction dans l'ensemble de l'économie. En outre, les classifications détaillées requises pour les ménages et les individus rendent impossibles l'inclusion de certaines imputations et estimations que l'on peut introduire dans les comptes nationaux. Les imputations et estimations en question concernent des transactions sur lesquelles les ménages n'ont souvent ni chiffres, ni renseignements, ou dont ils n'ont même pas connaissance. Pour le SCN, il s'agit par exemple des frais d'établissement des polices d'assurance, qui sont compris dans les dépenses finales de consommation, et des cotisations des employeurs aux caisses de pension privées, assurances et régimes analogues, qui sont comprises dans la rémunération des salariés. Les définitions des flux des statistiques de répartition tiennent compte du degré de facilité avec lequel on peut obtenir des données sur les postes correspondants.

2.15 Ainsi, la définition des flux et même la structure des statistiques de répartition du revenu proposées ici diffèrent à certains égards de celles du SCN et de la CPM. Les différences de définition des transactions seront étudiées, dans la présente publication, dans la section consacrée aux définitions et classifications des flux. Dans les deux sections qui suivent, la structure de ces statistiques est comparée à celles du SCN et de la CPM.

Relations avec le Système de comptabilité nationale

2.16 Exception faite de la consommation totale et du revenu total de la population, les flux qui présentent de l'intérêt au stade actuel figurent dans les comptes du SCN relatifs aux revenus et dépenses et au financement du capital des ménages ^{3/}. Pour arriver à la consommation totale et au revenu total utilisable de la population, il faut disposer de données complémentaires provenant, d'une part, des comptes de revenus et de dépenses des administrations publiques et des organismes privés sans but lucratif qui servent les ménages et, d'autre part, du compte de production des branches d'activité marchande.

Revenus et dépenses

2.17 Bien que presque tous les flux de revenus et dépenses des statistiques de répartition soient inclus dans le compte de revenus et de dépenses du SCN, il faut regrouper autrement et subdiviser ce dernier, et classer certains postes avec des détails différents pour arriver au compte de revenus et de dépenses du tableau II.1. De plus, il faut ajouter certains flux pour les transactions relatives aux caisses de pension et rentes viagères et remplacer la notion de revenu disponible par celle de revenu total utilisable des ménages.

^{3/} Les comptes et tableaux types du SCN sont présentés dans Système de comptabilité nationale (Publication des Nations Unies, No de vente : F.69.XVII.3), chapitre VIII, annexes 8.2 et 8.3.

Revenu primaire

2.18 Le regroupement et le reclassement à opérer entre certains postes du compte de revenus et de dépenses du SCN pour obtenir la ventilation du revenu primaire sont indiqués dans le tableau II.2. (Les numéros des postes du tableau II.2 correspondent à ceux des postes du tableau II.1. Les numéros de code à trois ou quatre chiffres sont ceux des flux du compte de revenus et de dépenses du SCN, III E 3, et du compte de financement du capital III E 5. Les numéros de postes du tableau II.1 et les numéros de code des comptes III E 3 et III e 5 sont utilisés pour tous les sous-comptes énumérés ci-après, pour les revenus et les dépenses.)

Tableau II.2

1. Revenu primaire

Ne figure pas dans le SCN

a) Rémunération des salariés

Subdiviser le flux 3.4.1 en :

i) Salaires et traitements

a. En espèces

b. En nature

Le SCN ne fait pas de distinction entre les salaires et traitements en espèces, d'une part, et en nature, de l'autre.

ii) Cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues.

Omettre les cotisations des employeurs aux caisses de pension, d'allocations familiales, d'assurance et de régimes analogues.

b) Revenu des membres des coopératives de production

Fait partie du revenu de l'entreprise (entreprises constituées en sociétés) dans le SCN.

c) Revenu brut de l'entreprise (entreprises non constituées en sociétés) et prélèvements sur les quasi-sociétés.

Excédent d'exploitation (3.3.2), moins autres intérêts (3.4.6.1,ii) et loyers (3.4.6.3), plus prélèvements sur le revenu d'entreprise des quasi-sociétés (3.4.5). Les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire et les loyers des bâtiments et du matériel qui font partie

du revenu de l'entreprise dans le SCN, sont traités comme des revenus de la propriété dans les statistiques de répartition et sont donc exclus du présent compte.

Revenu total des ménages

2.19 Les regroupements et modifications à effectuer dans les postes du compte de revenus et de dépenses du SCN pour obtenir le revenu total des ménages sont indiqués au tableau II.3. Les pensions et les annuités d'assurance viagère sont incluses dans ce compte alors qu'elles figurent au financement du capital dans le SCN.

Tableau II.3

1. Revenu primaire
2. Revenu de la propriété reçu
 - a) Loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire, qui sont inclus dans le revenu d'entreprise dans le SCN (3.4.3)
 - b) Intérêts (3.4.7.1)
Ne comprend pas l'intérêt imputé du capital des caisses d'assurance-vie et de pension
 - c) Dividendes (3.4.7.2)
 - d) Loyers
Flux 3.4.7.3 du SCN, modifié pour comprendre les loyers effectifs des édifices et structures
3. Transferts courants et autres prestations reçues
 - a) Prestations de sécurité sociale (3.6.4)
 - b) Pensions et prestations d'assurance-vie (partie du flux 5.8.9)
 - c) Autres transferts courants (3.6.5 + 3.6.8 + 3.6.12)
A l'exclusion des paiements effectués par les pouvoirs publics pour des services qui sont fournis par des branches d'activité marchande, des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif, directement et individuellement, à des personnes qui sont censées les avoir achetés.
4. Revenu total des ménages
Somme des postes 1, 2 et 3. Ne figure pas dans le SCN.

Revenu total utilisable des ménages

2.20 Pour dresser le sous-compte du revenu total utilisable des ménages dans les statistiques de répartition, les principaux changements requis consistent à inclure les cotisations aux caisses de pension, qui sont traitées comme des transactions de financement du capital dans le SCN, et à supprimer le poste des cotisations imputées à des caisses fictives de prévoyance pour les salariés ("prestations sociales directes des employeurs" dans le SCN).

Tableau II.4

5. Revenu total des ménages
6. Impôts directs payés (3.6.1)
7. Cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension
 - a) Sécurité sociale (3.6.3)
 - b) Caisses de pension

Partie du flux 5.8.9, plus les commissions des caisses de pension, qui font partie des dépenses de consommation finale (3.2.32) dans le SCN. A l'exclusion des cotisations des employeurs aux caisses de pension, d'allocations familiales et de régimes analogues, ainsi que de l'imputation des prestations sociales directes des employeurs.

8. Revenu total utilisable des ménages
Poste 5 moins postes 6, 7 et 8. Ne figure pas dans le SCN.

Emploi du revenu total utilisable des ménages

2.21 Ce sous-compte indique comment le revenu total utilisable des ménages se subdivise entre les dépenses courantes et l'épargne brute des ménages. Outre les dépenses de consommation finale, les dépenses courantes des ménages comprennent l'intérêt du crédit à la consommation et d'autres paiements de transfert courants. Les primes d'assurance viagère et d'autres formes d'assurance-vie, qui font partie du poste "Droit net des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et sur les réserves des pensions" dans le compte de capital et de financement du SCN, sont incluses dans les autres transferts courants. Les primes doivent être comptabilisées brutes de commissions.

Tableau II.5

9. Revenu total utilisable des ménages
10. Dépenses de consommation finale des ménages
 - a) En espèces
 - b) En nature

Flux 3.2.32 moins la rémunération des services d'assurance-dommages et d'assurance-vie.

Le SCN ne fait pas de distinction entre les dépenses de consommation finale en espèces, d'une part, et en nature, de l'autre.
11. Intérêts payés du crédit à la consommation (3.4.6.1,i)
Supprimé, parce que compris dans le revenu de la propriété comme poste négatif.
12. Autres transferts courants payés (3.5.1 plus commissions, 3.6.2, 3.6.6 et 3.6.11)
13. Epargne brute (3.7.1 + 5.3.3)

Capital et financement

2.22 La structure et les notions utilisées dans le compte de capital et de financement des statistiques de répartition sont les mêmes, pour l'essentiel, que dans le compte correspondant du SCN. Il convient toutefois de noter que les transferts nets en capital reçus comprennent les prestations d'assurance-dommages, qui figurent au compte de revenu et de dépenses dans le SCN, ainsi que les prestations d'assurance viagère, que le SCN inclut dans les "Droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie et sur les caisses de pension" du compte de capital et de financement. La formation brute de capital se subdivise entre les logements occupés par leur propriétaire et les entreprises non constituées en société, autres que les logements occupés par leur propriétaire. Les achats nets de terrains sont compris dans la formation brute de capital. Il n'est pas proposé ici d'étendre les statistiques de répartition à la partie inférieure du compte de capital et de financement du SCN, car il faudrait disposer à cette fin, sur la distribution de la fortune, d'informations sortant du cadre des présentes directives.

Tableau II.6

14. Epargne brute (3.7.1 + 5.3.3)
15. Transferts nets en capital reçus (5.7.6 + 3.5.2 + partie du flux 5.8.9)
16. Formation brute de capital (5.3.3 + 5.2.5 + 5.2.6 + 5.7.4 + 5.7.5)
Contrairement au SCN, il convient de faire la distinction entre :
 - a) Logements occupés par leur propriétaire
 - b) Entreprises non constituées en sociétés, autres que les logements occupés par leur propriétaire
17. Prêt net (5.7.8)
Egale le poste 14 plus le poste 15 moins le poste 16.

Consommation totale et revenu total de la population

2.23 Le tableau II.7 fait apparaître la relation avec le SCN en ce qui concerne la consommation totale et le revenu total utilisable de la population.

Tableau II.7

1. Dépenses de consommation finale des ménages (10)
2. Intérêts payés du crédit à la consommation (11)
3. Autres transferts courants payés (12)
4. Dépenses de consommation finale affectées aux ménages par des organismes privés sans but lucratif (partie de III D 3.2.31)
5. Dépenses affectées aux ménages par des branches d'activité marchande (partie de C \leq n 1.2.1)
6. Subventions versées par l'Etat, comprises dans la consommation totale de la population (partie de III C 3.3.5)
7. Consommation totale de la population (1+2+3+4+5+6)
Cette notion ne figure pas dans le SCN.

8. Epargne brute (3.7.1 + 5.3.3)
9. Revenu total utilisable de la population (7+8)

Cette notion ne figure pas dans le SCN.

Relation avec le Système de balance de l'économie nationale

2.24 Tous les flux pertinents des statistiques de la répartition du revenu sont traités dans les bilans et tableaux normalisés de la CPM. Ces statistiques étant conçues pour des pays qui diffèrent par les conditions économiques et sociales, certains flux du système ne correspondent pas aux conditions qui prévalent dans les pays utilisateurs de la CPM. Les balances de la CPM qui présentent le plus d'intérêt pour la définition de la structure des statistiques de répartition par rapport à la CPM sont la balance de la production, de la distribution, de la redistribution et de l'utilisation finale du produit global (tableau 3.1 de la CPM), la balance des revenus et des dépenses monétaires de la population (tableau 3.3 de la CPM) et la balance des fonds fixes de l'économie nationale à leur valeur initiale, déduction faite de l'usure (tableau 5.2 de la CPM). Il faut en outre extraire certains postes du tableau de la consommation finale, par branche et par secteur social (tableau 2.8 de la CPM) 4/.

2.25 Bien que tous les aspects des statistiques de répartition soient couverts par la CPM, il faut regrouper autrement les flux de la CPM pour dresser les comptes figurant au tableau II.1. Comme cela ressortira à l'évidence de l'analyse qui suit, il est nécessaire de procéder à ce regroupement surtout parce que, dans la CPM : a) la prestation de services qui ne sont pas incorporés dans des biens est en général exclue de la notion de production et b) les opérations financières courantes et en capital ne sont pas réparties entre des balances différentes. Autrement dit, la définition adoptée dans la CPM pour le revenu tiré de la production diffère de celle qu'utilisent les statistiques de la répartition et, au contraire de la présente publication, la CPM ne fait pas de nette distinction entre les transactions courantes et les transactions en capital.

Revenus et dépenses

2.26 La CPM utilise la notion de revenu primaire, mais non les autres notions de revenu des statistiques de répartition. Dans la CPM, l'agrégat "revenu primaire de la population" se limite au revenu provenant de la production de biens et de services matériels. Le revenu que la population tire de la prestation de services non matériels est considéré comme une partie de la redistribution des revenus primaires.

4/ Les balances et tableaux de la CPM figurent dans Principes de l'établissement de la balance de l'économie nationale, Etudes méthodologiques, Série F, No 17 (Publication des Nations Unies, No de vente : F.71.XVII 10). Les numéros de tableaux cités ci-dessus et ci-après sont ceux des tableaux de cette publication.

Revenu primaire

2.27 Le regroupement des flux de la CPM à effectuer en conséquence pour calculer le revenu primaire est indiqué au tableau II.8. On notera d'après ce tableau que, pour passer de la notion de revenu primaire de la CPM à celle des statistiques de répartition, il faut combiner les revenus de la population provenant du domaine de l'activité non matérielle et du domaine de la production matérielle, et procéder en outre à quelques ajustements. Il faut classer autrement les cotisations des employeurs à la sécurité sociale, qui font partie de la redistribution de l'excédent d'exploitation (bénéfices) des entreprises dans la CPM, et modifier quelque peu la définition des salaires et traitements pour en exclure les paiements de frais de voyages professionnels et les droits d'auteur. D'ailleurs, certaines transactions couvertes par les statistiques de répartition ne sont pas effectuées dans les pays utilisateurs de la CPM.

Tableau II.8

(Les numéros des postes sont ceux du tableau II.1. Les numéros des lignes et colonnes sont ceux du tableau 3.1 de la CPM)

1. Revenu primaire

Une notion analogue figure à la ligne 30, colonne 4.

a) Rémunération des salariés

i) Salaires et traitements

a. En espèces

b. En nature

Ligne 31, colonnes 6 plus 30, moins la somme des paiements de frais de voyages d'affaires des salariés et droits d'auteur reçus, qui n'apparaissent pas séparément dans la CPM. La CPM ne fait pas de distinction entre les traitements et salaires en espèces, d'une part, et en nature, de l'autre.

ii) Cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues

Colonne 10, ligne 01 plus 17

b) Revenu des membres des coopératives de production

Ligne 32, colonne 6

c) Revenu brut de l'entreprise (entreprises non constituées en sociétés)

Ligne 33, colonnes 6 plus 29.

Le poste "Prélèvements sur les quasi-sociétés" est sans objet.

Revenu total des ménages

2.28 Les opérations requises pour passer du revenu primaire au revenu total des ménages sont indiquées ci-après. Il est rare que les transactions indiquées pour le revenu de la propriété soient effectuées dans les pays qui utilisent la CPM. Les intérêts, les droits d'auteur et, dans certains pays, les loyers provenant de la location d'édifices et d'autres structures sont les seuls flux pertinents. Parmi les transferts courants et autres prestations reçus, seules les prestations de sécurité sociale et d'assurance-vie ont leur contrepartie exacte dans la CPM.

Tableau II.9

1. Revenu primaire

Une notion analogue figure au tableau 3.1, ligne 30, colonne 4

2. Revenu de la propriété reçu

a) Loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire

Cette imputation n'est pas faite dans la CPM

b) Intérêts

Ligne 30, colonne 26, tableau 3.1

c) Dividendes

Sans objet dans les pays utilisateurs de la CPM

d) Loyers

La notion de loyers perçus pour la location d'édifices et d'autres structures ne s'applique qu'à quelques pays utilisateurs de la CPM.

3. Transferts courants et autres prestations reçus

a) Prestations de sécurité sociale

Partie de la ligne 30, colonne 23, tableau 3.1

b) Pensions et prestations d'assurance-vie

Ligne 31, colonne 23, tableau 3.1

La notion de prestations d'assurance-vie est sans objet dans les pays utilisateurs de la CPM

c) Autres transferts courants reçus

Sans objet dans les pays utilisateurs de la CPM

4. Revenu total des ménages

Ne figure pas dans la CPM

Revenu total utilisable des ménages

2.29 Dans la CPM, les opérations qui permettent la redistribution du revenu total des ménages figurent dans la balance de la redistribution du revenu national. Les transactions relatives aux services non matériels, aux transferts en capital et aux créances financières sont aussi comprises dans cette balance. Néanmoins, le classement des transactions dans la balance est tel que l'on peut déterminer les flux de redistribution d'une partie du revenu total des ménages dans la population. Les flux de la CPM qui interviennent dans ce processus sont indiqués au tableau II.10. La notion de cotisations aux caisses de pension est sans objet dans les pays utilisateurs de la CPM et certains transferts courants payés sont considérés ici comme un emploi du revenu total utilisable des ménages.

Tableau II.10

5. Revenu total des ménages

6. Impôts directs payés

Total de la ligne 33, tableau 3.3

7. Cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension

a) Sécurité sociale

Total de la colonne 10, tableau 3.1

b) Caisses de pension

Sans objet dans les pays utilisateurs de la CPM.

8. Revenu total utilisable des ménages

Ne figure pas dans la CPM.

Emploi du revenu total utilisable des ménages

2.30 La CPM utilise la notion de dépenses de consommation finale, mais non celle d'épargne. Comme il serait difficile de recueillir des données sur l'épargne directement à partir des flux de la CPM, il est suggéré de la déduire des autres postes du sous-compte, comme on l'a fait au tableau II.11.

Tableau II.11

9. Revenu total utilisable des ménages
10. Dépenses de consommation finale
 - a) En espèces
 - b) En natureLigne 01, colonne 13, tableau 2.2
11. Intérêt payé du crédit à la consommation
Sans objet dans la CPM
12. Autres transferts courants payés
Ligne 34, tableau 3.3 (primes d'assurance), plus ligne 35, tableau 3.3
13. Epargne brute
Poste 9 moins la somme des postes 10, 11 et 12.

Capital et financement

2.31 Il est plus difficile, à partir de la CPM, de dresser le compte de capital et de financement des statistiques de répartition que celui des revenus et des dépenses, car les transactions en capital ne sont pas reprises dans une balance distincte de la CPM. Le regroupement des flux de la CPM concernant les transactions sur les biens de capital est grandement facilité par l'existence, dans ce système, d'une balance des transactions en question. La CPM contient aussi une balance pour la possession de biens de capital.

2.32 Le tableau II.12 indique comment on peut tirer de la CPM les postes du compte de capital et de financement du tableau II.1.

Tableau II.12

14. Epargne brute
15. Transferts nets en capital reçus
Ne figure pas dans la CPM
16. Formation brute de capital
Subdivisions des lignes 03 et 05, colonne 2, moins colonne 10, tableau 5.2, plus ligne 26, tableau 5.1

Ventilation de la formation de capital entre les logements occupés par leur propriétaire et les autres formes d'entreprises non constituées en sociétés (poste ne figurant pas dans la CPM)

17. Prêt net

Somme des postes 14 et 15, moins le poste 16.

Consommation totale de la population

2.33 La notion de consommation totale de la population existe dans la CPM, où elle est définie, pour l'essentiel, de la même façon qu'au tableau II.1.C. de la présente publication, comme le montre le tableau II.13.

Tableau II.13

4. Dépenses de consommation finale des ménages

Ligne 02, tableau 2.8, moins la somme de l'usure des logements appartenant à l'Etat et des recettes afférentes aux voyages d'affaires, et ligne 30, colonne 16, tableau 3.1

5. Intérêts payés du crédit à la consommation

Ligne 37, tableau 3.3

6. Autres transferts courants payés

Lignes 34 et 36, tableau 3.3 et ligne 30, colonne 18, tableau 3.1.

7+8+9+10. Dépenses de consommation finale affectées à la population par l'Etat et d'autres organismes.

11. Consommation totale de la population

Ligne 01, colonne 5, tableau 1.1

A l'exclusion des postes 5 et 6 ci-dessus.

Chapitre III

DEFINITION ET CLASSIFICATION DES UNITES STATISTIQUES

Les unités statistiques

Pratiques nationales

3.1 C'est le ménage ou une unité équivalente qui sert généralement d'unité statistique d'observation dans les enquêtes sur place consacrées au revenu familial, aux dépenses et à l'accumulation. Mais on recueille souvent, dans ces enquêtes, des renseignements distincts sur les revenus individuels lorsqu'il s'agit de revenus que l'on peut assigner à des individus, par exemple la rémunération des salariés et certaines formes de revenus de la propriété et de transferts. L'individu est souvent l'unité d'observation lorsqu'on recueille des données sur les revenus dans les recensements de population; on peut alors reconstituer les revenus des ménages sans grande difficulté. On dispose souvent de données administratives des services de l'impôt sur le revenu pour des individus ou des groupes familiaux seulement. Dans les statistiques fondées sur une combinaison de sources, les données relatives peuvent parfois être reconstituées pour les ménages grâce aux renseignements tirés de recensements de la population ou d'enquêtes sur les ménages.

Le ménage et l'individu

3.2 On peut considérer le ménage comme l'unité statistique pour tous les aspects des statistiques de la répartition du revenu et des données connexes, mais il est également souhaitable - et possible - d'utiliser l'individu comme unité bénéficiaire d'un revenu pour les revenus du travail et de l'entreprise et, dans certains cas, pour les revenus de la propriété. En particulier, l'individu est une unité intéressante et commode en tant que bénéficiaire de revenus dans les sociétés hautement urbanisées, où les activités génératrices de revenus des différents membres du ménage sont nettement séparables.

Le ménage

3.3 Le ménage est souvent l'unité statistique la plus appropriée pour l'étude des relations entre, d'une part, la répartition des revenus du travail, de la propriété et de l'entreprise et, d'autre part, la redistribution de ces revenus par la fiscalité et d'autres transferts et leur affectation à la consommation et à l'épargne. Les dons peuvent être accordés aux familles plutôt qu'aux individus, dans des conditions qui rendraient difficile et arbitraire leur ventilation entre les soutiens de la famille et les personnes à charge. La

répartition du revenu entre l'épargne et les dépenses courantes ou la consommation de biens et services sont aussi, dans une large mesure, affaire collective du ménage.

L'individu

3.4 L'individu est l'unité statistique préférable pour l'analyse des facteurs qui déterminent les variations des gains des salariés et des entrepreneurs et pour l'obtention de données qui permettent d'élaborer des politiques des revenus. Il pourra se révéler difficile de considérer l'individu comme unité statistique pour le revenu de l'entreprise, car les entreprises non constituées en sociétés peuvent être possédées et gérées en commun par plusieurs membres de la famille. Les mêmes problèmes d'attribution se poseront pour le revenu de la propriété quand celle-ci est commune à plusieurs personnes.

3.5 L'individu peut servir d'unité statistique qui complète le ménage pour certains aspects des dépenses de consommation, celles qui concernent l'éducation et les loisirs par exemple.

Autres unités statistiques

3.6 Les salariés pouvant avoir plusieurs emplois, chaque emploi est une unité statistique qui complète utilement l'individu pour la collecte et la compilation des données nécessaires à certains travaux d'analyse. Comme les entrepreneurs peuvent posséder et exploiter en même temps plusieurs affaires non constituées en société, l'entreprise individuelle peut servir d'unité statistique pour le revenu de l'entreprise. L'utilisation de cette unité permet d'éviter les problèmes auxquels on se heurte pour répartir le revenu de l'entreprise entre les membres d'une famille lorsqu'ils possèdent et exploitent une affaire en commun. Dans le cas des revenus de la propriété, l'utilisation de chaque flux de revenus comme unité d'observation et de classification, au lieu du propriétaire particulier, facilitera aussi l'étude des facteurs qui déterminent la répartition de ces revenus et permettra d'éviter les difficultés d'une ventilation entre les membres de la famille propriétaire.

Bénéficiaires de revenus primaires et d'autres revenus

3.7 Les soutiens de famille "bénéficiaires de revenus primaires" comprennent, par définition, toutes les personnes qui reçoivent une forme ou une autre de revenu primaire, tel qu'il est défini au chapitre précédent. Le terme "bénéficiaires de revenus" couvre, par définition, toutes les personnes qui reçoivent des revenus sous quelque forme que ce soit. Outre la première notion, il est possible d'utiliser celle de bénéficiaire de revenus primaires réguliers sur toute l'année (à plein temps d'occupation) et de faire apparaître la distribution des revenus primaires par bénéficiaire (pour l'ensemble des bénéficiaires de ces revenus) et par bénéficiaire de revenus primaires réguliers sur toute l'année. Les bénéficiaires de revenus primaires devraient comprendre

les travailleurs familiaux non rémunérés, tels qu'ils sont définis dans les recensements de la population, c'est-à-dire les personnes qui travaillent pendant un tiers au moins de la durée normale du travail dans une entreprise économique exploitée par un parent, qui vivent dans le même ménage et ne perçoivent ni salaire ni traitement.

Définition du ménage

3.8 On se réfère, dans les enquêtes sur les revenus, les dépenses et l'accumulation, à deux notions fondamentales du ménage : le ménage-foyer et la famille. Les deux notions sont mentionnées dans les recommandations relatives aux recensements de la population de 1970 et dans celle du SCN.

3.9 Selon le concept de foyer, le ménage peut être : a) soit un ménage d'une seule personne, c'est-à-dire une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sans s'associer avec d'autres personnes pour former un ménage multiple, b) soit un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes qui occupent tout ou partie d'une unité d'habitation et qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. La mesure dans laquelle les membres du groupe mettent en commun leurs revenus et leurs dépenses peut varier. Ils peuvent être apparentés ou non. Les pensionnaires, mais non les locataires de chambres meublées, et les domestiques logés en font partie. Selon le concept de famille, le ménage multiple est limité aux personnes liées par le sang, le mariage ou l'adoption, qui remplissent les autres conditions fixées selon le concept de foyer.

3.10 Dans de nombreux pays développés, il est probable que les individus composant le ménage-foyer ne mettent en commun leurs revenus que dans une faible mesure. Dans ce cas, il est sans doute préférable d'utiliser le concept de ménage-famille. Dans les pays en voie de développement, au contraire, il est à prévoir que les personnes composant le ménage-foyer mangent ensemble et même acquièrent leurs gains collectivement ou mettent leurs revenus en commun. Il peut donc être préférable d'utiliser le concept de ménage-foyer dans de nombreux pays en développement.

3.11 On peut définir le ménage de deux manières selon la notion de ménage-foyer : soit, de facto, en considérant les membres effectivement présent au moment du recensement; soit, de jure, en considérant les membres qui résident normalement dans le ménage. La définition de facto est la plus utile, car elle réduit les difficultés de rassemblement des données sur le revenu, les dépenses, etc., qui répondent à la composition du ménage. Si une enquête comporte un certain nombre de visites successives à un même ménage pendant une certaine période, cette méthode permet de tenir compte de l'évolution de la composition du ménage d'une visite à l'autre.

3.12 Sur le plan pratique, il peut être difficile d'appliquer la définition-type du ménage dans des pays où prévaut la polygamie ou le nomadisme. Par exemple, il

peut se trouver que deux ou plusieurs épouses vivent séparément et que leur mari polygame se déplace d'une résidence à l'autre. Dans ce cas, chaque groupe devrait être considéré comme un ménage à part, le mari faisant partie du ménage dans lequel il passe la majeure partie de son temps.

3.13 Il arrive également que le même ménage dispose de plusieurs résidences, une dans un village, une autre en ville et une troisième sur les lieux de pâturage, par exemple. Si plusieurs de ces résidences sont effectivement utilisées au moment de l'enquête par certains membres du ménage et sont habitées depuis un certain temps, les habitants de chacune de ces résidences doivent être considérés comme formant des ménages distincts.

3.14 Dans le cas de ménages nomades, qui peuvent éclater en unités plus petites au cours des transhumances du bétail, les membres de ménages appartenant à certaines tribus ou certains groupements de ménages devraient être suivis dans la mesure du possible, quel que soit leur déplacement géographique.

3.15 Il faut aussi définir l'unité statistique à utiliser pour les personnes qui vivent dans des institutions. Il s'agit de soldats vivant dans des casernes, d'enfants vivant dans des internats, de pensionnaires d'institutions telles que les hospices pour vieillards, indigents et orphelins, les asiles et les prisons. Ce sont des groupes de personnes vivant ensemble qui prennent d'habitude leurs repas ensemble, sont liés par des objectifs communs et sont généralement soumis à une autorité extérieure à leur groupe. Le personnel de ces institutions et les personnes vivant en hôtel ou en pension ne sont pas considérés comme vivant dans des institutions; il faut les traiter comme des membres de ménages d'une ou plusieurs personnes. Pour les pensionnaires des institutions, l'unité statistique pourrait être l'individu ou la famille qui vit dans l'institution.

3.16 La classification des ménages selon leurs caractéristiques principales, la classe socio-économique par exemple, étant liée au statut du chef de ménage, il faut, pour les besoins de la classification, que la définition de ce dernier soit aussi dépourvue d'ambiguïté que possible. Il est recommandé de considérer comme chef de ménage la personne qui est généralement reconnue comme telle par les autres membres. Quand la personne qui serait normalement reconnue comme chef de ménage ne vit pas avec eux, c'est le chef de fait qui doit être choisi. Le plus souvent, le chef de ménage ainsi défini fournit le principal apport de revenu. Toutefois, si la notion ne fait l'objet d'aucun usage précis, il n'est pas indispensable d'identifier le chef de ménage.

Classification des unités statistiques

3.17 Les détails de la classification dont l'emploi est recommandé dans les statistiques de répartition sont limités par des considérations telles que la taille de l'échantillon à utiliser pour la collecte des données.

3.18 Les classifications des unités statistiques sont surtout destinées : a) à déterminer les cheminements que prennent les principales formes de revenu, de consommation personnelle et d'épargne dans leur répartition parmi la population; b) à identifier les facteurs qui expliquent les cheminements observés; c) à décrire le niveau de bien-être des divers groupes de population et à localiser ceux qui sont défavorisés, bien lotis, riches, etc.; enfin d) à déterminer certains aspects et caractéristiques de l'expérience des groupes de population qui expliquent les différences observées dans ces conditions.

3.19 Outre les classifications par taille de revenus, les statistiques devraient être classées selon les caractéristiques des individus (en tant qu'unités bénéficiaires de revenus et que consommateurs) et des ménages (en tant qu'unités bénéficiaires de revenus mais aussi comme unités de consommation et d'épargne) pour l'étude du niveau de vie des divers groupes de la population et des facteurs de variation de ce niveau.

3.20 Les classifications proposées ci-après devraient fournir les renseignements fondamentaux généralement demandés en matière de répartition et sur les facteurs et conditions qui déterminent les distributions. Les classifications fondamentales proposées sont communément adoptées dans les enquêtes nationales sur les revenus et les dépenses des ménages.

3.21 Des pays pourront juger souhaitable et possible d'utiliser diverses classifications en plus de celles qui sont recommandées ici. Ces classifications varieront d'un pays et d'une enquête à l'autre, en fonction des besoins les plus marqués et selon la possibilité de réunir les renseignements nécessaires. Quelques-unes de ces classifications sont examinées ci-dessous.

Classification selon la taille des agrégats

Les classements

3.22 Il est recommandé d'effectuer des classements selon la taille de l'agrégat pour le revenu primaire, le revenu total des ménages et leur revenu total utilisable. Les distributions proposées concernent à la fois les agrégats des ménages et les moyennes par personne. Pour les distributions du revenu par personne le classement par taille devrait aussi se faire selon les moyennes de l'agrégat per personne. Les tableaux des éléments du revenu par catégorie de taille des divers agrégats de revenu feront apparaître non seulement la répartition des principales formes de revenu par taille, mais aussi les différences de nature et d'importance des revenus entre des ménages dont l'agrégat de revenu se situe dans telle ou telle catégorie. Le classement des transactions en capital et des composantes des dépenses de consommation finale des ménages, selon la taille des revenus, servira essentiellement aux mêmes fins pour ces transactions. Des classifications, opérées selon le montant de la rémunération des salariés ou des traitements et salaires, ou du revenu de l'entreprise et de la propriété, présenteront de l'intérêt pour l'étude des schémas de distribution de chacun de ces types de revenus.

Définition des limites de classes

3.23 Pour obtenir des classements par taille comparables entre pays, la classification devrait être établie par groupes quantiles car il n'est pas possible de comparer des distributions effectuées selon la taille, en valeurs absolues, au moyen de monnaies nationales différentes.

3.24 Si l'on adopte des groupes quantiles, les limites de classes sont définies de telle sorte que chaque classe contienne un nombre égal d'unités statistiques, de ménages par exemple. Pour cela, il faudra diviser en classes d'un nombre égal d'unités la liste des unités rangées d'après la grandeur étudiée, le revenu par exemple. Le nombre de ces classes est évidemment prédéterminé. Cela permet de définir les limites, inférieure et supérieure, de chaque classe, y compris celles des classes extrêmes.

3.25 La subdivision d'une population en dix groupes donne un classement modérément détaillé pour l'établissement de statistiques de répartition du revenu et de données connexes. Le quantile le plus élevé couvrira probablement un vaste éventail de revenus. Il sera donc intéressant de faire des estimations complémentaires pour les groupes supérieurs, représentant par exemple un ou cinq pour cent de la population. Dans certaines analyses, il sera utile de prévoir une classe pour les ménages ayant des revenus nuls ou même négatifs.

3.26 L'adoption de groupes quantiles pour la répartition du revenu et de la consommation facilite donc les comparaisons d'un pays et d'une époque à l'autre. Les distributions fondées sur des groupes quantiles simplifient aussi les mesures de la concentration, par exemple le calcul des courbes de Lorentz ou des coefficients de Gini.

19

Définition des classes par leurs limites en valeurs absolues

3.27 Pour étudier la répartition du revenu, de la consommation, etc. selon le montant, dans un pays et à une époque donnés, on utilise généralement des classes dont les limites sont définies en valeurs absolues. Le nombre de classes employé varie fortement selon le genre et l'objet des tabulations. Dix de ces classes ont été retenues pour les tableaux proposés ici à titre d'illustration.

3.28 Les classes extrêmes, la plus haute et la plus basse, de ces classifications peuvent être ouvertes. On utilise souvent des intervalles de largeur croissante selon le revenu, car on a besoin de données sur les différences relatives de revenu plutôt que sur les différences absolues. De même, pour calculer par exemple l'élasticité de la demande par rapport au revenu, on devra disposer de classes de revenu dont chacune devra être assez large pour que soient amorties les variations aléatoires des données. Les classes de largeur croissante peuvent être définies au moyen d'intervalles égaux dans leur expression logarithmique.

Classification selon les caractéristiques des ménages et des individus

Les classements

3.29 La classification selon les caractéristiques des personnes, telle qu'elle est proposée ici, se rapporte à la catégorie socio-économique, l'âge et le sexe, le type d'activité économique et la profession ainsi qu'au niveau d'instruction. Un certain nombre de pays classent en outre leurs statistiques de répartition des revenus et des dépenses selon l'origine ethnique ou nationale des individus et le lieu de leur résidence. Cette classification présente peu d'intérêt pour les autres pays et il n'est pas commode de définir des catégories appropriées à l'échelle internationale.

3.30 La distinction entre catégories socio-économiques est suggérée à titre de classification fondamentale, capable de révéler certaines des principales sources de différences systématiques, entre individus et entre ménages, des revenus, de la consommation et de l'épargne. Elle facilitera aussi l'identification des groupes de population défavorisés ou avantagés. Le classement adopté pour les individus et les ménages, selon l'âge et le sexe des individus et des chefs de ménage respectivement, répondra à certains besoins analytiques. Le type d'activité économique et la profession ainsi que le degré d'instruction des individus et des chefs de ménage présentent de l'importance lorsqu'on veut expliquer les différences de niveau des revenus tirés de la production.

3.31 Toutes les classifications exposées ci-dessous sont à considérer comme provisoires tandis que se poursuivent les travaux sur les systèmes de classement des données sociales et démographiques. Il est à prévoir qu'elles seront remplacées à mesure que d'autres, de caractère plus définitifs, seront élaborées et adoptées d'un commun accord.

Catégories socio-économiques

3.32 Le classement par catégories socio-économiques proposé au tableau III.1 ne concerne que les bénéficiaires de revenus. Il ne s'applique donc pas aux personnes à charge, comme les ménagères et les enfants par exemple.

3.33 Les recensements de population et les enquêtes sur les ménages utilisent des classifications de catégories socio-économiques établies à partir de diverses combinaisons d'autres classements, notamment selon la principale source de revenu, la situation à l'égard de l'emploi, la branche d'activité et la profession, ainsi que le degré d'instruction. Bien qu'il soit théoriquement possible de concevoir une classification de base des catégories socio-économiques reposant sur un classement sociologique indépendant de la population, aucun pays ne l'a encore fait. Une autre méthode permettant d'arriver à une classification socio-économique pourrait consister à pondérer les échelles des caractéristiques mentionnées ci-dessus. L'essai en a été fait dans certains cas.

3.34 Aucune classification internationale type des catégories socio-économiques n'a encore été adoptée. Une classification intérimaire à utiliser dans le Programme européen de recensements de la population a été recommandée par la Conférence des statisticiens européens. La classification proposée et présentée au tableau III.1 ci-après se fonde sur les mêmes principes que la classification préconisée pour les recensements européens de la population, encore qu'elle en diffère par certains détails.

Tableau III.1. Classification des catégories socio-économiques^{a)}

Classes	Groupes et sous-groupes
1. Employeurs dans l'agriculture	<p>11. Employeurs dans l'agriculture. Chefs d'entreprises non constituées en sociétés rangés dans la branche 1 de la CITI (Agriculture, sylviculture, pêche et chasse) occupant un ou plusieurs salariés en sus des travailleurs familiaux b).</p> <p>111. Qui possèdent principalement la terre qu'ils cultivent.</p> <p>112. Qui louent principalement la terre qu'ils cultivent.</p>
2. Travailleurs à leur compte et membres de coopératives agricoles de production	<p>21. Travailleurs à leur compte. Chefs d'entreprises non constituées en sociétés rangés dans la branche 1 de la CITI (Agriculture, sylviculture, pêche et chasse) n'occupant aucun personnel, sauf des travailleurs familiaux b). Certains pays voudront peut-être inclure les employeurs ayant un ou deux salariés dans ce groupe plutôt qu'au groupe 11.</p> <p>211. Qui possèdent principalement la terre qu'ils cultivent.</p> <p>212. Qui louent principalement la terre qu'ils cultivent.</p>

Tableau III.1. (suite)

Classes	Groupes et sous-groupes
3. Employeurs en dehors de l'agriculture	<p>22. Membres de coopératives agricoles de production.</p> <p>Membres de coopératives de production rangés dans la branche 1 de la CITI (Agriculture, sylviculture, pêche et chasse). Les personnes qui travaillent dans les coopératives sans en être membres, en contrepartie d'un traitement ou d'un salaire seulement, sont rangées dans la classe 5 ci-dessous.</p> <p>31. Employeurs en dehors de l'agriculture.</p> <p>Chefs d'entreprises non constituées en sociétés, rangés dans les branches 2 à 9 de la CITI, qui occupent au moins un salarié en sus des travailleurs familiaux.</p> <p>311. Secteur moderne</p> <p>312. Secteur traditionnel</p>
4. Travailleurs à leur compte en dehors de l'agriculture	<p>41. Travailleurs à leur compte dans les professions libérales, techniques, services d'experts et activités analogues. Travailleurs à leur compte dont les professions entrent dans le grand groupe 0/1 de la CITI (professions libérales, techniques et assimilées). Certains pays voudront peut-être inclure ici plutôt qu'au groupe 31 les employeurs exerçant ces professions et ayant un ou deux salariés. Les salariés des professions analogues sont classés dans les groupes 61 et 62 ci-dessous.</p>

Tableau III.1. (suite)

Classes	Groupes et sous-groupes
5. Salariés agricoles	<p>42. Autres travailleurs à leur compte et membres des coopératives de production non agricoles. Chefs d'entreprises non constituées en sociétés rangés dans les branches 2 à 9 de la CITI (sauf ceux classés dans le groupe 41 ci-dessus) qui n'occupent aucun personnel sauf des travailleurs familiaux b). Certains pays voudront peut-être inclure ici plutôt qu'au groupe 31 des employeurs de ces branches d'activité qui ont un ou deux salariés. Les membres des coopératives de production non agricoles sont compris ici. Les personnes qui travaillent dans ces coopératives sans en être membres, en contrepartie d'un traitement ou d'un salaire seulement, sont rangés dans la classe 6 ci-dessous.</p>
6. Salariés en dehors de l'agriculture	<p>51. Salariés agricoles</p> <p>Salariés des établissements rangés dans la branche 1 de la CITI qui relèvent des grands groupes 0/1 (Professions libérales, techniques et assimilées), et 6 (Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs et chasseurs) de la CITP et ouvriers agricoles relevant du groupe de base 9-8 (Conducteurs d'engins de transport) de la CITP.</p> <p>61. Cadres et administrateurs</p> <p>Personnel des établissements et administrations publiques, rangé dans le grand groupe 2 (Directeurs et cadres), dans les sous-groupes 3-0 (Chefs d'employés de bureau), 3-1 (Agents administratifs), 3-5 (Chefs de services des transports et communications),</p>

Tableau III.1. (suite)

Classes	Groupes et sous-groupes
	<p>4-0 et 4-1 (Directeurs et gérants propriétaires, commerce de gros et de détail), 5-0 et 5-1 (Directeurs et propriétaires gérants, restauration et hôtellerie), 5-2 (Chefs de groupe d'employés de maison et assimilés) ainsi que dans le groupe de base 4-21 (Chefs des ventes) de la CITP.</p>
	<p>62. Professions libérales et techniques</p>
	<p>Personnel des établissements et administrations publiques, rangé dans le grand groupe 0/1 (Professions libérales, techniques et assimilées) et dans le groupe de base 4-31 (Agents commerciaux techniciens et inspecteurs commerciaux techniciens) de la CITP.</p>
	<p>63. Travailleurs des bureaux et des services, vendeurs</p>
	<p>Personnel des établissements et des administrations publiques, rangé dans les branches 2 à 9 de la CITI, qui relèvent des grands groupes 3 (Personnel administratif et assimilé), 4 (Vendeurs) et 5 (Travailleurs des services) de la CITP, à l'exception des sous-groupes 3-0, 3-1, 3-5, 4,0, 4-1, 5-0, 5-1 et 5-2 et du groupe de base 4-21, qui sont classés dans le groupe 61 ci-dessus, et du groupe de base 4-31, classé dans le groupe 62.</p>

Tableau III.1. (suite)

Classes	Groupes et sous-groupes
7. Personnes non actives vivant dans des ménages	<p data-bbox="762 361 958 390">64. Ouvriers</p> <p data-bbox="824 414 1408 717">Personnel des établissements et des administrations publiques rangé dans les branches 2 à 9 de la CITI, qui relèvent des grands groupes 7/8/9 de la CITP (Ouvriers et manoeuvres non agricoles et conducteurs d'engins de transport), à l'exception du groupe 7-0 qui est classé dans le groupe 61 ci-dessus.</p> <p data-bbox="762 758 1232 786">65. Membres des forces armées</p> <p data-bbox="824 811 1459 1044">Personnes appartenant aux forces armées à titre de métier normal et autres personnes se trouvant dans les forces armées, soit pour la première fois, pour y faire leur entraînement, soit à titre de rappelés pour une période de six mois au moins.</p> <p data-bbox="824 1069 1083 1097">651. Officiers.</p> <p data-bbox="824 1122 1031 1150">652. Autres.</p> <p data-bbox="762 1191 1459 1257">71. Personnes vivant surtout de prestations de sécurité sociale</p> <p data-bbox="824 1281 1459 1445">Personnes vivant, dans des ménages, surtout d'allocations de chômage, d'accident, d'incapacité et de maladie, et de pension de vieillesse, d'invalidité et de survivants.</p> <p data-bbox="762 1485 1459 1582">72. Personnes vivant dans des ménages, surtout de pensions privées, d'annuités et du revenu de la propriété.</p>

Tableau III.1 (suite)

Classes	Groupes et sous-groupes
8. Personnes vivant dans des institutions	<p>73. Personnes vivant surtout d'autres transferts de revenus.</p> <p>Personnes vivant, dans des ménages, de primes, pensions et allocations pour faits de guerre, de bourses d'études, et de perfectionnement et de transferts analogues de l'Etat et d'institutions sans but lucratif, ainsi que de transferts des ménages ou des individus, tels que les transferts en provenance de chefs de ménage. De même, personnes vivant, dans des ménages, surtout d'intérêts, de dividendes, de redevances, de prestations d'assurance-vie, etc.</p> <p>74. Etudiants</p> <p>81. Personnes vivant dans des institutions.</p> <p>Personnes vivant dans des institutions telles qu'hôpitaux, asiles de vieillards d'infirmités ou d'indigents, d'orphelins, de malades mentaux, etc., directement à la charge de ces institutions mêmes, etc.</p>

a) La CTGI dont il est question ici est la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique. Etudes statistiques, Série M, No 4, Rev. 2 (Publication des Nations Unies, No de vente : F.68. XVII 8). La CIPP dont il est question ici est la Classification internationale type des professions (Bureau international du travail, Genève, 1968.

b) Les travailleurs familiaux occupés pendant au moins un tiers de la durée normale du travail sont classés dans la même catégorie socio-économique que le propriétaire de l'entreprise où ils travaillent. Le propriétaire est habituellement le chef du ménage dont font partie les travailleurs familiaux.

3.35 La classification du tableau III.1 résulte d'une combinaison qui fait intervenir la principale source de revenu, la situation dans la profession, le type d'activité économique et la profession. Elle comprend trois niveaux de classement : huit classes, 17 groupes et, dans quatre de ces groupes, deux sous-groupes. La principale source de revenu sert de critère pour distinguer les personnes actives (classes 1 à 6) et non actives (classes 7 et 8). Pour les personnes actives, la situation dans la profession et l'appartenance au secteur agricole ou non agricole servent ensemble à déterminer la classe socio-économique. Des sous-groupes sont prévus afin de distinguer les propriétaires des fermiers (pour les personnes travaillant à leur compte dans l'agriculture), les employeurs du secteur moderne de ceux du secteur traditionnel (pour les entreprises non agricoles) et les officiers des soldats dans les forces armées. Parmi les personnes non actives, on distingue, à la fois au niveau de la classe et au niveau du groupe, les personnes vivant dans des ménages de celles qui vivent dans des institutions.

3.36 La distinction à faire, hors de l'agriculture, entre les employeurs du secteur moderne et ceux du secteur traditionnel, devrait présenter un intérêt particulier pour les pays en développement. Il existe des différences considérables de situation économique entre les deux groupes. Le sous-groupe 73 de la classification, qui couvre les personnes non actives vivant dans des ménages et tirant leur subsistance de transferts de revenus, devrait comprendre les mendiants, les vagabonds et d'autres personnes analogues; de toute évidence, il serait difficile, sinon impossible, de recueillir des données de revenu ou de consommation pour ce groupe de la population, de sorte qu'en pratique, il faudra peut-être le laisser de côté.

Classification selon l'âge

3.37 L'âge est défini ici comme dans les recommandations concernant les recensements de la population, c'est-à-dire comme le nombre d'années solaires complètes qui sépare la date de naissance de la date du recensement.

3.38 En tenant compte des emplois de cette classification et des habitudes nationales, on est arrivé à la classification suivante :

Tableau III.2. Classification selon l'âge

Moins de 15 ans

15 - 19 ans

20 - 24 ans

25 - 29 ans

30 - 34 ans

35 - 39 ans

40 - 44 ans

45 - 49 ans

50 - 54 ans

55 - 59 ans

60 - 64 ans

56 ans et plus

3.39 La première et la dernière des catégories proposées ne sont limitées que d'un côté. La limite supérieure de la première catégorie est déterminée par l'âge probable d'entrée dans la population active et par les groupes d'âge utilisés dans les recensements de population et d'autres enquêtes. Dans les enquêtes où les enfants présentent de l'importance, ce premier groupe devra être subdivisé. La limite inférieure de la dernière catégorie est déterminée par l'âge auquel on cesse habituellement de faire partie de la population active et par la pratique nationale en matière d'enquêtes démographiques. Dans certains pays en développement, il pourra être souhaitable de combiner l'avant-dernière et la dernière catégorie.

Type d'activité économique et profession

3.40 Les classifications selon l'activité économique et la profession sont nécessaires à l'étude des différences de revenus entre les branches d'activité et les professions ainsi qu'à l'analyse des effets exercés par les transformations de la structure de ces branches et professions sur la répartition du revenu. Les classifications selon le type d'activité économique et la profession, telles qu'elles sont utilisées dans les statistiques de répartition, doivent distinguer les groupes de la population active auxquels sont dues les principales différences des revenus primaires. Pour arriver à ce résultat, on pourra utiliser les catégories (à deux chiffres) des branches 1 à 6 et 9 et les branches 7 et 8 (à un chiffre) de la CITI, ainsi que les grands groupes (à un chiffre) de la CITP.

Classification selon le niveau d'instruction

3.41 Le revenu primaire des individus et les schémas de leur consommation et de leur épargne varient selon leur degré d'instruction. La classification selon le niveau d'instruction devrait se fonder sur la classification internationale type de l'éducation, élaborée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation et la culture (UNESCO) ^{5/}. Le classement proposé au tableau III.3. reprend les catégories à deux chiffres de la classification internationale type de l'éducation (CITE).

Tableau III.3. Classification selon le niveau d'instruction

Division	Grand groupe
1. Inférieur au premier degré	11. Personnes n'ayant pas fait d'études suivies. 12. Personnes n'ayant pas achevé les études du premier degré.
2. Premier degré	21. (Ayant l'instruction donnée par l') école primaire. Personnes ayant achevé les études du premier degré, généralement obligatoires et s'étendant sur 3 à 8 années pour des enfants entre 6 et 15 ans.
3. Second degré	31. (Ayant l'instruction donnée par le) premier cycle du second degré. Personnes ayant achevé leurs études dans les collèges, écoles moyennes et supérieures, etc., qui prolongent, sur une base plus large et plus théorique, l'enseignement du premier degré, ou dans les écoles qui combinent un complément d'enseignement général avec l'apprentissage des connaissances et aptitudes utiles dans les professions du commerce, des bureaux, de l'enseignement, de la technique ou de l'agriculture. Requiert de 2 à 5 ans à temps complet, avec une durée correspondante à temps partiel.

^{5/} Classification internationale type de l'éducation, Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1976).

Tableau III.3. (suite)

Division	Grand groupe
4. Troisième degré	<p data-bbox="681 300 1316 369">32. (Ayant l'instruction donnée par le) second cycle du second degré.</p> <p data-bbox="742 393 1433 771">Personnes ayant achevé leurs études dans les lycées et établissements analogues, qui prolongent l'enseignement du premier cycle en approfondissant les connaissances et en formant à la réflexion, ou dans les écoles qui combinent le complément de l'enseignement général du premier cycle avec des travaux et études utiles dans les métiers du commerce, de la technique et de l'enseignement, des hôpitaux et cliniques ou de l'agriculture.</p> <p data-bbox="681 811 1433 880">41. Enseignement du troisième degré spécialisé ou technique.</p> <p data-bbox="742 900 1433 1278">Personnes ayant achevé leurs études dans des écoles normales exigeant de 2 à 4 ans de présence après leur sortie du secondaire et personnes ayant obtenu des diplômes dans des écoles professionnelles qui dispensent des connaissances et une formation spécialisée dans des domaines comme l'agriculture, le commerce ou la technique en vue d'assurer une maîtrise de la pratique fondée sur la théorie correspondante.</p> <p data-bbox="681 1314 1271 1383">42. Premier diplôme universitaire ou équivalent.</p> <p data-bbox="742 1403 1433 1568">Personnes ayant obtenu un premier diplôme d'une université ou établissement analogue, exigeant de 3 à 7 ans d'études à temps complet après leur sortie de l'enseignement secondaire.</p>

Tableau III.3. (suite)

Division	Grand groupe
	43. Diplôme universitaire supérieur ou équivalent.
	Personnes ayant obtenu dans une université ou un établissement équivalent un diplôme supérieur exigeant de 1 à 3 années d'études à temps complet après l'obtention du premier diplôme.

3.42 On observera sans doute des différences sensibles dans les possibilités de gains et le style de vie de personnes qui auront suivi jusqu'à la fin des cycles d'études différents. Cependant, il importe de distinguer les personnes qui n'ont pas fait d'études suivies et celles qui ont reçu un certain enseignement primaire, et l'on classera en conséquence les personnes qui n'ont pas achevé leurs études du premier degré.

Classification selon les caractéristiques des ménages seulement

3.43 En plus des classifications selon les caractéristiques des chefs de ménage ou de leurs membres, telles qu'elles ont été évoquées ci-dessus, il est nécessaire d'avoir des classifications de quelques caractéristiques des ménages eux-mêmes. La taille du ménage, mesurée par le nombre de ses membres, permet d'apprécier le niveau et le style de vie du ménage à partir de données concernant son revenu total et sa consommation totale. Le nombre de bénéficiaires de revenus dans un ménage est naturellement un des facteurs qui déterminent le niveau du revenu primaire et du revenu total utilisable du ménage.

Classification selon la taille du ménage

3.44 Etant donné l'utilisation probable qui sera faite de la classification selon la taille du ménage, celle-ci devra tenir compte non seulement du nombre des personnes qui composent le ménage, mais aussi du nombre de mineurs et d'adultes qu'il comprend. La classification exposée au tableau III.4. est conçue pour répondre à ces besoins. Elle tient compte aussi des habitudes nationales.

Tableau III.4. Classification selon la taille du ménage

Un membre

Deux membres

Un adulte et un mineur
Deux adultes

Trois membres

Deux adultes et un mineur
Un adulte et deux mineurs
Trois adultes

Quatre membres

Deux adultes et deux mineurs
Un adulte et trois mineurs
Autres combinaisons

Cinq membres

Deux adultes et trois mineurs
Trois adultes et deux mineurs
Quatre adultes et un mineur
Autres combinaisons

Six membres et plus

Deux adultes et quatre mineurs et plus
Trois adultes et trois mineurs et plus
Quatre adultes et deux mineurs et plus
Autres combinaisons

Dans le cas de certains pays, il sera peut-être souhaitable d'étendre encore la classification.

3.45 On a parfois suggéré de mesurer la taille du ménage en faisant appel à la notion d'unité de consommation type. On ne reprend pas ici cette suggestion, car la définition et l'application de "l'unité de consommation type" se heurtent à de grandes difficultés. Il faudrait établir les besoins normalisés de tous les éléments de la consommation pour les hommes et les femmes des divers âges, compte tenu des schémas existants de consommation et des prix, et connaître au moins l'âge et le sexe de chaque membre du ménage.

Classification selon le nombre de bénéficiaires de revenus

3.46 Le nombre des classes retenues dans la classification selon le nombre de bénéficiaires de revenus varie d'un pays à l'autre en fonction de la composition des ménages et du degré de participation des femmes et des adolescents à la population active. La classification devrait comprendre au moins trois ou quatre catégories, dont la dernière porterait sur trois ou quatre bénéficiaires de revenu et plus. Les catégories précédentes comporteraient un bénéficiaire, deux, etc.

Chapitre IV

DEFINITION ET CLASSIFICATION DES REVENUS

4.1 Plusieurs considérations sont entrées en ligne de compte dans la formulation des définitions et classifications exposées dans la suite des présentes directives. L'attention s'est portée : a) sur les utilisations possibles de chaque type de statistiques et sur les définitions et classifications adoptées pour ces séries dans la CPM et le SCN, et b) sur les possibilités d'emploi pratique des définitions et classifications proposées, ainsi que sur les habitudes nationales. On a aussi envisagé le type des données que peuvent fournir les enquêtes effectuées auprès des ménages, ainsi que la possibilité de recueillir des renseignements supplémentaires auprès d'autres sources. En conséquence, les définitions et classifications retenues diffèrent à plusieurs égards de celles du SCN et de la CPM.

Rémunération des salariés

Définition

Généralités

4.2 Il faut théoriquement inclure dans la rémunération des salariés toutes les recettes qu'ils tirent de leur emploi, directement ou indirectement, en tant que consommateurs. La rémunération des salariés, telle qu'elle est définie dans le SCN doit donc comprendre : a) les salaires et traitements en espèces et en nature, b) les cotisations que les employeurs versent pour le compte de leurs salariés aux régimes de sécurité sociale, et c) les cotisations des employeurs aux caisses privées de pension, d'allocations familiales, d'assurance-maladie, d'assurance-dommage ou d'assurance-vie et d'autres régimes analogues, ainsi que d'autres avantages marginaux fournis aux salariés.

4.3 Le SCN, mais non la CPM, utilise la notion de rémunération des salariés. Dans la CPM, le revenu primaire des salariés ne comprend que les salaires et traitements. Les cotisations des employeurs aux caisses de pension privées et aux régimes analogues n'existent pas dans les pays utilisateurs de la CPM; leurs cotisations aux régimes de sécurité sociale sont considérées comme une partie de leurs bénéfices bruts (excédent d'exploitation), mais sont identifiées dans les balances de redistribution de la CPM.

4.4 Il est certes possible de recueillir directement auprès des ménages des informations sur les salaires et traitements, mais ce ne sera peut-être pas le cas des cotisations des employeurs à la sécurité sociale et moins encore des cotisations aux caisses de pension et d'assurances privées, ou des autres

avantages marginaux. Les cotisations des employeurs aux régimes de sécurité sociale sont comprises dans le poste "rémunération des salariés" des statistiques de répartition, mais il n'est pas ainsi des avantages marginaux. Les données qu'il sera possible de recueillir en fait varieront d'un pays à l'autre. Il sera parfois nécessaire de restreindre la notion de rémunération des salariés aux salaires et traitements, même dans des pays utilisateurs du SCN. Dans ces pays, les employeurs ne versent pas toujours de cotisations effectives aux caisses de pension ou d'assurances et aux régimes analogues, mais paient directement à leurs employés des pensions, des allocations familiales ou des indemnités de chômage, de maladie et d'accident. Des imputations sont prévues pour ce cas dans le SCN, mais elles ne sont pas incluses dans les statistiques de répartition en raison de la difficulté des estimations. En revanche, on pourra parfois tenir compte de certaines cotisations des employeurs à des régimes privés.

Salaires et traitements

4.5 Les salaires et traitements représentent tous les paiements que les salariés reçoivent pour leur travail, en espèces ou en nature, avant la déduction de leurs propres cotisations à la sécurité sociale, des retenues pour impôts et déductions analogues. On doit y comprendre les paiements tels que les commissions, pourboires et primes, les allocations de vie chère, de congés payés, de jours fériés, de congés de maladie et toutes autres sommes payées directement par l'employeur en raison d'absences relativement courtes, ainsi que les honoraires des membres des conseils d'administration.

4.6 La définition des salaires et traitements figurant ci-dessus est utilisée dans le SCN, mais non dans la CPM. Toutefois, les différences observées entre cette définition et celle de la CPM ne sont pas significatives du point de vue statistique. La CPM comprend dans les salaires et traitements les remboursements de frais de subsistance et d'autres menus frais de voyage, qu'il n'est pas difficile d'isoler des salaires et traitements. Les versements faits aux auteurs sont classés parmi les salaires et traitements dans la CPM; s'ils sont échelonnés, ils pourront aussi faire partie des salaires et traitements selon la définition retenue ici.

4.7 Il ne faudra pas essayer d'imputer les salaires et traitements des aides familiaux non salariés, dont le revenu sera donc inclus dans le revenu d'entreprise des établissements pour lesquels ils travaillent. Normalement, les transactions entre membres d'un même ménage ne devraient pas être comptabilisées, mais cette règle connaît certaines exceptions. Par exemple, les ouvriers qui travaillent dans un établissement exploité par le chef d'un ménage vivent parfois au sein du ménage en question et doivent donc être comptés parmi les membres du ménage conformément à la notion de ménage-foyer. Les salaires en espèces et en nature qui sont versés à ces travailleurs doivent être comptés comme faisant partie du revenu du ménage. De même, les salaires et traitements en espèces et en nature des employés de maison doivent être pris en compte, même lorsque ces

derniers sont inclus parmi les membres du ménage au service duquel ils se trouvent.

Champ et évaluation des avantages en nature

4.8 Les paiements en nature à titre de salaires et traitements consistent en produits alimentaires, logements et autres avantages fournis aux salariés gratuitement ou à prix réduits, qu'ils soient produits par l'employeur ou achetés par lui à d'autres entreprises. La valeur des uniformes des militaires ou des agents de police, mais non celle des vêtements de travail civils gratuits, ainsi que la valeur des logements assurés au personnel militaire chez l'habitant, mais non à la caserne, y entrent également. Malgré les difficultés éprouvées à recueillir des données sur les revenus en nature lors des enquêtes auprès des ménages, ces données présentent une grande utilité et tout devra être mis en oeuvre pour les obtenir, en particulier dans les pays en développement.

4.9 Les produits que les employeurs fournissent gratuitement ou à prix réduit à leurs salariés devraient en principe être évalués aux prix courants pour l'employeur. Les biens et produits fabriqués par les établissements eux-mêmes devraient donc, en principe, être évalués à leur prix de revient. Mais, dans la pratique, les salaires et traitements en nature sont souvent évalués aux prix de détail, en particulier lorsque les données sont recueillies par enquêtes auprès des ménages.

4.10 Une partie importante des salaires et traitements reçus en nature dans les pays en voie de développement consiste en repas et logements gratuits. Les repas gratuits peuvent être évalués en fonction du coût de la consommation alimentaire, par personne, des ménages qui fournissent les repas. La valeur des logements gratuits devrait être réputée égale au loyer versé pour des logements analogues. Dans certains cas, on ne dispose guère de critères pour l'évaluation des logements fournis gratuitement aux travailleurs agricoles, car ces travailleurs vivent dans des types de logements qui ne sont jamais mis en location. Il faut néanmoins évaluer ces logements gratuits à leur prix de revient pour l'employeur.

4.11 Seuls doivent être compris dans la rémunération en nature les éléments qui peuvent en toute certitude être imputés à des salariés individualisés en leur qualité de consommateurs. Cette limitation facilite la collecte des données auprès des ménages tout en fournissant les chiffres nécessaires à la mesure de la consommation. Les avantages que les salariés retirent des services de santé, d'enseignement et autres, ainsi que les facilités que les employeurs mettent à la disposition de l'ensemble de leurs salariés sur le lieu de travail ne sont donc pas pris en ligne de compte.

Classification

4.12 La rémunération des salariés devra d'abord être subdivisée en :
a) salaires et traitements, et b) cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues. Il faudra ensuite subdiviser les salaires et traitements en a) salaires et traitements en espèces et b) salaires et traitements en nature. Les subdivisions ainsi recommandées pour les salaires et traitements serviront de base pour lier les données du système complémentaire à la fois au SCN et à la CPM et pour comparer les statistiques des divers pays.

Revenu des membres des coopératives de production

4.13 Le revenu des membres de coopératives de production comprend le revenu en espèces et en nature des membres qui participent à l'exploitation et à la gestion de la coopérative et reçoivent une partie de ses bénéfices (revenu de l'entreprise). Les revenus des personnes qui travaillent temporairement pour la coopérative sont considérés comme des salaires et traitements. Le revenu des membres des coopératives de production est explicitement identifié dans la CPM, mais non dans le SCN, qui en fait une partie du revenu des entreprises, sociétés ou quasi-sociétés, non financières.

Revenu brut de l'entreprise

Définition

4.14 Dans le cas des ménages, le revenu brut de l'entreprise comprend :
a) les profits (excédent d'exploitation avant déduction de la consommation de capital fixe des entreprises non constituées en sociétés et incluses dans le secteur des ménages; b) les prélèvements effectués par les propriétaires sur le revenu des quasi-sociétés. Ces prélèvements consistent en paiements effectifs faits aux propriétaires au moyen des recettes courantes de ces quasi-sociétés. Celles-ci sont définies dans le SNA comme des sociétés ordinaires de personnes, relativement importantes, et comme des entreprises individuelles qui établissent des comptes complets de profits et pertes et des bilans pour les actifs et passifs financiers de même que pour les avoirs réels de l'entreprise.

4.15 Les profits des entreprises non constituées en sociétés devraient comprendre les loyers effectivement perçus pour les structures données en location, déduction faite des dépenses courantes mais y compris la consommation de capital fixe, et l'excédent brut d'exploitation d'autres types d'entreprises non constituées en sociétés. Le loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire est aussi considéré comme un revenu de l'entreprise dans le SCN, pour les statistiques de répartition, le loyer imputé sera considéré comme un revenu de la propriété, car on estime que le revenu correspondant à l'occupation des logements par leur propriétaire ressemble davantage à un revenu de la propriété qu'à un revenu de l'entreprise.

4.16 Le revenu d'entreprise procuré par la mise en location de bâtiments et de structures ou provenant d'autres entreprises non constituées en sociétés équivaut à une production brute après déduction des frais d'exploitation et du coût d'utilisation des propriétés appartenant à d'autres personnes. Ces éléments du calcul du revenu de l'entreprise sont analysés aux paragraphes 4.17 à 4.24 ci-dessous. Il convient d'évaluer le revenu de l'entreprise sans en déduire la consommation de capital fixe, car il est très difficile d'obtenir des renseignements sur ce poste dans les enquêtes effectuées auprès des ménages.

Production brute

Champ

4.17 La production brute couvre, par définition, les biens et services : a) destinés au marché, b) fournis aux salariés gratuitement ou à prix réduits, et c) produits pour compte propre. Les articles produits à ces fins sont tous compris dans la production brute. La production pour compte propre comprend tous les biens et services utilisés pour la formation de capital et la consommation finale pour compte propre. La part destinée à la consommation finale comprend : a) tous les produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de la chasse et des industries extractives, la transformation de produits primaires par les producteurs de façon à en faire, par exemple, du beurre, du fromage, de la farine, du vin, de l'huile, du tissu ou des meubles pour leur propre usage; b) la production, pour l'autoconsommation, de toutes autres marchandises qui sont aussi produites pour le marché. Tel est le champ attribué à la production brute dans le SCN.

Attribution d'une valeur

4.18 Il est recommandé dans le SCN que la production pour compte propre soit évaluée en fonction du manque à gagner en espèces qu'elle représente. Ainsi, pour le producteur, la valeur du revenu en nature doit être réputée égale au revenu en espèces qu'il obtiendrait par la vente des articles en question sur le lieu de leur production. On peut soutenir que cette méthode d'évaluation conduit à sous-estimer la consommation, par les ménages, des biens et services qu'ils produisent pour compte propre et que l'évaluation aux prix de détail (payés par les consommateurs) conviendrait mieux. De ce fait, étant donné que les prix à la consommation sont plus faciles à recueillir que les prix à la production, la production pour compte propre est évaluée aux prix de détail dans beaucoup d'enquêtes sur la répartition des revenus et des dépenses. Le prix de détail comprend la valeur du transport et des services de distribution et autres qui, en fait, n'interviennent pas dans le cas des marchandises provenant de la production propre. Il n'en reste pas moins qu'il faudra peut-être avoir recours aux prix de détail si l'on ne dispose pas de prix appropriés évalués au stade de la production.

4.19 Dans la plupart des pays en voie de développement, les prix sont recueillis sur les marchés locaux où les denrées alimentaires produites sur place sont vendues par des membres de la famille des producteurs, qui ont transporté personnellement les produits jusqu'au marché. La partie qui, dans les prix payés sur les marchés, peut être considérée comme le paiement des services de commercialisation et de transport est par conséquent très faible; si l'on se sert de ces prix pour évaluer la production pour compte propre, les résultats seront très proches d'une évaluation faite au stade de la production.

4.20 La question se pose de savoir si l'autoconsommation de chaque ménage doit être évaluée aux prix qui ont cours sur le marché local le plus proche du ménage en question ou à un prix moyen applicable à une région plus vaste. Pour la plupart des analyses, on aura besoin du prix local. Mais si l'on veut étudier les variations géographiques de la proportion de la production brute qui est produite pour compte propre, il faudra utiliser des prix moyens fixes. Les prix servent alors essentiellement de coefficients de pondération et l'on ne peut comparer utilement les localités les unes aux autres que si l'on se sert de coefficients fixes.

Excédent d'exploitation

4.21 On se heurte souvent à un certain nombre de difficultés pour obtenir l'excédent d'exploitation en défalquant de la production brute les dépenses appropriées; en effet, il est nécessaire : a) de distinguer les dépenses courantes affectées, d'une part, aux activités domestiques et, de l'autre, aux activités industrielles et commerciales; b) de distinguer dans ces dernières les dépenses courantes et les dépenses en capital.

4.22 Les difficultés sont particulièrement graves dans le cas des exploitations agricoles. Le loyer payé par le fermier peut porter sur la terre exploitée, les bâtiments et l'équipement agricoles et l'habitation, mais on manquera peut-être de bases pour séparer ces trois éléments du loyer. Dans ces conditions, il pourra être nécessaire de considérer tout le loyer payé par le fermier comme un paiement pour l'utilisation de la propriété. En cas d'exploitation par le propriétaire, des complications naissent de la nécessité de distinguer les dépenses courantes des dépenses en capital et de les répartir suivant qu'elles se rapportent à l'habitation ou à l'exploitation agricole.

Déductions à effectuer sur l'excédent d'exploitation

4.23 Pour calculer le revenu des entreprises non constituées en sociétés, il y a lieu de retrancher de leur excédent d'exploitation les paiements et les revenus de la propriété. Les revenus de la propriété peuvent consister en intérêts, loyers et redevances. Les intérêts peuvent être versés sur des sommes empruntées pour les besoins de l'exploitation ou en contrepartie du règlement différé d'un crédit commercial; ils peuvent être perçus au titre de crédits accordés aux consommateurs. Les loyers des bâtiments et terrains utilisés par ces entreprises sont également considérés comme des versements de revenus de la propriété. Les

redevances concernant des brevets, des droits d'auteur ou des concessions doivent y être incluses.

4.24 Pour obtenir le revenu d'entreprise, il faut séparer les intérêts versés sur les crédits à la consommation des intérêts payés pour la propriété utilisée par l'entreprise. En principe, cela signifie que tout intérêt reçu des consommateurs du fait d'un règlement tardif de leurs comptes doit être aussi séparé des autres intérêts reçus, mais ce poste est généralement sans importance. La subdivision des loyers et redevances perçus ne posera en général aucun problème, car ces transactions se rapportent à l'entreprise dans presque tous les cas.

Revenu primaire

4.25 Le revenu primaire est la somme de la rémunération des salariés et du revenu brut de l'entreprise. Il provient directement de la participation des bénéficiaires au processus de production, soit comme salariés, soit comme employeurs. Les éléments à partir desquels on peut le calculer existent tant dans le SCN que dans la CPM, mais l'agrégat a une définition différente dans la CPM et n'est pas explicitement identifié dans le SCN.

Revenu de la propriété

Définition

4.26 Ce revenu comprend les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire et les recettes ou paiements effectifs provenant de l'utilisation, par un agent économique, d'actifs financiers, de bâtiments, de terrains et d'actifs incorporels, tels que droits d'auteur et brevets, que possède un autre agent économique. Les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire sont calculés par différence entre les loyers bruts imputés des logements et la somme des dépenses d'entretien courant et des intérêts versés sur les prêts hypothécaires. Les loyers bruts imputés doivent être égaux aux loyers payés pour des logements analogues. Les logements de fortune, ruraux et urbains, ne doivent pas entrer en ligne de compte.

4.27 Les autres revenus de la propriété, bien connus des ménages, sont les intérêts reçus et payés, les dividendes reçus et les loyers nets et redevances perçus en contrepartie de l'utilisation de bâtiments, de terres, de droits d'auteur et de brevets. Les intérêts comprennent les recettes effectives d'intérêts afférents à des créances financières telles que des dépôts d'épargne, des obligations et des prêts, ainsi que les paiements effectifs afférents au crédit à la consommation. Les recettes de loyers doivent être nettes d'impôts, de dépenses courantes d'entretien et d'intérêts hypothécaires.

Relations avec le SCN et la CPM

4.28 Les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire, inclus dans le revenu d'entreprise par le SCN, sont considérés ici comme un élément du revenu de la propriété. Différant en cela du SCN, les statistiques de répartition ne comprennent pas, dans le revenu de la propriété, d'imputations d'intérêts pour les droits des ménages sur les réserves techniques des compagnies d'assurance-vie et des caisses de pension, car il n'est pas possible d'obtenir des ménages les renseignements nécessaires pour faire ces estimations. De même, le revenu des loyers comprend tous les loyers et non pas seulement les loyers des terrains. On rencontrera sans doute des difficultés pour réunir des renseignements sur les autres composantes du revenu de la propriété; les personnes interrogées ne fournissent pas ces chiffres de bonne grâce mais, dans les pays utilisateurs du SCN, il s'agit là de sources de revenus importants pour certains groupes de la population.

4.29 Dans les pays utilisateurs de la CPM, les ménages ne reçoivent ni dividendes, ni loyers de terres et les redevances perçues par les auteurs et inventeurs sont classées avec les salaires et traitements. La CPM ne prévoit pas d'imputations pour les loyers des logements occupés par leurs propriétaires. Dans ces pays, on recueille auprès des ménages des données pour les intérêts reçus par la population sur les dépôts en banque et obligations.

Classification

4.30 Il faudra classer le revenu de la propriété en : a) loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire; b) intérêts; c) dividendes et d) loyers, redevances et revenus analogues. Ce classement est intéressant pour l'analyse des origines et de la répartition du revenu de la propriété et pour les comparaisons entre pays utilisateurs du SCN et de la CPM respectivement.

Recettes de transferts courants et d'autres prestations

Définition

4.31 Ce groupe de postes est constitué par les prestations de sécurité sociale, les pensions et les annuités d'assurance-vie, ainsi que d'autres recettes de transferts courants. Les prestations de sécurité sociale et les annuités d'assurance-vie sont des transferts contractuels; il en est de même des pensions reçues de caisses constituées par des cotisations ou sur lesquelles les bénéficiaires ont acquis un droit contractuel. Les autres pensions et toutes les autres recettes de transferts courants ont un caractère non-contractuel.

4.32 On peut considérer comme des prélèvements sur l'épargne les montants reçus par les ménages à titre de pensions capitalisées et d'annuités d'assurance-vie et, dans certains pays les prestations de sécurité sociale. Cependant, les recettes de pensions capitalisées et d'annuités viagères peuvent parfois constituer des

sources de financement de la consommation finale, tout autant que les recettes de pensions non capitalisées et d'autres transferts courants. Les ménages considèrent toutes ces recettes comme des transactions du même genre. Il est en conséquence proposé de les comptabiliser toutes ensemble. Corollairement, il faudra comptabiliser aux dépenses les paiements effectués par les ménages aux caisses de pension et aux régimes d'assurance-vie.

4.33 Les ménages peuvent recevoir des transferts courants non-contractuels d'organismes de l'Etat (par exemple, prestations de sécurité sociale, prestations sociales directes des organismes employeurs), d'institutions privées sans but lucratif (par exemple, bourses et autres dons en espèces), d'entreprises (par exemple, prestations sociales directes des employeurs), d'autres ménages résidents ou non résidents (par exemple, cadeaux en espèces ou en nature, envois de fonds des émigrants). Certains transferts provenant d'organismes publics découleront d'engagements juridiques de l'Etat. Les autres transferts courants non-contractuels reçus par les ménages auront un caractère bénévole.

4.34 Les transferts courants non-contractuels reçus par les ménages devront, en principe, comprendre un montant imputé égal au coût, pour l'Etat ou l'institution sans but lucratif, des biens et services fournis directement et individuellement aux intéressés par des entreprises ou d'autres producteurs et payés en tout ou partie par l'Etat ou l'institution privée sans but lucratif dès lors que les intéressés recevant les biens et services sont libres de choisir les producteurs qui les fourniront et les conditions de fourniture. Cette situation se présente quand, par exemple, un service public de santé fixe le paiement maximal qu'il effectuera pour un traitement médical, mais laisse l'assuré libre de choisir le praticien dont il recevra les soins et les conditions auxquelles le traitement sera pratiqué. Cependant, il sera souvent impossible de recueillir directement auprès des ménages des données sur le coût supporté par l'Etat ou sur le prix de détail des biens et services en question. Dans ce cas, il faudra exclure des statistiques de répartition cet élément des transferts courants reçus de l'Etat ou d'institutions privées sans but lucratif. Cela signifie, dans les cas de ce genre, les ménages ne pourront percevoir qu'en espèces les transferts courants effectués par l'Etat ou des institutions privées sans but lucratif.

Relations avec le SCN et la CPM

SCN

4.35 Il existe un certain nombre de différences entre les statistiques de répartition et le SCN en ce qui concerne le champ et la définition des recettes de transferts courants et d'autres prestations.

4.36 Les règlements d'assurance-dommages figurent dans le SCN comme un poste distinct dans le compte de revenus et de dépenses, tandis que les statistiques de répartition les considèrent comme des transferts en capital et les incluent donc dans le compte de capital et de financement. Les règlements consistent surtout

en paiements forfaitaires pour des dégâts provoqués par le feu et pour d'autres accidents graves.

4.37 Le SCN traite les pensions capitalisées et toutes les prestations d'assurance-vie comme une réduction d'actifs financiers. Toutefois, comme on l'a dit au paragraphe 4.32, les ménages considèrent les pensions capitalisées et les annuités viagères comme des revenus courants; ces prestations sont donc traitées ici de la même façon que les autres recettes de transferts. Les prestations ordinaires d'assurance-vie faisant l'objet de versements forfaitaires sont comprises dans les transferts en capital reçus.

4.38 Le SCN comme les statistiques de répartition comptabilisent les pensions non capitalisées parmi les revenus courants. Ces pensions sont couvertes par la rubrique "Prestations sociales directes des employeurs" dans le SCN, tandis qu'elles sont comptabilisées avec les pensions capitalisées à la rubrique "Pensions et annuités d'assurance-vie" dans les statistiques de répartition.

4.39 La définition des recettes de transferts courants est, à certains égards, plus étroite dans les statistiques de répartition que dans le SCN. Certains transferts reçus par les ménages autrement qu'en espèces sont compris dans la notion adoptée dans le SCN, mais non dans le cadre retenu ici. Il s'agit surtout des biens et services mentionnés au paragraphe 4.34, qui sont financés en tout ou partie par des organismes publics ou par des institutions sans but lucratif mais sont acquis par les ménages auprès de fournisseurs privés. Parmi les autres transferts couverts par la définition du SCN mais non comptabilisés dans les statistiques de répartition figurent les règlements des emprunts contractés par les ménages et les transferts de biens effectués par les migrants au moment de leur immigration. En revanche, les dons effectués entre ménages résidents sont couverts par la définition adoptée pour les statistiques de répartition mais non par celle du SCN. Celui-ci ne considère, comme des transferts courants entre ménages, que les dons en nature effectués entre ménages résidents et non-résidents.

CPM

4.40 En raison des dispositions institutionnelles en vigueur dans les pays utilisateurs de la CPM, un certain nombre de transactions comprises dans les transferts courants n'ont pas lieu dans ces pays. Il en est ainsi, par exemple, des transactions relatives : a) aux caisses de pension privées; b) aux achats de biens et services effectués par les ménages auprès d'entreprises ou d'organismes sans but lucratif et financés, en tout ou partie, par l'Etat ou des institutions sans but lucratif; et c) aux transferts entre ménages. Enfin, certains transferts courants, bien distincts dans les statistiques de répartition, sont groupés avec d'autres transactions dans les bilans et tableaux de la CPM.

Classification

4.41 Les recettes de transferts courants et d'autres prestations doivent être classés en a) prestations de sécurité sociale; b) pensions et annuités d'assurance-vie et c) autres transferts courants.

Revenu total des ménages

4.42 Cet agrégat est la somme des revenus primaires, des revenus de la propriété, et des recettes de transferts courants et d'autres prestations. Il fait apparaître le revenu total courant des ménages avant déduction des taxes et avant le versement des cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension. Le revenu total des ménages correspond étroitement à la notion de revenu des particuliers, utilisée dans de nombreuses enquêtes sur le revenu. La notion de revenu total n'est utilisée ni dans le SCN ni dans la CPM.

Impôts directs et cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension

4.43 Les cotisations de sécurité sociale doivent comprendre les cotisations versées par les employeurs au profit de leurs employés si l'on utilise la notion de rémunération des salariés pour calculer le revenu total des ménages. Si l'on n'inclut que les salaires et traitements dans le revenu, les cotisations de sécurité sociale ne doivent comprendre que les versements effectués à cette fin sur les salaires et traitements. Les cotisations aux caisses de pension sont des transferts contractuels courants des ménages à ces caisses. Seules doivent y figurer les cotisations versées par les salariés eux-mêmes sur leurs salaires et traitements. Les montants que les employeurs peuvent verser pour leurs employés à des compagnies d'assurance ou à des caisses de pension ne doivent pas y être inclus, car ces paiements ne sont pas couverts par la définition adoptée ici pour la rémunération des salariés.

4.44 Dans la définition du SCN, les cotisations aux caisses de pension sont nettes de commissions imputées, qui sont comptabilisées aux dépenses de consommation. Etant donné qu'il est impossible aux personnes interrogées, lors d'enquêtes sur les ménages, et aux statisticiens, lors du dépouillement des statistiques de répartition du revenu, de calculer le montant de ces commissions, celles-ci sont comprises dans les cotisations aux caisses de pension, telles que définies dans ces statistiques. Les cotisations aux caisses de pension, nettes des commissions imputées, sont traitées dans le SCN comme un accroissement des actifs financiers, tandis que leur montant, brut des commissions, est compris parmi les dépenses dans les statistiques de répartition.

4.45 Les impôts directs et les cotisations de sécurité sociale ont dans la CPM une définition à peu près analogue à celles que leur donnent le SCN et les statistiques de répartition. La notion de cotisation aux caisses de pension n'est pas applicable aux pays qui utilisent la CPM.

Revenu total utilisable des ménages

4.46 Le revenu total utilisable des ménages est le montant que les ménages peuvent utiliser pour leurs dépenses de consommation et autres, généralement de caractère non obligatoire, et pour leur épargne. On le calcule en soustrayant, du

revenu des ménages, le montant des impôts directs et des cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension. Ni le SCN ni la CPM n'utilisent la notion de revenu total utilisable des ménages.

Dépenses des ménages

4.47 Etant donné la position centrale qu'elles occupent dans les statistiques de répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation, les dépenses de consommation finale des ménages seront traitées à part dans le prochain chapitre. Les autres éléments des dépenses des ménages sont les versements d'intérêts sur le crédit à la consommation et d'autres paiements de transferts.

Intérêts versés sur le crédit à la consommation

4.48 Comme dans le SCN, les intérêts versés sur le crédit à la consommation constituent un sous-poste du paiement de revenus de la propriété. Ils ne doivent évidemment couvrir que les intérêts versés sur les dettes encourues par les ménages en qualité de consommateurs, mais non les intérêts des prêts utilisés pour financer les entreprises non constituées en sociétés. Ce poste est sans objet dans les pays utilisateurs de la CPM.

Autres transferts courants

4.49 Ce poste regroupe un ensemble hétérogène de transferts courants que les ménages considèrent comme des paiements prélevés sur leur revenu utilisable. Les primes d'assurance-dommage et d'assurance-vie y sont incluses, de même que les transferts courants obligatoires au secteur public, comme les frais de passeport ou de justice, les amendes et pénalités. Figurent aussi dans ce poste les transferts des ménages aux institutions privées sans but lucratif sous forme de cotisations et de dons, ainsi qu'à d'autres ménages résidents et non-résidents sous forme de dons en espèces et en nature.

4.50 Comme les cotisations aux caisses de pension, les primes d'assurance-dommage et d'assurance-vie sont définies, dans le SCN, nettes de commissions imputées; ici, au contraire, ces flux sont définis bruts de ces commissions. Dans le SCN, les commissions imputées sont comptabilisées aux dépenses de consommation finale. Les primes d'assurance-vie, nettes de commissions, sont traitées dans le SCN comme un accroissement des actifs financiers, tandis que les primes nettes d'assurance-dommage apparaissent comme un poste distinct dans le compte de revenus et de dépenses.

4.51 Dans le SCN, les redevances obligatoires, amendes et pénalités figurent à titre de catégorie distincte dans le compte de revenus et de dépenses des ménages tandis que, dans les statistiques de répartition, elles sont partie du flux "Autres transferts courants pays".

4.52 La CPM veut que des données soient recueillies auprès des salariés et des membres des coopératives au sujet des versements de primes d'assurances et de cotisations aux entreprises et institutions de caractère social et coopératif. Ce dernier flux correspond à peu près aux transferts effectués à des institutions sans but lucratif dans le SCN. Les autres postes compris dans le flux "Autres transferts courants payés" des statistiques de répartition sont sans objet dans la CPM.

Chapitre V

DEFINITION ET CLASSIFICATION DE LA CONSOMMATION

5.1 Les statistiques de répartition font appel à deux notions de consommation finale des ménages : les dépenses de consommation finale et la consommation totale de la population. La première vise les achats de biens et services que les ménages financent par leur revenu utilisable. La seconde comprend en outre les biens et services que l'Etat, les institutions privées sans but lucratif et les entreprises fournissent, gratuitement ou à prix réduits, aux ménages, et qui sont nettement à l'avantage de ces derniers en tant que consommateurs. Les données concernant la consommation totale sont préférables à celles de la consommation personnelle dans les comparaisons du niveau de vie entre pays qui n'ont pas le même système institutionnel.

Dépenses de consommation finale

Champ

5.2 Les dépenses de consommation finale des ménages couvrent tous les biens et services : a) qu'ils achètent; b) qu'ils produisent pour leur compte propre (y compris les services rendus par les logements occupés par leur propriétaire) et c) qu'ils reçoivent sous forme de revenus en nature destinés aux ménages, mais non à l'entreprise. Pour être conformes au SCN, les commissions versées pour l'assurance-dommages, les caisses de pension et l'assurance-vie devraient être comprises dans les dépenses de consommation finale. En pratique, il est impossible de les évaluer pour chaque ménage et chaque individu, de sorte qu'on ne les dissociera pas des primes d'assurance et des cotisations aux caisses de pension dans les statistiques de répartition. De même, il sera difficile, en règle générale, de calculer pour un ménage ou un individu le coût intégral des biens de consommation et services acquis auprès de fournisseurs privés et financés en tout ou partie par l'Etat ou des institutions privées sans but lucratif (voir paragraphe 4.34). Quand les flux mentionnés sont exclus de la notion de dépenses de consommation finale, les achats de biens de consommation et de services par les ménages (rubrique a) ci-dessus) se bornent aux dépenses effectives des ménages pour ces biens et services et sont exempts d'imputations. Cela devrait simplifier les problèmes que pose la collecte de données sur la consommation personnelle auprès des ménages et en particulier celui de l'attribution d'une valeur au flux.

5.3 Les paiements effectués aux domestiques devraient être inclus dans les dépenses de consommation finale des ménages, que les domestiques soient ou non membres du ménage de leur employeur. La valeur des ventes de marchandises

d'occasion et celle des rabais et escompte différés devraient être considérées comme des dépenses négatives de consommation finale.

5.4 Il conviendrait de rechercher au moins pour les dépenses alimentaires des données en prix constants aussi bien qu'en prix courants. On évaluera les dépenses de consommation des ménages en prix constants en corrigeant les séries en prix courants au moyen des composantes appropriées de l'indice des prix à la consommation. Il faudrait de préférence utiliser des indices de prix distincts pour les différents groupes de la population.

Relations avec le SCN et la CPM

5.5 En raison de l'exclusion des postes mentionnés au paragraphe 5.2 ci-dessus, le champ couvert par la notion de "dépenses de consommation finale des ménages" est plus étroit dans les statistiques de répartition que dans le SCN. La notion de "consommation personnelle de biens matériels" de la CPM ne couvre pas la consommation, par les ménages, de services qui ne sont pas incorporés dans des biens. Si l'on ajoute à la consommation personnelle les achats de ces services par la population, le résultat est voisin de la dépense de consommation finale proposée ici. D'ailleurs, la CPM comptabilise à son prix de revient (amortissement et autres facteurs matériels), et non d'après le loyer effectivement payé, l'élément "logement" de la consommation personnelle dans le cas des logements loués. En revanche, contrairement aux statistiques de répartition, elle inclut le remboursement des frais de voyage d'affaires dans la consommation personnelle.

Classification

5.6 Les dépenses de consommation finale devront être classées de manière à faire apparaître : a) l'objet des dépenses, et b) la durabilité des biens achetés. Il est proposé d'utiliser à ces fins la classification que recommande le SCN 6/. On devra peut-être réduire le détail de la classification selon l'objet des dépenses aux deux premiers chiffres de la classification adoptée par le SCN. Toutefois, à certaines fins, les détails donnés par les deux chiffres du SCN ne seront pas suffisants et il conviendra plutôt de retenir la classification à trois chiffres.

Consommation totale de la population

Champ

5.7 La notion de consommation totale de la population est censée comprendre la valeur des biens et services que l'Etat, des institutions privées sans but lucratif et des entreprises fournissent gratuitement ou à prix réduit et qui sont

6/ Voir tableau 6.1 et paragraphes 6.93-6.95 du Système de comptabilité nationale (Publication des Nations Unies, No de vente : F.69.XVII.3).

nettement et essentiellement à l'avantage des ménages en tant que consommateurs. Seuls doivent être pris en considération les avantages en nature qui ne font pas partie des salaires et traitements. Dans le choix des biens et services qu'il convient de comprendre dans la consommation totale, il faut aussi tenir compte des difficultés qu'on rencontrera pour répartir leur valeur entre les divers groupes de ménages sur lesquels on souhaite recueillir des informations.

5.8 Les postes qu'il devrait être possible de répartir entre les groupes de ménages sont les coûts des fournitures gratuites ou à prix réduit, des produits alimentaires, des vêtements, des soins médicaux et sanitaires, et des services sociaux et éducatifs que l'Etat, des institutions privées sans but lucratif et des entreprises font à des personnes ou à des ménages à titre individuel. Devraient en être exclus les biens et services de cette nature qui ont été fournis sous forme de revenus en nature aux employés de l'Etat, des institutions privées sans but lucratif et des entreprises. Ces biens et services constituent manifestement un avantage pour les bénéficiaires et sont fournis d'une façon qui devrait permettre la répartition de leur valeur entre des groupes de ménages ou de particuliers. Ils devraient être comptabilisés d'après les dépenses nettes des organismes qui les fournissent, c'est-à-dire aux prix de revient courants encourus par ces organismes, déduction faite des redevances et autres débours payés par les ménages pour ces biens et services, puisqu'ils sont déjà inclus dans les dépenses de consommation finale des ménages.

5.9 La consommation totale devrait comprendre aussi certaines subventions, par exemple celles qui concernent le logement et les produits pharmaceutiques. Ces subventions jouent un rôle similaire à celui des dépenses publiques de consommation mentionnées dans le paragraphe précédent. La prise en considération de ces subventions aidera à rendre la notion de consommation totale indépendante du système institutionnel des pays.

Relations avec le SCN et la CPM

SCN

5.10 La notion de "consommation totale de la population" n'existe pas dans le SCN. Il faudra calculer les données à partir des chiffres des dépenses de consommation finale des ménages, de l'Etat et des institutions privées sans but lucratif, classées selon l'objet, et d'après les coûts intermédiaires et directs des biens et services pour les branches d'activité marchande.

CPM

5.11 La CPM emploie la notion de "consommation totale de la population". Les données utilisées par la CPM permettent d'évaluer approximativement la consommation totale au sens que lui confèrent les statistiques de répartition. Il faudra faire des calculs spéciaux pour les subventions publiques accordées au logement et à d'autres fins, qui devront être incluses dans la consommation totale.

Chapitre VI

DEFINITION ET CLASSIFICATION DE L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

6.1 Pour analyser le bien-être des ménages et en particulier des propriétaires de logements (qu'ils occupent) et d'autres entreprises non constituées en sociétés, il est utile de faire une très nette distinction en examinant les relations entre les sources internes et externes de l'investissement et de son financement. Les grandes sources internes du financement de l'investissement sont l'épargne et les transferts en capital. La source externe de financement est l'emprunt auprès d'autres agents économiques. La source interne d'investissement pour les propriétaires de logements et d'autres entreprises est la formation brute de capital. Les ménages investissent à l'extérieur en accordant des prêts à d'autres agents économiques.

Sources internes de financement et d'investissement

Epargne

6.2 L'épargne est comptabilisée nette de la consommation de capital fixe selon la définition du SCN et brute de cette consommation dans les statistiques de répartition. Autre différence entre les deux systèmes, alors que les statistiques de répartition laissent de côté l'intérêt imputé des caisses de pension et les réserves d'assurance-vie constituées au moyen de l'épargne, le SCN en tient compte.

6.3 La CPM n'utilise pas la notion d'épargne; étant donné qu'il n'y a pas de distinction tranchée entre les transactions en capital et les transactions courantes, il ne paraît pas possible de calculer ce flux directement à partir de la CPM. Toutefois, on peut considérer l'épargne comme le solde résiduel du sous-compte de l'emploi du revenu total utilisable des ménages, tel qu'il est utilisé dans les statistiques de répartition et que l'on peut établir approximativement à partir des transactions inscrites dans la CPM. Il ne faut évidemment pas oublier que lorsque l'épargne ou tout autre solde résiduel sont calculés par différence, certains des éléments d'auto-contrôle du système comptable disparaissent.

Consommation de capital fixe

6.4 Dans le SCN, le revenu des entreprises non constituées en sociétés, les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire et l'épargne sont tous définis nets de la consommation de capital fixe. Etant donné que, selon toute probabilité, on ne disposera pas des renseignements nécessaires pour évaluer la consommation de capital fixe des entreprises commerciales, des ménages ou des

logements occupés par leurs propriétaires, il est recommandé d'utiliser, dans les statistiques de répartition, les notions brutes de revenu d'entreprise, de loyer des logements occupés par leur propriétaire et d'agrégats de revenu et d'épargne sans en déduire la consommation de capital fixe.

Recettes de transferts nets en capital

6.5 Tels qu'ils sont définis dans les statistiques de répartition, les transferts en capital reçus comprennent : a) les prestations d'assurance-dommage et d'assurance-vie, à l'exception des annuités viagères; b) les dons reçus pour dommages de guerre, d'inondations et d'autres catastrophes; c) les recettes de legs et de transferts en capital des émigrants; et d) les donations d'investissements pour les entreprises non constituées en sociétés et incluses dans le secteur des ménages. Les transferts en capital payés comprennent : a) les paiements de droits de succession et les dons en capital effectués à des organismes sans but lucratif; et b) les paiements de legs et les transferts en capital des émigrants.

6.6 Le SCN ne considère pas les prestations d'assurance-dommage et d'assurance-vie comme des transferts en capital. Les prestations d'assurance-dommage y figurent à titre de poste distinct du compte de revenus et de dépenses tandis que toutes les prestations d'assurance-vie sont considérées comme des prélèvements d'actifs financiers. Comme on l'a noté plus haut, les statistiques de répartition s'écartent du SCN en matière de prestations d'assurance pour les raisons suivantes : a) la majeure partie des prestations d'assurance-dommage est censée se composer de paiements forfaitaires pour des dommages provoqués par des incendies ou d'autres accidents, de sorte qu'il vaudrait mieux traiter ce poste comme des recettes en capital plutôt que comme un revenu courant; b) bien qu'au contraire du SCN, les statistiques de répartition ne considèrent pas les prestations d'assurance-vie comme des transactions d'actifs financiers, les prestations d'assurance-vie autres que les annuités viagères sont certainement des transactions en capital et peuvent donc être traitées comme telles. La CPM n'indique pas séparément les transferts en capital.

Formation brute de capital

6.7 En plus de la formation brute de capital fixe et l'accroissement des stocks des entreprises non constituées en sociétés, la formation brute de capital devrait en principe comprendre les acquisitions nettes de terrains et d'actifs incorporels qui ne représentent pas des créances financières sur d'autres agents économiques. Il est improbable que l'on puisse obtenir des renseignements dignes de foi au sujet des transactions sur ces actifs incorporels qui consistent en achats et ventes de marques déposées, de brevets, de droits d'auteur, etc., de sorte qu'en général, le poste sera laissé de côté.

6.8 La formation brute de capital fixe, telle qu'elle est définie dans les statistiques de répartition, comprend d'une part les dépenses effectuées pour ajouter des biens durables reproductibles aux actifs fixes des entreprises non

constituées en sociétés dont les ménages sont propriétaires, diminuées des reventes de biens analogues d'occasion ou de rebut, et d'autre part les achats (diminués des ventes), par les ménages, de terrains et logements destinés à leur propre usage. Les biens en question doivent avoir une durée d'utilisation d'une année et plus. Ils peuvent être soit achetés, soit produits pour compte propre. Les dépenses consacrées aux biens durables reproductibles comprennent : a) les dépenses pour réparations et améliorations du capital, c'est-à-dire les améliorations et aménagements qui prolongent notablement la durée d'usage ou la productivité escomptée des biens durables reproductibles; b) les dépenses consacrées à la mise en valeur et à l'amélioration des terres ainsi qu'à l'exploitation et à l'extension des forêts, mines, plantations, vergers et vignobles; c) les achats d'animaux reproducteurs, d'animaux de trait, de vaches laitières, etc. Cette définition de la formation brute de capital fixe est identique à celle du SCN et quasiment la même que celle de la CPM.

6.9 Au cours d'une période comptable donnée, l'accroissement des stocks d'une entreprise non constituée en société est réputé égal à la différence entre les niveaux des stocks en début et en fin de période, les deux niveaux étant évalués aux prix moyens approximatifs en vigueur au cours de la période. En pratique, il faudra recueillir des chiffres sur la valeur des stocks de matériaux, marchandises et fournitures achetés et sur celle des stocks de produits finis et marchandises à vendre, qui sont connus d'après les livres des entreprises non constituées en sociétés ou, à défaut, qui peuvent être évalués par le propriétaire d'une telle entreprise. Cela pourra suffire si les prix sont relativement stables, mais il sera indispensable d'effectuer une correction pour tenir compte des changements de prix quand ceux-ci se modifient rapidement. Dans certains cas, on pourra procéder à une observation directe des modifications des quantités. Dans d'autres, l'organisme qui compile les données sur les accroissement de stocks pourra peut-être corriger approximativement ces valeurs d'après le rapport estimatif entre les prix moyens en vigueur au début et à la fin de la période en question, et les prix moyens pratiqués pendant cette période. Les estimations obtenues correspondront à peu près à la définition pratique de l'accroissement des stocks que recommande le SCN. Elles seront aussi compatibles, dans l'ensemble, avec les méthodes suivies dans les pays utilisateurs de la CPM.

6.10 Dans de nombreux pays en développement, il sera difficile de recueillir des données précises sur la formation brute de capital fixe des ménages. Souvent, les logements occupés par leurs propriétaires sont construits à partir de matériaux rassemblés par les propriétaires eux-mêmes. Il en est fréquemment de même des bâtiments agricoles, des canaux d'irrigation, etc. En principe, la valeur de ces travaux pour compte propre devra correspondre au coût des matériaux achetés et à la valeur du travail fourni. Ce dernier poste devra souvent être calculé d'après le nombre approximatif d'heures de travail, multiplié par le salaire unitaire des journaliers de la région. Il faudra faire appel à des enquêteurs qualifiés pour évaluer ces postes de façon satisfaisante. De même, on pourra éventuellement obtenir des chiffres relativement exacts sur les achats, nets des reventes, du matériel de transport, d'autres équipements importants,

de terrains, d'animaux de trait et de vaches laitières. En général, il sera impossible de calculer l'accroissement des stocks des petites entreprises individuelles, ces entreprises tenant rarement une comptabilité.

Sources externes de financement et d'investissement

6.11 Les sources externes de financement et d'investissement consistent en transactions sur des actifs financiers, c'est-à-dire en engagements envers d'autres agents économiques et en acquisitions de créances financières sur d'autres agents économiques. Les classifications du SCN sont conçues de façon à dissocier des autres transactions les opérations sur actifs financiers et à faire la distinction entre les divers types de passifs et d'actifs financiers sur lesquels peuvent porter les transactions. La CPM ne fait pas ces distinctions. Les statistiques de répartition ne proposent qu'un seul total pour le prêt net.

Chapitre VII

TABLEAUX DES STATISTIQUES DE REPARTITION

7.1 Le présent chapitre des directives contient, à titre de suggestions, des tableaux qui pourront être préparés à partir des données dont on a proposé la collecte. Les tableaux figurent à l'annexe I. La plupart des tableaux suggérés concernent surtout les pays qui utilisent le SCN. Il aurait été également souhaitable de dresser une série de tableaux spécialement adaptés aux pays utilisateurs de la CPM, mais cela s'est révélé impossible dans les circonstances présentes.

7.2 Les tableaux accompagnés d'un astérisque sont proposés comme des objectifs que les pays qui les entreprennent d'établir des statistiques de la répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation pourraient s'efforcer d'atteindre pendant qu'ils en sont encore à un stade relativement précoce du développement de leurs statistiques. On trouvera à la section intitulée "Tableaux statistiques" et dans les sections suivantes (à partir du paragraphe 7.16) l'analyse des ajustements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux tableaux pour les adapter aux possibilités de ces pays.

Objet et articulation des tableaux

7.3 Exception faite du tableau 1, les tableaux de l'annexe I sont destinés à montrer de quelle manière on pourra présenter les données afin d'étudier les schémas de répartition des revenus, de la consommation et de l'accumulation dans la population, ainsi que les facteurs qui sont à l'origine de ces schémas. Les tableaux ne sont conçus ni comme des modèles de stockage des données, ni comme les cadres analytiques d'études spéciales. Pour ces deux ordres de besoins, il faudra disposer de données beaucoup plus détaillées qu'il n'est possible d'en présenter dans ces tableaux synoptiques. Ces tableaux ne sont pas non plus destinés à servir à la transmission normalisée des données sur le plan international; il faudra pour cela attendre que les pays aient acquis plus d'expérience, encore que les tableaux synoptiques 2 à 5 puissent ultérieurement servir de base à cette fin.

7.4 Le tableau 1 est une table de concordance indiquant les différences des concepts utilisés respectivement dans les statistiques de répartition et dans le SCN pour les flux des agrégats qui concernent l'ensemble des ménages. Indépendamment des différences de concepts, les variations des échantillons et des réponses pourront aussi donner lieu à des différences d'estimation entre les statistiques de répartition et le SCN si ces statistiques n'ont pas été alignées

sur les totaux de contrôle. Il conviendra d'expliquer ces différences en annexant à la table de concordance des notes sur la fiabilité et la précision des estimations.

7.5 Les autres tableaux de l'annexe sont articulés en quatre groupes principaux. Les séries de tableaux 2 à 5 présentent sous plusieurs formes synoptiques les principaux aspects de la formation des revenus et de leur utilisation. Les séries de tableaux 6 à 16 fournissent des renseignements plus détaillés sur chaque stade de la distribution et de la redistribution des revenus par divers groupes de la population, classés selon les caractéristiques socio-économiques, le revenu ou d'autres aspects. Ils révéleront donc certaines des conditions qui expliquent les différences de comportement des divers groupes. Les séries de tableaux 17 à 23 sont consacrées à l'utilisation des revenus par ces groupes. Les tableaux 24 à 26 présentent des classifications à double entrée des agrégats retenus.

Type de mesures utilisés dans les tableaux

7.6 Les données sur la répartition des revenus et des dépenses peuvent être mesurées de plusieurs manières dans les récapitulations. Elles peuvent être exprimées d'après la valeur totale d'un flux, le nombre total de ménages, etc. à l'intérieur d'une certaine catégorie, ou selon la principale tendance mesurée du poste en question, c'est-à-dire généralement sa moyenne arithmétique. Elles peuvent être indiquées soit en valeur absolue, soit en pourcentage.

7.7 Pour la présentation des résultats des enquêtes par sondage sur les statistiques de répartition des revenus et les données connexes, on aura avantage à utiliser des mesures de la tendance centrale et des pourcentages de répartition au lieu de valeurs absolues, car la situation que les renseignements sont destinés à dépeindre est plus facile à apprécier sous cette forme. Les pourcentages sont spécialement importants dans le cas des statistiques de répartition, car l'attention se porte sur les conditions relatives des divers ménages et individus et sur la part qui leur revient dans les totaux. En revanche, les valeurs absolues sont indispensables quand on envisage un traitement ou une analyse plus poussés ou quand on a besoin de récapitulations ou de données d'entrée différentes pour des analyses de corrélation ou pour des manipulations analogues. Toutefois, pour la plupart de ces utilisations, il faudra avoir accès à des données sensiblement plus détaillées que celles qui figurent dans les tableaux.

7.8 Les tableaux 2 et 23 de l'annexe I font appel à des valeurs absolues des flux des agrégats. Ils concernent les liens entre les statistiques de répartition et les agrégats des comptes et bilans nationaux. Les autres tableaux proposés recourent abondamment aux moyennes arithmétiques par ménage, par bénéficiaire de revenus et par personne.

7.9 Ce sont des moyennes arithmétiques qui sont proposées pour les tableaux parce que, contrairement aux médianes ou aux modes, elles peuvent servir dans les sommes, multiplications et autres opérations effectuées sur les données. Pour qu'on

puisse calculer les valeurs totales des flux indiqués dans chacun des tableaux suggérés et apprécier la signification des moyennes arithmétiques pour chaque groupe de la population (c'est-à-dire dans chaque colonne d'un tableau), il convient aussi d'indiquer le nombre de ménages ou d'individus de chaque groupe. Etant donné que la consommation de biens et services des adultes est différente de celle des mineurs, il sera également utile de connaître le nombre moyen des adultes et des mineurs, surtout dans les tableaux relatifs aux dépenses de consommation finale des ménages.

7.10 Il est possible de dresser de très nombreuses versions des tableaux de répartition au moyen des données dont les présentes directives recommandent la collecte. Il existe en premier lieu, pour le revenu et la consommation, un certain nombre de concepts différents qui peuvent servir de base aux tabulations : revenu primaire, revenu total des ménages, revenu total utilisable des ménages, dépenses de consommation finale. Il convient en second lieu de signaler l'existence de plusieurs unités différentes d'observation : le ménage, l'individu, le bénéficiaire de revenus. Entre toutes les combinaisons possibles, certains choix, d'ailleurs quelque peu arbitraires, ont été opérés afin de maintenir le nombre des tableaux dans des limites raisonnables. Il faut toutefois rappeler que les tableaux de l'annexe I ne sont présentés qu'à titre de suggestions et que les pays pourront estimer que des combinaisons différentes seront plus utiles ou plus faciles à élaborer dans les conditions qui leur sont propres. Les choix effectués sont les suivants : a) dans la plupart des tableaux, l'unité d'observation est le ménage. Deux exceptions principales sont faites à cette règle : une série de tableaux relative aux bénéficiaires de revenus utilise ces bénéficiaires comme unités d'observation et une autre série, relative aux dépenses de consommation finale, utilise à cette fin les individus. En outre, un tableau général a été dressé sur une base "par personne" pour les besoins des comparaisons. b) Dans la plupart des tableaux qui indiquent la répartition d'après l'importance des revenus, la base de tabulation est le revenu total des ménages, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt. Là encore, pour faciliter les comparaisons, on a dressé un tableau fondé sur le revenu total utilisable des ménages, c'est-à-dire après déduction de l'impôt. Si, dans tel ou tel pays, la différence entre les deux bases de tabulation se révélait sensible, il faudrait peut-être élaborer des tableaux supplémentaires nets d'impôts.

Mesures synoptiques

7.11 La répartition par groupes quantiles oblige à classer les ménages ou les individus selon le montant de l'agrégat étudié. On obtient ainsi les données nécessaires pour obtenir un certain nombre de mesures simples et synthétiques de dispersion ou de concentration. Citons comme exemple de telles mesures l'intervalle interquartile ou l'écart de quartile, c'est-à-dire la différence entre le troisième et le premier quartile, l'intervalle interquartile rapporté en pourcentage à la médiane et certains centiles rapportés également en pourcentages à la médiane.

7.12 Certains pays pourraient souhaiter aussi obtenir des mesures synoptiques plus "fines", par exemple le coefficient de variation, défini comme l'écart-type exprimé en pourcentage de la moyenne. Chaque fois qu'il est question de valeurs récapitulatives, il faut veiller à ce que les données de base utilisées pour les calculer soient assez précises pour donner des résultats significatifs.

7.13 On peut construire la courbe de Lorenz, qui est un moyen particulièrement efficace de représenter graphiquement la répartition du revenu, en utilisant les mêmes données de base sur la répartition du revenu ou de la consommation par groupes quantiles de ménages ou d'individus. A cette fin, on porte les pourcentages de bénéficiaires de revenus en abscisse et les pourcentages de revenus en ordonnée, avec des échelles arithmétiques sur les deux axes. La diagonale principale (droite issue de l'origine qui partage le carré en deux triangles égaux) est la droite d'équidistribution. On obtient la courbe de Lorenz en portant sur le graphique les pourcentages cumulés de revenu, par groupes quantiles de ménages, en commençant par le groupe qui a le pourcentage le plus bas du total considéré. Plus l'aire comprise entre la courbe et la diagonale est grande, plus la répartition du revenu est inégale.

7.14 Le rapport de Gini, qui constitue une mesure de la concentration (ou de l'inégalité de répartition) peut être perçu visuellement : c'est le rapport entre l'aire comprise entre la droite d'équidistribution et la courbe de Lorenz, d'une part, et l'aire totale située au-dessous de la droite en question. Ce rapport peut être compris entre 0 et 1, et plus il est élevé, plus la répartition du revenu est concentrée (inégale).

7.15 Il existe d'autres procédés graphiques pour représenter les distributions. Ils sont en général plus complexes que les courbes de Lorenz, et par suite moins fréquemment utilisés.

Tableaux récapitulatifs

7.16 Le tableau 2 est destiné à faire apparaître les liens entre les statistiques de distribution et les agrégats des comptes et bilans nationaux. Il a aussi pour objet de récapituler la situation des grands groupes socio-économiques de la société, à chacune des principales étapes de la formation et de l'utilisation des revenus. Son élaboration réclame une classification un peu plus détaillée des groupes socio-économiques que celle qu'utilise le tableau comparable du SCN sur le compte de revenus et de dépenses et sur les transactions en capital des sous-secteurs des ménages; il regroupe les transactions du SCN de façon à faire ressortir les principaux agrégats du revenu, de la consommation et de l'épargne.

7.17 Compte tenu des besoins auxquels doivent répondre les données suggérées au tableau 2, celui-ci devra sans doute recevoir une haute priorité. Pour le dresser, il faudra probablement compléter les résultats des sondages effectués auprès des ménages par des données provenant de sources plus complètes d'information, telles

que les recensements de population, les déclarations d'impôts sur le revenu, et les estimations de la comptabilité nationale. Si l'on peut aboutir à des totaux relativement fiables pour l'ensemble de la population, le tableau 2 permettra non seulement d'établir le lien entre les statistiques de distribution et les agrégats de la comptabilité nationale, mais aussi d'utiliser ces statistiques pour améliorer les estimations des comptes nationaux.

7.18 Le tableau 2 est aussi utilisable, avec quelques suppressions, par les pays qui en sont encore aux premiers stades du développement de leurs statistiques et commencent à recueillir des statistiques de répartition et des données connexes. Dans ce cas, le tableau peut être adapté de façon à laisser de côté les données difficiles à obtenir ou sans importance pour le pays, par exemple la colonne relative aux personnes vivant dans des institutions, les lignes concernant les cotisations des employeurs à la sécurité sociale et à des régimes analogues et les informations sur le financement du capital.

7.19 La série des tableaux 3 à 5 récapitule avec quelques détails la situation de groupes socio-économiques et de groupes de revenus dans la distribution et la redistribution des revenus, dans la consommation des biens et dans l'épargne et l'emprunt. Les trois tableaux ont les mêmes rubriques que le tableau 2 et font apparaître les composantes du revenu, de la consommation, de l'épargne et du prêt net. Le tableau 3 répartit des postes selon la situation socio-économique des chefs de ménage; les tableaux 4a et 4b les distribuent d'après le revenu des ménages et les tableaux 5a et 5b d'après le revenu par membre du ménage.

7.20 Le tableau 3 donne la répartition, selon les groupes socio-économiques, des valeurs moyennes calculées par ménage pour les postes énumérés dans la première colonne. Il peut servir à comparer : a) les sources et les niveaux de revenus des ménages appartenant aux divers groupes socio-économiques; b) l'incidence de la redistribution sur le revenu utilisable des ménages de chaque groupe; et c) l'adéquation relative de leur niveau de vie et la contribution qu'apportent à ce niveau les biens et services fournis par des organismes publics et autres. Le tableau devrait faciliter l'identification des groupes défavorisés ou favorisés de la population. Dans certains pays, il pourra être utile de préparer un tableau analogue par groupe ethnique ou par nationalité, en faisant la distinction entre zones urbaines et zones rurales.

7.21 La série des tableaux 4 porte principalement sur le schéma de répartition selon la taille du revenu total des ménages. Le tableau 4a distribue les valeurs moyennes des postes énumérés à la première colonne, par ménage, entre les divers ménages classés selon la taille de leur revenu total. L'emploi de quantiles égaux pour la désignation des catégories de taille du tableau 4a permet d'utiliser celui-ci pour les comparaisons dans le temps et dans l'espace. Le tableau 4b

définit les catégories de taille en valeurs absolues 7/. Les données suggérées pour le revenu, la consommation et l'épargne devraient être précieuses pour la formulation de politiques et de programmes concernant les revenus, la fiscalité et les dépenses publiques.

7.22 La série des tableaux 5 porte sur les individus plutôt que sur les ménages. Elle est destinée à éclairer la gamme et l'adéquation relative des revenus des ménages par membres des ménages. Le tableau 5a classe les individus en groupes quantiles selon le revenu total du ménage par membre du ménage; le tableau 5b définit en valeur absolue des catégories de taille du revenu du ménage par membre du ménage. Dans les deux cas, les tableaux font apparaître les valeurs moyennes, par membres des ménages, des éléments du revenu énumérés dans la première colonne. Il convient de noter que ces tableaux ne sont pas destinés à assigner tel ou tel élément du revenu à tel ou tel membre du ménage; l'ensemble du revenu du ménage doit être également réparti entre tous les membres.

7.23 Les séries de tableaux 3 à 5 récapitulent les données statistiques de façon à illustrer les aspects fondamentaux de la répartition du revenu, de la consommation et de l'épargne de divers groupes de la population. Il est donc souhaitable de leur accorder une haute priorité. Les séries 4 et 5 présentent une importance primordiale pour les pays qui commencent seulement à élaborer des statistiques de répartition du revenu et des données connexes. Là encore, ces pays devront peut-être simplifier les tableaux en question en laissant de côté les postes financiers et le poste relatif aux cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues. Il se peut que les données nécessaires au tableau 3 soient plus difficiles à recueillir; dans ce cas, il faudra sans doute accorder une priorité moins élevée à l'élaboration de ce tableau.

Tableaux détaillés sur les sources et l'utilisation des revenus

7.24 Les tableaux 6 à 23 sont destinés à fournir des renseignements plus détaillés que ceux des tableaux récapitulatifs sur la formation et l'utilisation des revenus.

Sources des revenus des ménages

7.25 Les séries de tableaux 6 à 16 apportent des données assez détaillées sur les sources des revenus des ménages. Les tableaux 6 à 9 fournissent avec un peu plus de détails des renseignements complets sur les sources de revenus présentées sous une forme résumée dans la partie supérieure des tableaux 2 à 5. Les tableaux 10 à 16 concernent les caractéristiques des bénéficiaires de certains types de revenus.

7/ La même présentation est utilisée dans tous les tableaux qui indiquent, par la suite, des distributions par taille; la distribution est indiquée par quantiles dans les tableaux "a" et par tranches en valeur absolue dans les tableaux "b".

Tableaux complets sur les sources de revenus

7.26 Les tableaux 6, 7a et 7b constituent des versions plus détaillées de la partie supérieure (relative aux sources de revenus) des tableaux 3 et 4. Leur objet est de montrer comment le revenu total des ménages et ses éléments varient, pour chaque ménage, selon la situation socio-économique et les catégories de taille des revenus. Au tableau 6, les ménages sont classés d'après la situation socio-économique du chef de famille; comme dans le cas du tableau 3, il pourra être utile de dresser des tableaux analogues au tableau 6 pour les divers groupes ethniques et nationaux et/ou pour les zones urbaines et rurales. En préparant ce tableau, les pays en développement voudront peut-être adopter une classification moins détaillée de la situation socio-économique. Les employeurs et les travailleurs indépendants du secteur agricole peuvent être classés ensemble, leur groupe se subdivisant ensuite entre ceux qui possèdent et ceux qui louent généralement leurs terres. De même, les employeurs et les travailleurs indépendants du secteur non agricole peuvent être inclus dans un même groupe, réparti ensuite entre le secteur moderne et le secteur traditionnel. Ces deux subdivisions présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. En outre, les trois dernières colonnes du tableau peuvent être remplacées par une colonne unique pour les personnes n'exerçant pas d'activité économique et vivant dans des ménages. Aux tableaux 7a et 7b, les classifications sont faites respectivement par groupes quantiles et par tranches du revenu total des ménages.

7.27 La série de tableaux 8 a été dressée en vue d'illustrer les effets de redistribution qu'exercent les impôts directs et les cotisations à la sécurité sociale et aux autres régimes de pension; elle porte sur la répartition du revenu total utilisable (après déduction de l'impôt). Comme on l'a noté plus haut, dans les cas où la répartition indiquée au tableau 8 diffère sensiblement de celle de la série 7 (revenu avant déduction de l'impôt), il sera utile de consacrer plus de ressources à la préparation d'autres tableaux reprenant les valeurs avant et après déduction de l'impôt. Dans les présentes directives, le tableau 8 est destiné à servir d'illustration; on pourra aussi préparer, si on le désire, l'un ou l'autre des tableaux de la répartition du revenu en remplaçant les valeurs avant déduction de l'impôt par les valeurs nettes d'impôts.

7.28 Comme la série 5, la série de tableaux 9 est consacrée au revenu par personne et non plus par ménage. Elle est destinée à éclairer la relation entre le nombre des personnes composant le ménage et le revenu. Dans bien des cas, les "familles nombreuses" comprendront plus de bénéficiaires de revenus, qui contribueront à élever le revenu total du ménage, mais pas toujours le revenu par membre du ménage. Dans d'autres cas, si les ménages à faibles revenus comptent un trop grand nombre de personnes, une relation négative risque d'apparaître entre la taille des ménages et le revenu total par membre du ménage. Comme on l'a vu plus haut au sujet du tableau 5, cette série retient le ménage comme unité d'enquête primaire; on calcule le revenu par membre du ménage en divisant le revenu total du ménage par le nombre de ses membres. On n'envisage pas d'essayer

d'assigner tel ou tel élément du revenu du ménage à tel ou tel membre. Pour calculer des groupes quantiles de membres des ménages d'après le revenu du ménage par personne, il faudrait faire intervenir des données sur ce revenu en les pondérant d'après le nombre de personnes composant chaque ménage. L'objet de cette tabulation est de donner un poids égal au bien-être de chaque individu de la population; les tableaux qui concernent les ménages donnent nécessairement plus de poids aux individus qui composent les ménages de petite taille. Comme dans le cas de la série 8, l'intérêt de cette présentation et d'autres tabulations "par personne" variera selon les circonstances. Si l'on constate que la répartition par personne indiquée dans la série 9 diffère sensiblement de la répartition par ménage de la série 7, il faudra accorder plus d'attention à la préparation d'autres tableaux en les présentant "par personne" et "par ménage".

Tableaux relatifs à des types précis de revenus

7.29 Le tableau 10 approfondit la relation entre le revenu primaire du ménage et le nombre des bénéficiaires de revenus primaires que comprend ce ménage. Il présente une répartition de valeurs moyennes, par ménage, des divers éléments des revenus primaires selon le nombre des bénéficiaires que comprend le ménage. Comme on l'a vu plus haut, les bénéficiaires de revenus primaires sont censés comprendre les employés qui reçoivent des salaires ou traitements, les membres de coopératives de production et tous les membres du ménage dont les efforts contribuent (davantage qu'à titre symbolique) à une entreprise non constituée en société appartenant à l'un des membres du ménage, même si cet effort n'est pas explicitement rémunéré. Ainsi, tous les membres du ménage qui travaillent dans une entreprise agricole appartenant à la famille seraient considérés comme tels. Au contraire, les membres du ménage occupés à des tâches purement domestiques, telles que la tenue de la maison et les soins aux enfants, ne seraient pas compris dans cette catégorie. Cette distinction, bien que certainement arbitraire dans de nombreux cas, est nécessaire pour assurer la comparabilité avec les notions-types de la comptabilité nationale. Il serait très utile de disposer d'informations temporelles sur l'emploi des concepts pour approfondir ce type de questions, mais on sortirait ainsi du cadre des présentes directives.

7.30 Les tableaux 11 à 14 concernent les caractéristiques de bénéficiaires de certains types de revenus primaires. Le tableau 11 répartit ces bénéficiaires selon l'âge et le sexe, en faisant la distinction entre ceux qui s'occupent d'agriculture et tous les autres. Le tableau 12 classe les bénéficiaires selon la profession et le sexe, le tableau 13 selon le niveau d'instruction et le tableau 14 selon le type d'activité économique. Dans chaque cas, le tableau indique, pour les diverses catégories de la caractéristique en question, le nombre des bénéficiaires de chaque type de revenu primaire et la valeur moyenne par bénéficiaire. Pour les salariés, une distinction est faite entre les travailleurs à plein temps et les autres employés. Toutefois, cette distinction n'est pas faite pour les autres bénéficiaires de revenus, pour lesquels elle présenterait probablement moins d'importance et serait beaucoup plus difficile à établir.

7.31 La série de tableaux 15 donne d'autres détails sur les salariés. Elle répartit les rémunérations et leurs composantes par catégories de taille des rémunérations elles-mêmes. Dans ce cas encore, la répartition est indiquée par groupes quantiles de salariés au tableau 15a et selon la valeur absolue du revenu au tableau 15b. Cette série donne des informations qui présentent un intérêt particulier pour l'étude des écarts de salaires et de traitements. On pourra souvent le préparer à partir de sources de données existantes, mais qui ne permettent pas de faire intervenir la notion plus large de revenu total des ménages, les fichiers de sécurité sociale par exemple.

7.32 Des tableaux complémentaires indiquant le schéma de répartition du revenu des salariés par emploi (poste de travail) pourront aussi se révéler utiles. Ces tableaux classeraient la rémunération moyenne par emploi en groupes quantiles d'emplois, rangés d'après le montant et la tranche de la rémunération. Ils feraient ressortir l'incidence de l'exercice d'emplois multiples sur la répartition du revenu des salariés. Ils permettraient ainsi d'étudier les causes sous-jacentes de la répartition de ce revenu et de mettre au point une politique des revenus. Si l'on préparait des tableaux de ce genre, il serait également souhaitable de classer le revenu de chaque emploi salarié selon l'occupation professionnelle et le type d'activité.

7.33 La série de tableaux 16 est consacrée aux ménages disposant de revenus d'entreprise. Elle présente pour ces ménages des informations assez analogues à celles du tableau 6, mais la répartition est faite selon l'importance du revenu d'entreprise seulement. Les tableaux de ce genre éclairent la concentration du revenu d'entreprise tout en montrant dans quelle mesure celui-ci est complété par des revenus d'autres sources, tels que les salaires et traitements.

Utilisation du revenu des ménages

7.34 Les tableaux 17 à 23 concernent l'affectation du revenu utilisable des ménages à la consommation, à l'épargne et à la formation de capital. Le tableau 17 et la série de tableaux 18 sont des récapitulations complètes des utilisations du revenu, parallèles à celles des tableaux 6, 7a et 7b, consacrées aux sources de revenus. Le tableau 17 répartit les utilisations de revenus entre les mêmes catégories socio-économiques que le tableau 6 et la série 18 entre les mêmes subdivisions de revenus que la série 7. Le tableau 19 ne concerne que les ménages bénéficiant de revenus d'entreprise; étant donné que les ménages qui exploitent une entreprise non constituée en sociétés sont les seuls qui peuvent former du capital en dehors des logements occupés par leurs propriétaires, le mode d'utilisation de leurs revenus présente un intérêt particulier.

7.35 Les tableaux 20 à 22 concernent le schéma de répartition des dépenses de consommation finale des ménages. Tous ces tableaux présentent des données "par personne", car c'est le niveau relatif de la consommation qui revêt surtout de l'intérêt dans ce contexte. Toutefois, les tableaux font aussi apparaître le nombre

des personnes composant le ménage, de sorte qu'on peut calculer la consommation totale des ménages si on le désire. Les tableaux 20 et 21 indiquent, eux aussi, les données de répartition par groupes socio-économiques et par tranches de revenus. Le tableau 22 est destiné à jeter plus de lumière sur la relation entre la consommation par personne et la taille et la composition du ménage. Tous ces tableaux de la répartition de la consommation présentent aussi de l'utilité pour les pays en développement. Cependant, ces pays souhaiteront peut-être adopter la classification socio-économique simplifiée suggérée ci-dessus et réduire le détail de la classification des dépenses de consommation.

7.36 Le tableau 23 illustre la transition entre les dépenses de consommation finale des ménages et la consommation totale de la population. La valeur des services éducatifs, médicaux et sociaux, ainsi que les subventions accordées individuellement aux personnes et aux ménages, à titre gratuit ou à prix réduit, pour le logement et les soins médicaux sont classés d'après la source de financement, c'est-à-dire les administrations publiques, les institutions privées sans but lucratif et les branches d'activité marchande. Tous les pays, y compris ceux qui en sont au début de leur développement économique, auront intérêt à préparer ce tableau. Tous les renseignements nécessaires à cette fin figurent dans les agrégats de la comptabilité nationale; on les a inclus dans les statistiques de répartition pour souligner l'importance du supplément de revenus que constituent les distributions gratuites. Cependant, comme il est rarement possible de ventiler les agrégats par classes de revenus ou selon d'autres caractéristiques des bénéficiaires, le tableau ne fait intervenir que des valeurs absolues globales.

Récapitulations croisées de groupes quantiles de ménages
par catégories de revenus et selon d'autres caractéristiques
particulières des ménages

7.37 Les séries restantes de tableaux, 24 à 26, présentent des récapitulations croisées de certains agrégats (revenu total des ménages et dépenses de consommation finale) par catégories de revenus et selon certaines autres caractéristiques. Dans la série 24, la seconde caractéristique est la situation socio-économique. Dans la série 25, c'est la taille et la composition du ménage et, dans la série 26, le nombre des bénéficiaires de revenus primaires.

ANNEXE I

TABLEAUX DES STATISTIQUES DE REPARTITION

ENC

SI

Y

Tableaux récapitulatifs

Tableau 1. Comparaison des définitions des flux des statistiques de répartition du revenu et des flux du SCN

Statistiques de répartition	Ajustements à apporter aux notions du SCN
<p>A. Flux du compte de revenu et de dépenses</p> <p>1. Revenu primaire, brut de consommation du capital fixe</p> <p>a) Rémunération des salariés</p> <p> i) salaires et traitements</p>	
<p> ii) Cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues</p>	<p>Ajouter :</p> <p>1. Cotisations des employeurs aux régimes de pension et d'allocations familiales et aux régimes analogues</p> <p>2. Cotisations imputées des employeurs aux régimes de pension et d'allocations familiales et aux régimes analogues sans constitution de caisses autonomes</p>
<p>b) Revenu des membres des coopératives de production</p>	
<p>c) Revenu brut d'entreprise des entreprises non constituées en sociétés, y compris les prélèvements sur les revenus d'entreprise des quasi-sociétés</p>	<p>Déduire :</p> <p>Consommation de capital fixe des entreprises non constituées en sociétés</p> <p>Ajouter :</p> <p>1. Loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire, net de consommation du capital fixe</p> <p>2. Loyer des bâtiments et matériels</p>
<p>2. Revenu de la propriété reçu</p> <p>a) Loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire</p>	<p>Supprimer; compris dans le revenu de l'entreprise</p>

Tableau 1 (suite)

<p>b) Intérêts</p>	<p>Ajouter : Intérêt imputé des droits sur les réserves d'assurance-vie et des caisses de pension</p>
<p>c) Dividendes</p>	
<p>d) Loyers, redevances, droits de brevet, droits d'auteur, etc.</p>	<p>Déduire : Loyer des bâtiments et matériels; compris dans le revenu de l'entreprise</p>
<p>3. Transferts courants et autres prestations reçus a) Prestations de sécurité sociale</p>	
<p>b) Pensions et annuités d'assurance-vie</p>	<p>Déduire : Caisses autonomes de pension et annuités d'assurance-vie; comprises (par soustraction) dans le compte de capital et de financement</p>
<p>c) Autres transferts courants</p>	<p>Ajouter : Paiement, par les autorités publiques, de services fournis par des branches d'activité marchande, des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif, directement et individuellement, à des personnes qui sont censées les avoir achetés</p>
<p>4. Impôts directs payés</p>	
<p>5. Sécurité sociale et cotisations aux caisses de pension a) Cotisations à la sécurité sociale</p>	

Tableau 1 (suite)

<p>b) Cotisations aux caisses de pension</p>	<p>Ajouter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cotisations des employeurs aux régimes de pension et d'allocations familiales et aux régimes analogues 2. Prestations sociales directes, imputées, des employeurs
<p>6. Dépenses des ménages</p> <p>a) Dépenses de consommation finale</p>	<p>Ajouter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Commissions sur les transactions des compagnies d'assurance vie et des caisses de pension 2. Contrevaleur des paiements, par les autorités publiques, de services fournis par des branches d'activité marchande et des institutions privées sans but lucratif, directement et individuellement, à des personnes qui sont censées les avoir achetés
<p>b) Intérêts du crédit à la consommation</p>	<p>Supprimer; apparaît comme un revenu négatif de la propriété</p>
<p>c) Autres transferts courants payés</p>	
<p>B. <u>Flux du compte de capital et de financement</u></p> <p>7. Transferts nets en capital reçus (y compris prestations d'assurance, à l'exception des annuités d'assurance-vie)</p>	<p>Déduire :</p> <p>Prestations d'assurance-vie et d'assurance-dommage, à l'exception des annuités d'assurance-vie</p>
<p>8. Formation brute de capital</p>	
<p>9. Prêt net</p>	

Tableau 2*. Valeur totale des transactions, par principaux groupes socio-économiques

Situation socio-économique du chef de ménage

Type de transactions	Total	Dans l'agriculture			Hors de l'agriculture				Personnes non actives	
		Employeurs	Travailleurs à leur compte	Salariés	Employeurs	Travailleurs à leur compte	Salariés civils	Forces armées	Vivant dans des ménages	Vivant dans des institutions
Nombre de ménages Nombre moyen de personnes par ménage dont : Nombre moyen d'adultes Nombre moyen de mineurs										
1. Revenu primaire reçu 2. Plus : Revenu de la propriété reçu 3. Plus : Transferts courants reçus 4. Egale : Revenu total des ménages 5. Moins : Impôts directs payés et cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension 6. Egale : Revenu utilisable total des ménages 7. Moins : Dépenses de consommation finale et intérêts payés sur le crédit à la consommation 8. Autres transferts courants payés 9. Egale : Epargne brute 10. Plus : Transferts en capital reçus, nets 11. Moins : Formation brute de capital 12. Egale : Prêt net Additif : 13. Suppléments de revenus et de consommation fournis aux ménages par l'Etat, des institutions sans but lucratif et des branches d'activité marchande 14. Consommation totale de la population										

(Valeurs globales absolues des transactions)

Tableau 3*. Valeur moyenne des transactions par ménage, par principaux groupes économiques

Comme au tableau 2, mais avec les statistiques suivantes :
 (Valeurs moyennes des transactions par ménage)

Tableau 4a.* Valeur moyenne des transactions, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage

Comme au tableau 2, mais avec les rubriques et statistiques suivantes :

Ensemble des ménages	Groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

(Valeurs moyennes des transactions par ménage)

Tableau 4b.* Valeur moyenne des transactions des ménages classés selon la tranche du revenu total du ménage

Comme au tableau 2, mais avec les rubriques et statistiques suivantes :

Ensemble des ménages	Tranches de revenu total des ménages									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

(Valeurs moyennes des transactions par ménage)

Tableau 5a.* Valeur moyenne des transactions par personne, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage par personne

Comme au tableau 2, mais avec les rubriques et statistiques suivantes :

Ensemble des ménages	Groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage par personne									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

(Valeurs moyennes des transactions par personne)

Tableau 5b.* Valeur moyenne des transactions par personne, selon la tranche du revenu total du ménage par personne

Comme au tableau 2, mais avec les rubriques et statistiques suivantes :

Ensemble des ménages	Tranches de revenu total des ménages, par personne									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

(Valeurs moyennes des transactions par personne)

Tableaux relatifs aux sources de revenus

Tableau 6.* Sources des revenus des ménages selon la situation socio-économique du chef du ménage
 Situation socio-économique du chef du ménage a/

Éléments du revenu	Total	Dans l'agriculture				Hors de l'agriculture								Personnes non actives		
		Employeurs	Travailleurs à leur compte		Salarisés	Employeurs	Travailleurs à leur compte		Salarisés					Vivant dans des ménages		Vivant dans des institutions
			Membres des coopératives de production	Autres			Professions libérales, techniques, services d'experts et activités analogues	Autres, y compris les membres des coopératives de production	Civils			Militaires		De pensions, de la sécurité sociale, etc.	Du revenu de la propriété	
									Directeurs, cadres et professions libérales	Employés de bureau, vendeurs et travailleurs des services	Ouvriers	Officiers	Autres			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
Nombre de ménages																
Nombre moyen de personnes par ménage																
dont :																
Nombre moyen d'adultes																
Nombre moyen de mineurs																
Nombre moyen de bénéficiaires de revenus																
1. Revenu primaire reçu																
a) Rémunération des salariés																
1) Salaires et traitements																
a. En espèces																
b. En nature																
ii) Cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues																
b) Revenu des membres des coopératives de production																
i) En espèces																
ii) En nature																
c) Revenu brut de l'entreprise																
i) En espèces																
ii) En nature																
2. Plus : Revenu de la propriété reçu																
a) Loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire																
b) Intérêts																
c) Dividendes																
d) Loyers																
3. Plus : Transferts courants et autres prestations reçues																
a) Prestations de sécurité sociale																
b) Pensions et annuités d'assurance-vie																
c) Autres transferts courants																
4. Égale : Revenu total des ménages																
5. Moins : Impôts directs payés et cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension																
a) Impôts directs payés																
b) Cotisations à la sécurité sociale et aux caisses de pension																
i) Cotisations à la sécurité sociale																
ii) Cotisations aux caisses de pension																
6. Égale : Revenu total utilisable des ménages																

(Valeurs moyennes des éléments du revenu par ménage)

a/ Comme on l'a noté dans le texte, les pays en développement souhaiteront peut-être utiliser une classification socio-économique simplifiée.

Tableau 7a. Sources des revenus des ménages, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage

Comme au tableau 6, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

Ensemble des ménages	Groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 7b. Sources des revenus des ménages classés selon la tranche du revenu total du ménage

Comme au tableau 7a, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

Ensemble des ménages	Tranches de revenu total des ménages									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 8a. Sources des revenus des ménages, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total utilisable du ménage

Comme au tableau 6, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

Ensemble des ménages	Groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total utilisable du ménage									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 8b. Sources des revenus des ménages classés selon la tranche du revenu total utilisable du ménage

Comme au tableau 8a, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes

Ensemble des ménages	Tranches de revenu utilisable									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 9a. Sources des revenus des membres des ménages, par groupes quantiles de membres des ménages rangés selon le revenu total utilisable du ménage par personne

Comme au tableau 6, mais avec les rubriques et statistiques suivantes dans les colonnes :

Ensemble des ménages	Groupes quantiles de personnes, rangés selon le revenu total utilisable du ménage par personne									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 9b. Sources des revenus des membres des ménages classés selon la tranche du revenu total utilisable du ménage par personne

Comme au tableau 9a, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

Ensemble des ménages	Tranches de revenu total utilisable des ménages par personne									
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 12. Eléments du revenu primaire, classés selon la profession et le sexe des bénéficiaires

Comme au tableau 11, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

Ensemble des bénéficiaires de revenus primaires	Professions libérales, techniciens et assimilés	Directeurs et cadres administratifs	Employés de bureau et assimilés	Vendeurs	Travailleurs des services	Travailleurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de la chasse	Ouvriers de production et assimilés, conducteurs de matériel de transport et manoeuvres	Personnes ne pouvant être classées selon la profession	Forces armées
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)

Hommes

Femmes

Tableau 13. Eléments du revenu primaire, classés selon le niveau d'instruction et le sexe des bénéficiaires

Comme au tableau 11, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

Ensemble des bénéficiaires de revenus primaires	Niveau d'instruction inférieur au premier degré		Premier degré	Premier cycle du second degré	Second cycle du second degré	Troisième degré non universitaire	Premier grade universitaire ou équivalent	Diplôme universitaire supérieur ou équivalent
	Pas d'instruction	Une certaine instruction						

Hommes

Femmes

Tableau 14. Eléments du revenu primaire, classés par genre d'activité économique

Genre d'activité économique	Revenu primaire		Rémunération des salariés				Revenu des membres des coopératives de production		Revenu brut de l'entreprise	
	Nombre de bénéficiaires	Valeur moyenne par bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires	Valeur moyenne par bénéficiaire	Nombre de salariés à plein temps	Valeur moyenne par salarié à plein temps	Nombre de bénéficiaires	Valeur moyenne par bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires	Valeur moyenne par bénéficiaire
1. Agriculture et chasse										
2. Sylviculture et exploitation forestière										
3. Pêche										
4. Extraction du charbon										
5. Production de pétrole brut et de gaz naturel										
6. Extraction des minerais métalliques										
7. Extraction d'autres minéraux										
8. Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs										
9. Industrie des textiles, de l'habillement et du cuir										
10. Industrie du bois et fabrication d'ouvrages en bois, y compris les meubles										
11. Fabrication de papier et d'articles en papier; imprimerie et édition										
12. Industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon, et d'ouvrages caoutchouc et en matière plastique										
13. Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion des dérivés du pétrole et du charbon										
14. Industrie métallurgique de base										
15. Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel										

Tableau 14 (suite)

	Revenu primaire		Rémunération des salariés				Revenu des membres des coopératives de production		Revenu brut de l'entreprise	
	Nombre de bénéficiaires	Valeur moyenne par bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires	Valeur moyenne par bénéficiaire	Nombre de salariés à plein temps	Valeur moyenne par salarié à plein temps	Nombre de bénéficiaires	Valeur moyenne par bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires g/	Valeur moyenne par bénéficiaire
16. Autres industries manufacturières										
17. Electricité, gaz et vapeur										
18. Installation de distribution d'eau et distribution de l'eau										
19. Bâtiments et travaux publics										
20. Commerce de gros										
21. Commerce de détail										
22. Restaurants et hôtels										
23. Transports, entrepôts et communications										
24. Etablissements financiers, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises										
25. Administration publique et défense nationale										
26. Services sanitaires et services analogues										
27. Services sociaux et services connexes fournis à la collectivité										
28. Services récréatifs et services culturels										
29. Services fournis aux particuliers et aux ménages										
30. Organisations internationales et autres organismes extra-territoriaux										

g/ Y compris les travailleurs familiaux non rémunérés.

Tableau 15a. Rémunération des salariés, par groupes quantiles de salariés rangés selon la rémunération

	Total	Groupes quantiles de salariés rangés selon la rémunération par salarié																			
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème										
<p>1. Ensemble des salariés</p> <p>Rémunération des salariés</p> <p>a) Salaires et traitements</p> <p style="padding-left: 20px;">i) En espèces</p> <p style="padding-left: 20px;">ii) En nature</p> <p>b) Cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues</p>																					
<p>2. Salariés à plein temps</p> <p>Rémunération des salariés</p> <p>a) Salaires et traitements</p> <p style="padding-left: 20px;">i) En espèces</p> <p style="padding-left: 20px;">ii) En nature</p> <p>b) Cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues</p>																					

Tableau 15 b. Rémunération des salariés classés selon la tranche de rémunération

Comme au tableau 15a, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

	Ensemble des salariés	Tranche de rémunération par salarié									
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 16a. Sources des revenus des ménages disposant de revenus d'entreprise, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu d'entreprise par ménage

Comme au tableau 11, mais avec les rubriques et statistiques suivantes :

	Ensemble des ménages disposant de revenus d'entreprise	Groupes quantiles de ménages disposant de revenus d'entreprise, rangés selon le revenu d'entreprise par ménage									
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

(Nombre de bénéficiaires de certains types de revenus primaires et valeur moyenne par bénéficiaire disposant de revenus d'entreprise)

Tableau 16 b. Sources des revenus des ménages disposant de revenus d'entreprise, classés selon la tranche du revenu d'entreprise

Comme au tableau 16a, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

	Ensemble des ménages disposant de revenus d'entreprise	Tranches des revenus d'entreprise									
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableaux relatifs à l'utilisation du revenu
Tableau 17. Utilisation du revenu des ménages selon la situation socio-économique du chef de ménage
Situation socio-économique du chef de ménage

Éléments du revenu	Dans l'agriculture						Hors de l'agriculture						Personnes non actives			
	Employeurs	Travailleurs à leur compte		Employeurs salariés	Travailleurs à leur compte		Professions libérales, techniques, services d'experts et activités analogues	Autres, y compris les membres des coopératives de production	Salarisés		Militaires	Vivent dans des ménages		Vivent dans des institutions		
		Membres des coopératives de production	Autres		Civils	Officiers			Autres	De pensions, de la sécurité sociale, propriétés, etc.						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
Nombre de ménages																
Nombre moyen de personnes par ménage																
dont :																
Nombre moyen d'adultes																
Nombre moyen de mineurs																
1. Revenu total utilisable du ménage																
2. Moins : Dépenses de consommation finale et intérêts payés du crédit à la consommation																
a) Dépenses de consommation finale																
i) En espèces																
ii) En nature																
b) Intérêts payés du crédit à la consommation																
3. Moins : Autres transferts courants payés																
4. Egale : Epargne brute																
5. Plus : Transferts en capital reçus, nets																
6. Moins : Formation brute de capital																
a) Logements occupés par leur propriétaire																
b) Autres																
7. Egale : Prêt net																

(Valeurs moyennes par ménage)

Tableau 18a. Utilisation du revenu des ménages, par groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage

Comme au tableau 17, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

	Ensemble des ménages	Groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage									
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 18b. Utilisation du revenu des ménages classés selon la tranche du revenu total du ménage

Comme au tableau 18a, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

	Ensemble des ménages	Tranches du revenu total du ménage									
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 19. Utilisation du revenu des ménages disposant de revenus d'entreprise, selon la situation socio-économique du chef de ménage

Eléments du revenu	Total	Dans l'agriculture			Hors de l'agriculture				Personnes non actives	
		Employeurs	Travailleurs à leur compte	Salariés	Employeurs	Travailleurs à leur compte	Salariés civils	Forces armées	Vivant dans des ménages	Vivant dans des institutions
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Nombre de ménages										
1. Revenu brut de l'entreprise										
2. Revenu total utilisable du ménage										
3. Moins : Dépenses de consommation finale et intérêts payés du crédit à la consommation										
4. Moins : Autres transferts courants payés										
5. Egale : Epargne brute a) Positive b) Négative										
6. Plus : Transferts en capital reçus, nets										
7. Moins : Formation brute de capital a) Logements occupés par leur propriétaire b) Autres										

Tableau 20. Dépenses de consommation finale par personne, classées selon la situation socio-économique du chef du ménage
Situation socio-économique du chef du ménage

Catégories de dépenses ^{a/}	Total	Dans l'agriculture				Hors de l'agriculture								Personnes non actives		
		Employeurs	Travailleurs à leur compte		Salariés	Employeurs	Travailleurs à leur compte		Salariés					Vivant dans des ménages		Vivant dans des institutions
			Membres des coopératives de production	Autres			Professions libérales, techniques, services d'experts et activités analogues	Autres, y compris les membres des coopératives de production	Civils			Militaires		De pensions, de la sécurité sociale, etc.	Du revenu de la propriété	
									Directeurs, cadres et professions libérales	Employés de bureau, vendeurs et travailleurs des services	Ouvriers	Officiers	Autres			
(1)	(2)	(5)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
Nombre de ménages																
Nombre moyen de personnes par ménage																
dont :																
Nombre moyen d'adultes																
Nombre moyen de mineurs																
1. Produits alimentaires, boissons et tabacs																
1.1. Produits alimentaires																
1.2. Boissons non alcoolisées																
1.3. Boissons alcoolisées																
1.4. Tabac																
2. Articles d'habillement et chaussures																
3. Logement (loyer brut), chauffage et éclairage																
3.1. Logement (loyer brut) et charge de distribution d'eau																
3.2. Chauffage et éclairage																
4. Meubles, articles d'ameublement, matériel ménager, articles de ménage et dépenses d'entretien courant de la maison																
4.1. Meubles et accessoires fixes, tapis, autres revêtements de sol et réparations																
4.2. Articles de ménage en textile, autres articles d'ameublement et réparations																
4.3. Appareils de chauffage et de cuisine, réfrigérateurs, machines à laver et autres gros appareils ménagers, y compris l'installation et les réparations																
4.4. Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage, y compris les réparations																
4.5. Entretien courant de l'habitation, sauf services domestiques																
4.6. Services domestiques																
5. Services médicaux et dépenses de santé																
6. Transports et communications																
6.1. Matériel de transport personnel																
6.2. Usage du matériel de transport personnel																
6.3. Achats de services de transport																
6.4. Communications																
7. Loisirs, spectacles, enseignement et culture																
7.1. Appareils et accessoires, y compris les réparations																
7.2. Services de loisirs, spectacles et culture, sauf ceux des hôtels, restaurants et cafés																
7.3. Quotidiens et périodiques																
7.4. Enseignement																
8. Autres biens et services																
9. Dépenses totales de consommation finale																
a) Biens durables																
b) Biens semi-durables																
c) Biens non durables																
d) Services																

(Valeurs par personne)

a/ Quand la dépense est importante, la catégorie de dépenses devra être subdivisée en deux rubriques : a) En espèces; b) En nature.

Tableau 21a.* Dépenses de consommation finale par personne, pour des groupes quantiles de membres de ménages rangés selon le revenu total du ménage par personne

Comme au tableau 20, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

	Ensemble des ménages	Groupes quantiles de membres des ménages, rangés selon le revenu total du ménage par personne									
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 21b.* Dépenses de consommation finale par personne, pour des ménages classés selon la tranche du revenu total du ménage par personne

Comme au tableau 20, mais avec les rubriques suivantes dans les colonnes :

	Ensemble des ménages	Tranches du revenu total du ménage par personne									
		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème

Tableau 22.* Dépenses moyennes de consommation finale par personne, classées selon la taille et la composition du ménage

Catégories de dépenses	Taille et composition du ménage										Ensemble des ménages						
	1 membre	2 adultes	1 adulte et 1 mineur	2 adultes et 1 mineur	1 adulte et 2 mineurs	3 adultes	2 adultes et 2 mineurs	1 adulte et 3 mineurs	4 membres	2 adultes et 3 mineurs		4 adultes et 1 mineur	3 adultes et 2 mineurs	5 membres	2 adultes et 4 mineurs et plus	3 adultes et 3 mineurs et plus	Autres compositions
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
<p>Nombre de ménages</p> <p>Nombre moyen de personnes par ménage</p> <p>dont :</p> <p> Nombre moyen d'adultes</p> <p> Nombre moyen de mineurs</p>																	
<p>1. Produits alimentaires, boissons et tabacs</p> <p>1.1. Produits alimentaires</p> <p>1.2. Boissons non alcoolisées</p> <p>1.3. Boissons alcoolisées</p> <p>1.4. Tabac</p> <p>2. Articles d'habillement et chaussures</p> <p>3. Logement (loyer brut), chauffage et éclairage</p> <p>3.1. Logement (loyer brut) et charge de distribution d'eau</p> <p>3.2. Chauffage et éclairage</p> <p>4. Meubles, articles d'ameublement, matériel ménager, articles de ménage et dépenses d'entretien courant de la maison</p> <p>4.1. Meubles et accessoires fixes, tapis, autres revêtements de sol et réparations d'ameublement et réparations de tapis</p> <p>4.2. Articles de ménage en textile, autres articles d'habillement et articles de cuisine, réfrigérateurs, machines à laver et autres gros appareils ménagers, y compris l'installation et les réparations</p> <p>4.3. Appareils électroménagers et autres gros appareils ménagers, y compris l'installation et les réparations</p> <p>4.4. Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage, y compris les réparations</p> <p>4.5. Entretien courant de l'habitation, sauf services domestiques</p> <p>4.6. Services domestiques</p> <p>5. Services médicaux et dépenses de santé</p> <p>6. Transports et communications</p> <p>6.1. Matériel de transport personnel</p> <p>6.2. Usage du matériel de transport personnel</p> <p>6.3. Achats de services de transport</p> <p>6.4. Communications</p> <p>7. Loisirs, spectacles, enseignement et culture</p> <p>7.1. Appareils et accessoires, y compris les réparations</p> <p>7.2. Services de loisirs, spectacles et culture, autres que les achats de vêtements et chaussures</p> <p>7.3. Activités et périodiques</p> <p>7.4. Enseignement</p> <p>8. Autres biens et services</p> <p>9. Dépenses totales de consommation finale</p> <p>a) Biens durables</p> <p>b) Biens semi-durables</p> <p>c) Biens non durables</p> <p>d) Services</p>																	

(Dépenses moyennes par personne)

Tableau 23.* Consommation totale de la population par destinations

Catégories de dépenses	Total	Destinations			
		Enseignement	Soins médicaux et dépenses de santé	Services sociaux	Autres destinations
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1. Dépenses de consommation finale des ménages					
2. Dépenses de consommation finale affectées aux ménages par les administrations publiques					
3. Dépenses de consommation finale affectées aux ménages par des institutions privées sans but lucratif					
4. Dépenses affectées aux ménages par des branches d'activité marchande					
5. Subventions fournies aux ménages par les administrations publiques au titre de la santé, de l'enseignement et du logement courant					
6. Consommation totale de la population					

(Valeurs globales absolues)

Récapitulations croisées de groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu et d'autres caractéristiques

Tableau 24a. Nombre de membres des ménages et revenu total par ménage, pour des groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage et la situation socio-économique du chef de ménage

Groupe socio-économique	Nombre de ménages	Ensemble des ménages		Groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage																				
		Nombre de personnes par ménage	Revenu total par ménage	1er		2ème		3ème		4ème		5ème		6ème		7ème		8ème		9ème		10ème		
				(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Total																								
1. Dans l'agriculture																								
a) Employeurs																								
b) Travailleurs à leur compte																								
i) Membres des coopératives de production																								
ii) Autres																								
c) Salariés																								
2. Hors de l'agriculture																								
a) Employeurs																								
b) Travailleurs à leur compte																								
i) Professions libérales, techniques, services d'experts et activités analogues																								
ii) Autres, y compris les membres des coopératives de production																								
c) Salariés																								
i) Civils																								
a) Directeurs, cadres et professions libérales																								
b) Employés de bureau, vendeurs et travailleurs des services																								
c) Ouvriers																								
ii) Militaires																								
a) Officiers																								
b) Autres																								
3. Personnes non actives																								
a) Vivant dans des ménages																								
i) De pensions, de la sécurité sociale, etc.																								
ii) Du revenu de la propriété																								
b) Vivant dans des institutions																								

Tableau 24b. Nombre de membres des ménages et revenu total par ménage, selon la tranche du revenu total du ménage et la situation socio-économique du chef de ménage

Comme au tableau 24a, mais avec des tranches de revenu total des ménages au lieu de groupes quantiles de ménages dans les colonnes

Tableau 25a. Revenu total et dépenses de consommation finale par ménage, pour des groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total et la taille du ménage

Taille du ménage	Nombre de ménages	Ensemble des ménages		Groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage																				
		Nombre de personnes par ménage	Revenu total par ménage	1er		2ème		3ème		4ème		5ème		6ème		7ème		8ème		9ème		10ème		
				(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
1 membre																								
2 membres 2 adultes 1 adulte et 1 mineur																								
3 membres 2 adultes et 1 mineur 1 adulte et 2 mineurs 3 adultes																								
4 membres 2 adultes et 2 mineurs 1 adulte et 3 mineurs Autres compositions																								
5 membres 2 adultes et 3 mineurs 3 adultes et 2 mineurs 4 adultes et 1 mineur Autres compositions				(Valeur moyenne du revenu total par ménage)																				
6 membres et plus 2 adultes et 4 mineurs et plus 4 adultes et 2 mineurs et plus 3 adultes et 3 mineurs et plus Autres compositions																								

Tableau 25b. Revenu total et dépenses de consommation par ménage, selon la tranche du revenu total et la taille du ménage

Comme au tableau 25a, mais avec des tranches de revenu total des ménages au lieu de groupes quantiles de ménages dans les colonnes

Tableau 26a. Revenu total des ménages classés selon le nombre des bénéficiaires de revenus primaires par ménage, pour des groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage

Nombre de bénéficiaires de revenus primaires par ménage	Ensemble des ménages		Groupes quantiles de ménages rangés selon le revenu total du ménage									
	Nombre de ménages	Revenu total par ménage	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
1 bénéficiaire												
2 bénéficiaires												
3 bénéficiaires			(Valeurs moyennes du revenu total des ménages par ménage)									
4 bénéficiaires et plus												

Tableau 26b. Revenu total des ménages classés selon le nombre des bénéficiaires de revenus primaires par ménage et la tranche du revenu total du ménage

Comme au tableau 26a, mais avec des tranches de revenu total des ménages au lieu de groupes quantiles de ménages dans les colonnes

ANNEXE II

SOURCES ET METHODES D'ESTIMATION DES DONNEES SUR LA REPARTITION DU REVENU, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ACCUMULATION DANS LE SECTEUR DES MENAGES

1. Presque toutes les données nécessaires au système complémentaire de statistiques de la répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation peuvent être obtenues au moyen d'enquêtes effectuées auprès des ménages. Ces enquêtes peuvent fournir des renseignements détaillés sur le revenu, les dépenses et l'accumulation, avec les données nécessaires pour classer ces renseignements selon de nombreuses caractéristiques des ménages et des individus. Les limites des résultats susceptibles d'être obtenus au moyen d'enquêtes par sondage auprès des ménages dépendent surtout des ressources humaines et financières disponibles et de l'aptitude et de la bonne volonté des personnes interrogées à fournir les renseignements demandés.
2. Les recensements de la population, les statistiques de l'impôt sur le revenu et les statistiques de sécurité sociale sont d'utiles sources de données sur les revenus. Les données obtenues à ces sources servent souvent de totaux de contrôle lorsqu'on calcule des chiffres de revenu pour l'ensemble de l'univers à partir des résultats de sondages. Les statistiques fiscales permettent aussi d'obtenir certaines informations sur l'accumulation, mais cette source ne fournit pas d'indications sur les dépenses. De plus, les données dérivées des statistiques fiscales ont besoin d'ajustements substantiels pour correspondre aux notions de revenu du système complémentaire et ne peuvent être classées que selon un nombre limité de caractéristiques des ménages ou des individus.
3. Quelques postes du système complémentaire peuvent seulement faire l'objet d'estimations par les statisticiens au stade du traitement des données. Tel est notamment le cas des dépenses du secteur public, des institutions privées sans but lucratif et des entreprises, qui doivent être incluses dans la consommation totale et dans le revenu total de la population. Les renseignements concernant ces dépenses doivent être obtenus auprès des unités qui les effectuent et, pour répartir approximativement les totaux entre les divers groupes de la population, il faut utiliser les indications fournies par les enquêtes auprès des ménages ou par d'autres sources sur l'identité des bénéficiaires des différentes dépenses. En général, les cotisations des employeurs à la sécurité sociale et aux régimes analogues doivent être évaluées indirectement au moyen des informations recueillies auprès des unités qui versent les cotisations ou d'après le barème de cotisations en vigueur. Il faut parfois des enquêtes spéciales pour recueillir des données sur les revenus et les dépenses des personnes vivant dans des institutions car, en règle générale, les sondages effectués auprès des ménages ne s'étendent pas à ce groupe de la population.

Enquêtes par sondage auprès des ménages

Champ couvert par les enquêtes

4. Pour répondre aux besoins du système complémentaire, les enquêtes entreprises auprès des ménages en vue de recueillir les données nécessaires devraient, en principe, s'appliquer à toutes les régions du pays et à tous les groupes de la population. Il faudra peut-être procéder par étapes, en entreprenant sur un certain nombre d'années des enquêtes distinctes pour chacun des principaux groupes de la population urbaine et rurale. Comme il est improbable que les pays soient en mesure de rassembler en une seule opération toutes les données statistiques relatives au revenu, à la consommation et à l'accumulation, il faudra peut-être aussi étudier séparément chacun des principaux éléments de ces statistiques. Il importe que les différentes enquêtes s'inscrivent dans un canevas qui finira par englober tous les groupes de la population et, si possible, toutes les composantes des données statistiques. Les directives présentent un cadre conceptuel cohérent dans lequel pourront s'inscrire les résultats des différentes enquêtes. Il importe que toute la série de ces enquêtes se déroule pendant une période relativement courte afin d'éviter que les premiers résultats obtenus ne soient périmés avant que les dernières enquêtes n'aient commencé.

5. L'analyse des pratiques suivies par les pays en cette matière montre que, souvent, les premières enquêtes mises au point sont axées sur les dépenses classées selon certaines caractéristiques des ménages. Par la suite, des enquêtes supplémentaires sont consacrées aux revenus et à l'accumulation. Il est courant que les divers types d'enquêtes s'appliquent d'abord à un ou à quelques groupes de la population, puis s'étendent progressivement à un échantillon représentatif de toute cette population.

Aspects techniques des enquêtes par sondage

6. Il est évidemment indispensable que les sondages effectués auprès des ménages en vue de recueillir des statistiques sur la répartition du revenu et des données connexes utilisent des méthodes d'échantillonnage qui donnent des résultats représentatifs et réduisent à un minimum les erreurs dues à l'échantillon. Les aspects techniques des sondages sont analysés dans le Manuel sommaire des méthodes de sondage, volume I, Eléments de la théorie des enquêtes par sondage, Etudes méthodologiques, série F, No 9, Rev.1 (Publication des Nations Unies, No de vente : F.72.XVII.5). Cette publication contient aussi une liste de certains des manuels couramment utilisés en cette matière.

7. En règle générale, lorsqu'on décide du plan de sondage, la considération primordiale doit être de réduire autant que possible les erreurs, qu'elles soient ou non imputables à l'échantillonnage. Parmi les secondes, les erreurs dues aux non-réponses et aux déclarations insuffisantes ou erronées sont souvent beaucoup plus importantes que les erreurs d'échantillonnage. On peut limiter les

erreurs indépendantes de l'échantillon sans pour autant les éliminer complètement, en préparant et en organisant soigneusement les enquêtes et en utilisant des enquêteurs bien entraînés. Pour déterminer l'ampleur des distorsions dues à d'autres erreurs que celles d'échantillonnage et faciliter la correction des résultats du sondage, il est indispensable de comparer ces résultats à des totaux de contrôle dérivés de macro-statistiques.

Méthodes de collecte des renseignements

8. Dans de nombreux pays, l'entrevue est la seule méthode qui permette de recueillir des renseignements auprès des ménages, les répondants n'étant pas en mesure de tenir des comptes systématiques. Afin d'obtenir par cette méthode des indications suffisamment fiables, les enquêteurs doivent répéter fréquemment leurs visites auprès d'une population dont la mémoire est courte. La nécessité de procéder à des entrevues fréquentes limite leur durée, car l'emploi de nombreux enquêteurs pendant une période prolongée coûte cher. De même, le nombre des postes sur lesquels on pourra recueillir des informations par la seule méthode de l'entrevue est limité car, très souvent, les enquêteurs ne pourront juger du degré de confiance à accorder aux déclarations que pour des postes relativement faciles à définir.

9. Quand ce sera possible, on aura avantage à combiner les entrevues avec la tenue de comptes. On utilisera alors la méthode de l'entrevue au début de l'enquête pour recueillir des données sur la composition du ménage, la possession de biens durables et d'autres caractéristiques spéciales qui peuvent présenter de l'intérêt, les conditions de logement par exemple. Parfois aussi, on recueillera des indications sur les revenus en procédant à des entrevues au début ou à la fin de la période d'enquête. Il conviendra d'obtenir les renseignements auprès de chacun des membres du ménage. Les données sur l'épargne et le prêt net sont souvent relevées au cours d'entrevues vers la fin de l'enquête. C'est la tenue de comptes qui permet le mieux de rassembler des données détaillées sur la composition des dépenses de consommation.

10. Pour déterminer la durée de la période d'enquête, il conviendra de prendre plusieurs facteurs en considération, par exemple le caractère saisonnier des achats de certaines denrées alimentaires et articles d'habillement, des dépenses de chauffage et de vacances, ou l'irrégularité des achats de gros appareils ménagers. En outre, dans de nombreux pays en développement, les revenus monétaires varient considérablement d'une période à l'autre, sans que ces variations présentent nécessairement un schéma cohérent. Si l'on utilise la méthode comptable, une période d'enquête prolongée permettra plus facilement de détecter et de corriger les erreurs systématiques dues au fait que les ménages inscrivent parfois des indications incomplètes ou erronées dans leurs livres de comptes. On constate aussi que l'erreur totale d'échantillonnage des enquêtes entreprises auprès des ménages diminue avec la durée de l'enquête. Toutefois, dans les cas où il faut recueillir des informations détaillées, il sera

indispensable de constituer un échantillon relativement grand pour obtenir des données significatives pour tous les sous-groupes, de sorte que le volume des ressources à mettre en oeuvre pour rassembler et dépouiller toutes les données fournies pour ce grand échantillon limitera la durée possible de la période d'enquête.

Le problème de la non-réponse

11. Il est difficile, sinon impossible, de s'assurer la coopération de tous les ménages sélectionnés pour participer à des enquêtes par sondage aléatoire. Aussi, dans certains pays, est-il décidé dès le début d'une enquête de concentrer l'effort sur les ménages qui acceptent volontiers d'y participer. Les résultats s'en trouvent évidemment faussés. Lorsque les ménages sont choisis au hasard, comme c'est généralement le cas, nombre d'entre eux refusent de collaborer ou cessent de le faire en cours d'enquête. Ces ménages devraient, autant que possible, être remplacés par d'autres ayant des caractéristiques analogues.

12. L'empressement mis par les ménages à collaborer aux enquêtes sur le revenu, la consommation et l'accumulation varie considérablement selon les groupes démographiques. D'ordinaire, le taux de non-réponse est plus faible chez les personnes rémunérées au mois que chez les journaliers, les retraités, etc.; il atteint son plus haut niveau parmi les ménages qui possèdent une entreprise. En général, les retraités et les autres personnes non actives, ainsi que les ménages propriétaires d'entreprises, craignent plus que les autres groupes de la population que les indications fournies lors d'enquêtes sur les revenus et les dépenses ne soient utilisées à des fins préjudiciables à leurs intérêts. Pour obtenir un échantillon qui soit, autant que possible, représentatif de tous les groupes de la population, il faudra utiliser des taux de sondage plus élevés dans le cas des groupes connus pour la fréquence des non-réponses.

13. Le taux de non-réponse varie aussi selon la taille des ménages. En général, il est plus difficile de faire participer les ménages d'une seule personne aux enquêtes car, en dépit de visites répétées, les enquêteurs ne trouvent pas toujours à son domicile une personne qui vit seule. En outre, les ménages en question se composent souvent de retraités et d'autres personnes non actives qui refusent de participer à l'enquête pour les raisons indiquées au paragraphe précédent.

14. Les ménages disposant de revenus moyens acceptent généralement plus volontiers de collaborer à des enquêtes sur les revenus et les dépenses que les ménages appartenant aux autres groupes de revenus. Dans les groupes moins favorisés, les personnes interrogées sont parfois illettrées ou ne possèdent pas de connaissances suffisantes pour fournir aux enquêteurs des informations dignes de foi. Les ménages plus fortunés hésitent souvent à répondre aux questions des enquêteurs concernant leurs revenus et refusent même quelquefois de participer aux enquêtes; quelquefois aussi, les informations qu'ils fournissent ne sont pas sûres.

Estimations de totaux pour l'univers sondé

15. Pour certaines analyses, il n'est pas absolument indispensable d'aligner l'échantillon sur les totaux de contrôle pour l'ensemble de la population; il est possible d'utiliser des pourcentages de répartition dérivés directement de l'échantillon. Cependant, il est toujours dangereux d'appliquer tels quels les résultats des enquêtes, car les non-réponses et d'autres causes de distorsion n'auront pas toujours fait l'objet de corrections adéquates. Il faudrait donc, si possible, aligner les totaux obtenus sur les comptes nationaux, du moins pour les principales rubriques statistiques classées selon une importance caractéristique du ménage, la situation socio-économique par exemple. En outre, il faudra faire éclater l'échantillon si l'analyse réclame des classifications plus larges des ménages ou des individus qui diffèrent des autres par les taux de non-réponse et la proportion des informations inutilisables.

16. Dans le cas où l'on utilise des fractions sondées différentes et où le taux de non-réponse n'est pas homogène d'un groupe à l'autre de ménages, on obtiendra des résultats inexacts en procédant simplement à une ventilation qui ferait intervenir la réciproque d'un taux de sondage uniforme. Si l'on dispose de totaux de contrôle provenant d'une source indépendante, les comptes nationaux par exemple, et si les chiffres ventilés ne s'en écartent pas trop, on sera peut-être en droit d'opérer sur ces chiffres des ajustements proportionnels. Au contraire, si les disparités entre les chiffres ventilés et les totaux de la comptabilité nationale sont plus sensibles pour certains groupes de la population, il faudra éventuellement recueillir des informations complémentaires auprès des personnes ou des ménages appartenant à ces groupes afin de réduire les écarts à une proportion raisonnable.

17. On pourrait recourir à des méthodes plus raffinées pour calculer les totaux applicables à l'univers. On supposerait, par exemple, que le nombre des ménages est resté constant ou s'est accru d'un certain pourcentage depuis le dernier recensement de la population, et l'on utiliserait les pourcentages de distribution tirés de ce recensement ou de l'enquête elle-même pour calculer le nombre total de ménages appartenant aux divers groupes classés selon la situation socio-économique ou selon la taille du ménage. Pour éviter les distorsions dues aux différences de taux de réponses observées entre ménages appartenant à un même groupe socio-économique ou à une même catégorie de taille mais ayant des revenus différents, il pourrait être utile de retenir comme critère de classification supplémentaire du ménage la tranche de revenus déterminés d'après les informations recueillies lors de la première entrevue.

18. Pour chaque groupe de ménages constitué après distribution simultanée des ménages selon les trois critères (situation socio-économique, nombre de personnes composant le ménage, tranche de revenus), on pourra obtenir des coefficients de ventilation en divisant le nombre total des ménages calculé selon la méthode indiquée au paragraphe précédent par celui des ménages

effectivement couverts par l'enquête et ayant fourni des chiffres utilisables. On obtiendra alors des totaux pour l'univers en isolant les chiffres relevés au cours de l'enquête pour chaque poste de revenus ou de dépenses des divers groupes de ménages et en les multipliant par le coefficient de ventilation approprié au groupe.

Ménages possédant des entreprises non constituées en sociétés

19. En général, les ménages qui tirent d'importants revenus de leurs activités commerciales ou professionnelles peuvent faire une nette distinction entre les transactions qui relèvent de ces activités et celles qui ne concernent que la vie du ménage. Au contraire, dans le cas des ménages dont les membres exploitent des petites entreprises agricoles ou commerciales, il est le plus souvent impossible de faire cette distinction entre l'activité professionnelle et l'activité ménagère. Il importe néanmoins, pour évaluer leur revenu net, d'essayer d'obtenir de ces ménages des informations aussi exactes que possible sur les dépenses encourues pour la marche de leur entreprise.

20. Il faudrait demander aux ménages dont les membres possèdent de petites entreprises non constituées en sociétés d'indiquer au moins les postes de dépenses qui intéressent à la fois l'entreprise et le ménage et, si possible, de ventiler ces postes entre les deux destinations. En général, il sera impossible d'obtenir une différenciation exacte des dépenses professionnelles et des dépenses ménagères dans le cas des ménages qui possèdent des entreprises non constituées en sociétés, car ni la comptabilité ni les entrevues ne permettront de tirer beaucoup d'informations à ce sujet et la possibilité d'opérer des ajustements au stade du dépouillement est limitée.

21. On éprouve aussi des difficultés à obtenir des données dignes de foi sur le revenu net des ménages dont les membres possèdent des entreprises non constituées en sociétés, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat. D'ordinaire, on ne peut leur demander de fournir des chiffres distincts sur les revenus et les dépenses de leurs entreprises à l'occasion d'enquêtes sur les activités ménagères. Il faudra donc parfois accepter de ces ménages des chiffres qui n'auront pas été dissociés des dépenses professionnelles.

22. Sous réserve de certaines hypothèses, on pourra utiliser la formule suivante pour calculer le revenu du ménage par différence à partir du revenu de la profession ou de l'entreprise : le revenu de la profession ou de l'entreprise est censé égaler les dépenses de consommation finale du ménage, plus les transferts courants payés (y compris les impôts directs et les cotisations à la sécurité sociale), plus les dépenses afférentes aux transactions en capital (y compris celles qui concernent les actifs de l'entreprise et les remboursements d'emprunt), moins le revenu du travail d'autrui et le revenu du capital, moins les transferts courants reçus, moins les recettes afférentes à des actifs de l'entreprise et à des emprunts. Les hypothèses

retenues ici veulent que l'épargne qui ne donne pas lieu à la constitution d'actifs réels est égale à zéro et que les postes secondaires de recettes et de dépenses ne figurent pas dans la formule s'annulent mutuellement.

23. Il est évidemment impossible de parvenir à des résultats précis avec la formule précédente. Plusieurs postes de cette formule pourront être entachés d'inexactitudes qui risquent ou non d'avoir un effet cumulatif sur le poste résiduaire. Malgré cela, l'emploi de cette formule pourra encore conduire à une estimation acceptable du revenu tiré de l'activité professionnelle ou commerciale, en particulier dans les cas où l'on pense que du moins les principaux postes de la formule sont à peu près exacts ou que les erreurs dont ils peuvent être assortis s'annulent plus ou moins.

Exactitude des indications de dépenses

24. Même lorsqu'on s'entoure de toutes les précautions pour éviter les inexactitudes en établissant avec soin la présentation des livres de comptes et en poussant très loin la formation des enquêtes, il n'est pas rare que les réponses des personnes interrogées portent sur des catégories de dépenses plus larges que celles qu'envisage l'enquêteur. Par exemple, les inscriptions faites dans les livres de compte concerneront souvent les dépenses consacrées aux fruits, aux légumes, à la viande, aux primes d'assurance, etc. alors qu'en fait les données recherchées sont plus détaillées. La raison en est que les ménagères n'apportent pas suffisamment de soin à la tenue des comptes, ou que les questions posées par les enquêteurs ne sont pas assez précises.

25. Un problème particulier se pose du fait qu'avec les méthodes modernes de vente, les types de conditionnement utilisés et les modes d'établissement des factures, les ménagères ont du mal à imputer exactement la valeur totale de leurs achats aux différents produits dont elles ont fait l'acquisition. Il est donc préférable que celles qui tiennent des comptes pour les besoins des enquêtes fassent leurs achats dans des supermarchés ou des points de vente similaires en utilisant des listes d'achats préparées à l'avance. Elles devront aussi s'assurer que les paquets contiennent exactement les quantités qu'elles se proposaient d'acheter. Parfois, les paquets n'indiquent pas les quantités des marchandises qu'ils contiennent et, dans le cas des denrées importées, les quantités peuvent être exprimées en unités étrangères.

26. Des problèmes se posent aussi pour certains postes de dépenses en raison des périodes auxquelles se réfèrent les paiements effectués. Par exemple, dans certains pays, les compagnies de distribution de gaz et d'électricité ne présentent leurs factures définitives que tous les trimestres, tous les semestres ou même une seule fois par an. Dans les mois intermédiaires, elles perçoivent des notes estimatives avant la facture définitive. Ce procédé n'influence évidemment en rien la consommation annuelle. Toutefois, on ne peut utiliser les montants estimatifs comme des chiffres réels de consommation mensuelle ou trimestrielle, car souvent l'objet du procédé est précisément d'étaler la dépense sur les quatre

saisons. En vue de surmonter cette difficulté lorsqu'on a besoin de données mensuelles ou trimestrielles, on pourrait demander aux ménages de relever sur leur compteur le volume de leur consommation de gaz et d'électricité. On calculerait ensuite exactement la valeur de la consommation en multipliant le volume par les tarifs unitaires, tels que les indiqueraient les compagnies de distribution. Des problèmes analogues pourraient se poser pour d'autres postes de la consommation quand les paiements se font à des intervalles plus longs que la période de référence.

Estimations fondées sur d'autres sources que les enquêtes auprès des ménages

27. Pour obtenir les données de consommation ménagère nécessaires à l'établissement des statistiques de consommation, il faut généralement entreprendre auprès des ménages des enquêtes par sondage spécialement conçues à cette fin ou profiter de l'occasion offerte par les enquêtes polyvalentes, car il n'existe pas d'autres sources appropriées pour ces données. Toutefois, dans certains pays, les chiffres de répartition des revenus sont parfois calculés à partir des recensements de la population. De même, on utilise quelquefois, comme sources de données sur la répartition des revenus, les statistiques de l'impôt sur le revenu, les comptes de la sécurité sociale et d'autres relevés administratifs, soit isolément soit en les combinant, soit encore en les associant à des enquêtes entreprises auprès des ménages. Parfois aussi, les statistiques fiscales constituent les sources, principales ou complémentaires, du calcul du revenu et de la consommation.

Statistiques de revenu tirées des recensements de la population

28. Les informations recueillies sur le revenu au cours de recensements de la population ou d'enquêtes spéciales entreprises à l'occasion de ces recensements peuvent être classées selon un grand nombre de caractéristiques propres aux ménages ou aux individus, car les questionnaires des recensements contiennent toutes les rubriques nécessaires à cette fin. Le plus souvent, lors de recensements de la population ou de sondages dérivés de ces recensements, on ne demande de données que sur les recettes totales en espèces ou sur le revenu en espèces ventilé par sources en quelques postes seulement; parfois, les informations demandées porteront aussi sur les revenus en nature. La notion de revenu utilisée dans ces cas est voisine de celle de revenu total des ménages, telle qu'elle est définie dans les présentes directives. Dans certains pays, les recensements de la population permettent de recueillir des informations sur les sources de revenus.

Statistiques de l'impôt sur le revenu

29. Des statistiques tirées des déclarations d'impôt sur le revenu sont établies et publiées dans de nombreux pays. La portée, la qualité et le volume des informations présentées dans ces statistiques, ainsi que les notions et les définitions utilisées, varient considérablement d'un pays à l'autre; aussi les informations fournies par cette source présentent-elles plus ou moins d'intérêt pour l'établissement de statistiques sur la répartition du revenu.

30. Le contribuable, qui constitue l'unité statistique utilisée dans les statistiques de l'impôt sur le revenu, est défini dans la législation fiscale; il peut s'agir soit d'un individu, soit de deux conjoints (parfois avec leurs enfants célibataires ayant des revenus en propre).

31. Deux notions principales de revenu sont généralement appliquées aux statistiques de l'impôt sur le revenu, celles de revenu déclaré et de revenu imposable. Le revenu déclaré comprend tous les revenus, au-delà d'un certain seuil, qui sont effectivement déclarés, ainsi que tous les revenus situés en-deçà de ce seuil, que les contribuables doivent signaler pour obtenir un remboursement d'impôt dans le cas où celui-ci a été prélevé à la source. Les revenus en nature sont parfois compris dans les revenus déclarés, mais ils sont généralement sous-évalués, et, dans les pays en développement où les revenus en nature revêtent une importance primordiale, ceux-ci se concentrent le plus souvent dans des groupes démographiques dont le revenu total est inférieur au seuil imposable. Celui-ci est défini comme le revenu déclaré diminué d'abattements réglementaires pour les personnes à charge, pour les pertes subies, etc. Cette notion est moins utile pour l'établissement de statistiques de répartition du revenu que celle de revenu déclaré, car le champ qu'elle couvre est plus étroit.

32. Dans certains cas où les autorités fiscales appliquent des règles spéciales pour évaluer les revenus à imposer, les revenus déclarés ne correspondent pas aux revenus effectivement perçus durant l'année. Par exemple, les revenus agricoles sont parfois calculés au moyen de coefficients correspondant à l'importance et au type de l'exploitation. On prend souvent la moyenne d'un certain nombre d'années pour évaluer, à des fins fiscales, le revenu des entreprises non constituées en sociétés.

33. Dans les pays où les statistiques de l'impôt sur le revenu sont relativement fiables, on a constaté qu'elles fournissent, sur la répartition des revenus dans les branches supérieures, de meilleures informations que les enquêtes par sondage ou d'autres sources. Parfois aussi, elles donnent des indications plus sûres au sujet du revenu de la propriété. Les données recueillies au moyen d'enquêtes auprès des ménages pour les tranches supérieures de revenus et pour les revenus de l'entreprise sont quelquefois remplacées par des chiffres provenant des déclarations fiscales. Ce procédé exige une concordance aussi précise que possible des notions de revenus et de bénéficiaires de revenus entre les deux sources. La concordance des données fait appel à des techniques complexes, notamment quand les calculs doivent se fonder sur des séries qui ont déjà été traitées et non sur des fichiers individuels. Ce procédé est rarement applicable aux pays en développement, car les éléments du revenu ou son niveau sont généralement indiqués inexactement lors des enquêtes et les inexacitudes sont au moins aussi nombreuses dans les déclarations d'impôts sur le revenu.

Fichiers de la sécurité sociale

34. Les régimes de sécurité sociale s'appliquent en général à tous les salariés exerçant une activité non agricole et parfois aussi à quelques catégories de propriétaires de petites entreprises qui peuvent y adhérer à titre volontaire ou obligatoire. Quelquefois, le régime est étendu aux salariés du secteur agricole. L'unité statistique utilisée pour les statistiques de sécurité sociale est l'individu. Les données qui peuvent être tirées des statistiques ou des fichiers de sécurité sociale au sujet des salaires et traitements perçus dans les activités non agricoles sont particulièrement utiles au contrôle des informations fournies par les ménages aux enquêteurs, encore que les salaires et traitements déclarés aux caisses de sécurité sociale soient parfois sous-évalués. Cette sous-évaluation est due surtout à ce que certaines entreprises s'abstiennent de déclarer le revenu d'une partie de leurs effectifs par accord tacite. La sous-évaluation peut être spécialement sensible dans le cas de travailleurs qui ne sont liés de façon permanente à un employeur particulier, par exemple des travailleurs agricoles, du personnel temporaire, du personnel domestique et des ouvriers payés aux pièces.

35. Les fichiers de sécurité sociale sont, bien entendu, la principale source d'informations complètes sur les cotisations versées et les prestations reçues. Ils permettent aussi de calculer le montant total de ces cotisations et prestations, ainsi que leur répartition entre les ménages ou les individus selon la tranche de revenu, le type d'activité et quelquefois la situation socio-économique. Il est donc possible d'utiliser les informations de la sécurité sociale comme base de calcul de macro-statistiques sur la répartition des cotisations et prestations.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
